



**LES FORMATIONS AGRICOLES  
FACE AUX TRANSITIONS  
EN CENTRE-VAL DE LOIRE**



# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS.....</b>	<b>5</b>
<b>DÉLIBÉRATION.....</b>	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX DES FORMATIONS AGRICOLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE.....</b>	<b>12</b>
1.1.    S'ORIENTER VERS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : DES FREINS ENCORE À L'ŒUVRE .....	12
1.1.1.    UNE PROBLÉMATIQUE NATIONALE DÉJÀ BIEN IDENTIFIÉE.....	12
1.1.2.    DES ACTIONS RÉGIONALES POUR LEVER CES FREINS EN MATIÈRE D'ORIENTATION VERS LES FORMATIONS AGRICOLES .....	16
1.2.    DONNÉES STATISTIQUES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN FRANCE ET EN CENTRE-VAL DE LOIRE.....	18
1.2.1.    LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN FRANCE ET EN CENTRE-VAL DE LOIRE .....	18
A.    Les établissements d'enseignement agricole en France.....	18
B.    Les établissements d'enseignement agricole en Centre-Val de Loire en 2023-2024 .....	20
1.2.2.    LES EFFECTIFS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE .....	23
A.    Évolution des effectifs au plan national .....	23
B.    Évolution des effectifs en Centre-Val de Loire .....	25
1.3.    L'OFFRE DE FORMATION INITIALE AGRICOLE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CENTRE-VAL DE LOIRE.....	30
1.4.    LA FORMATION CONTINUE AGRICOLE EN CENTRE-VAL DE LOIRE ....	35
1.4.1.    L'ACTION DE LA DRAAF ET DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR DÉVELOPPER LA FORMATION CONTINUE EN CENTRE-VAL DE LOIRE .....	35
1.4.2.    L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL POUR FORMER AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DE SA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE .....	36
1.4.3.    LA QUESTION SPÉCIFIQUE DE LA VAE .....	37
<b>PARTIE 2 – LE CONTEXTE ET LES ENJEUX AUXQUELS EST CONFRONTÉ LE MONDE AGRICOLE .....</b>	<b>40</b>
2.1    L'ENJEU DES TRANSITIONS .....	40
2.2    L'ENJEU DÉMOGRAPHIQUE .....	48
2.3    L'ENJEU FONCIER .....	50

2.4 LES MODÈLES AGRICOLES FACE AUX TRANSITIONS : VERS UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE ET DURABLE.....	54
2.4.1. UNE AGRICULTURE CONVENTIONNELLE EN MUTATION .....	55
2.4.2. DES NOUVEAUX MODÈLES REPOSANT SUR DES PHILOSOPHIES DIFFÉRENTES .....	55
2.4.3. POUR S'ADAPTER FACE AUX TRANSITIONS, LA NÉCESSITÉ D'OFFRIR UNE PALETTE DE MODÈLES AUX JEUNES OU FUTURS AGRICULTEURS .....	56
<b>PARTIE 3 – LES PARTICULARITÉS DES FORMATIONS AGRICOLES PERMETTANT DE RÉPONDRE À CES ENJEUX.....</b>	<b>57</b>
3.1. UNE FORMATION INITIALE AGRICOLE AUX PRISES AVEC LES QUESTIONS DE TRANSITIONS.....	57
3.1.1. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, ACTEUR-CLÉ DES TRANSITIONS .....	57
3.1.2. UNE PÉDAGOGIE SPÉCIFIQUE À MÊME DE RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS ENJEUX AUXQUELS LE SECTEUR EST CONFRONTÉ .	58
3.1.3. UN PROJET RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (PREA) QUI DRESSE DES PERSPECTIVES QUANT À L'ÉVOLUTION DES FORMATONS EN CENTRE-VAL DE LOIRE FACE AUX TRANSITIONS .....	61
3.2. L'ÉVOLUTION DES FORMATIONS CONTINUES EN CENTRE-VAL DE LOIRE POUR ACCOMPAGNER UNE AGRICULTURE EN TRANSFORMATION : ANTICIPER LES COMPÉTENCES AGRICOLES DE DEMAIN .....	64
3.2.1. UNE STRATÉGIE RÉGIONALE AGRICOLE « AMBITIONS AGRICULTURE 2030 » QUI ANTICIPE LES BOULEVERSEMENTS DÉMOGRAPHIQUES ET LES TRANSITIONS .....	64
3.2.2. UN CPRDFOP AUX PRISES AVEC LES QUESTIONS DE TRANSITION .....	65
3.2.3. UN PRF QUI INCLUT LES FORMATIONS AGRICOLES ET ŒUVRE POUR TENIR COMPTE DES ÉVOLUTIONS À L'ŒUVRE EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES .....	65
3.3. LES NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES IDENTIFIÉS PAR LES ACTEURS DU SECTEUR.....	69
<b>PARTIE 4 – PRÉCONISATIONS.....</b>	<b>78</b>
4.1. DES PRÉCONISATIONS RELATIVES À L'ORIENTATION ...	78
4.2. DES PRÉCONISATIONS QUANT À L'OFFRE DE FORMATION INITIALE PROPOSÉE EN CENTRE-VAL DE LOIRE ET AUX MODALITÉS PÉDAGOGIQUES DANS UNE OPTIQUE DE RÉPONSE À L'ENJEU DES TRANSITIONS .....	81
4.3. DES PRÉCONISATIONS VISANT À RENFORCER LE LIEN AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE .....	84

4.4. DES PRÉCONISATIONS RELATIVES À L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DU SECTEUR AGRICOLE .....	88
4.5. PRÉCONISATIONS TRANSVERSALES .....	91
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>92</b>
<b>COMPOSITION DE LA COMMISSION .....</b>	<b>93</b>
<b>AUDITIONS ET REMERCIEMENTS.....</b>	<b>94</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>96</b>
<b>TABLE DES SIGLES .....</b>	<b>97</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>99</b>
<b>INTERVENTIONS DES GROUPES .....</b>	<b>100</b>

# AVANT-PROPOS



Le CESER Centre-Val de Loire, en particulier sa 4<sup>ème</sup> commission, est mobilisé sur les enjeux de compétences émergentes et des préparations adéquates aux métiers nouveaux ou « augmentés », de la réindustrialisation aux activités touristiques, de l'artisanat et du commerce à l'agriculture.

Le Centre-Val de Loire, région rurale à forte tradition agricole, est particulièrement impacté par les défis des transitions qui affectent la production et le monde agricole. Les transitions climatique, environnementale, numérique et démographique et le défi de la transmission foncière percutent les certitudes et habitudes, et obligent à envisager avec un regard neuf les formations des agriculteurs de demain qui seront les porteurs d'une agriculture résiliente et durable.

À l'inverse d'une idée reçue, huit agriculteurs sur dix se déclarent prêts à engager leur exploitation dans la transition de la décarbonation de l'agriculture française, à condition d'être accompagnés, aidés et soutenus<sup>1</sup>. Les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation sont en première ligne des enjeux d'adaptation face aux stress climatiques et sont prêts à participer à la décarbonation par le stockage de carbone et la production de biomasse, tout en relevant le défi de la contrainte carbone. Les nouvelles générations sont très sensibles aux enjeux environnementaux, appétence qui facilitera la transformation d'ampleur au moment où le vieillissement de la population régionale, en premier lieu dans nos départements du sud, rend complexe la transmission des exploitations, incitant à séduire des jeunes venus d'autres familles, d'autres horizons professionnels et d'autres territoires de vie.

L'état des lieux réalisé par le présent rapport témoigne utilement de la richesse des formations et des réussites présentes en région, l'évolution de leurs effectifs, mais aussi des freins qui demeurent et limitent l'orientation positive vers les formations agricoles ainsi que l'acquisition de compétences nouvelles par la formation continue.

Les singularités de l'enseignement agricole sont clairement mises en lumière ainsi que les besoins nouveaux en compétences bien identifiés. Très appréciable pour les décideurs des politiques publiques, les préconisations pointent les marges de progrès sur l'orientation, les compléments à apporter dans le panel de l'offre de formations initiales en Centre-Val de Loire, par exemple en agronomie, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les grands

<sup>1</sup> Jean-Marc Jancovici, « La transformation de l'économie française », *Think tank Shift Project*. [https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/05/PTEF\\_web.pdf](https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/05/PTEF_web.pdf)

organismes de recherche présents dans notre région, enfin sur l'indispensable formation continue des agriculteurs déjà en activité.

Tant on sait, depuis Jean Bodin et ses *Six livres de la République* de 1576, qu'« *il n'est de richesses que d'hommes* » ...et de femmes !

**Pierre ALLORANT**, Président du CESER Centre-Val de Loire

# DÉLIBÉRATION

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date du 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2025,

Vu l'avis du Bureau en date du 8 octobre 2025,

Vu la désignation de Monsieur Hubert JOUOT, secrétaire de séance,

**Madame Martine RICO et monsieur Vincent PINON, corapporteurs entendus,**

**DÉLIBÈRENT**

**Rapport adopté à la majorité**

**Vote : Pour : 95**

**Contre : 0**

**Abstention : 1** (Vincent PINON)

**Ne prennent pas part aux votes : 2** (Sébastien MAYAUD/Michel TISSIER)

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Pierre ALLORANT



# INTRODUCTION



**Martine RICO**  
Co-rapportrice  
3<sup>ème</sup> collège



**Vincent PINON**  
Co-rapporteur  
1er collège

Région agricole majeure, le Centre-Val de Loire fait face, comme les autres territoires français à des bouleversements qui viennent impacter directement le secteur agricole, ses formations et ses métiers.

Transition démographique, transition environnementale, transition énergétique, transition numérique, etc., sont autant de mouvements qui viennent percuter ce secteur qui recouvre une pluralité de métiers, de compétences et de réalités très diverses, selon le type d'exploitation et selon le terroir.

Face à ces changements, le secteur agricole est en première ligne, ce qui nécessite de faire évoluer les formations et d'envisager dès à présent les nouvelles compétences à acquérir, pour exercer ces professions, que ce soit au travers des formations initiales ou des formations continues proposées aux jeunes et aux professionnels sur le territoire régional.

La Région étant compétente en matière de formation professionnelle et œuvrant pour la définition de la carte des formations initiales sous statut scolaire, conjointement avec la DRAAF et le Rectorat, incluant, de

fait, les formations dispensées dans les établissements d'enseignement agricole, elle se doit d'accompagner le secteur face aux enjeux de demain et aux diverses transitions auxquelles il doit faire face.

Le CESER a déjà eu l'occasion d'aborder cette problématique notamment dans le rapport qu'il a rendu en avril 2023, intitulé « *Compétences émergentes en Centre-Val de Loire, mieux observer, mieux agir* ». Dans ce cadre et pour illustrer son propos, il s'était appuyé sur des exemples sectoriels, parmi lesquels figurait le secteur agricole. La présente étude vient donc en continuité des travaux déjà initiés et pousse la réflexion plus loin pour ce secteur majeur, pour l'adaptation au changement climatique et pour la pleine réalisation des 17 objectifs de développement durables que s'est fixé la France, dans le cadre de l'Agenda 2030. Cette question est aussi au cœur des enjeux soulevés par la Région dans le cadre de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Par ailleurs, cette étude s'inscrit dans un contexte particulier qu'est celui de l'adoption de la loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture. Cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale le 19 février 2025, puis par le Sénat, le 20 février 2025. Ce texte affirme le caractère d'« intérêt général majeur » de l'agriculture, de la pêche et des forêts. La loi entend faire face à deux défis prioritaires : assurer le

renouvellement des générations et mener les transitions agroécologiques et climatiques, dans une logique de préservation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France.

Cette loi définit également les priorités d'action publique en matière d'orientation, de formation, de recherche et d'innovation. L'État, les Régions et les autres collectivités locales volontaires devront établir un programme national d'orientation et de découverte des métiers agricoles et des autres métiers du vivant (actions de découverte pour tous les écoliers, stages de découverte pour les élèves de collège et de seconde). Un programme national triennal de formation accélérée destiné aux 50 000 professionnels qui accompagnent les agriculteurs et futurs agriculteurs devra également être mis en œuvre. En outre, un volontariat agricole de six mois sera mis en place. Cette mesure résulte d'un amendement des sénateurs. Un dispositif intitulé "contrat territorial de consolidation ou de création de formation" devra répondre, dans les régions, aux besoins de renouvellement des générations en augmentant le nombre de jeunes formés. Enfin, un "Bachelor Agro", diplôme national de niveau bac+3, est créé. Il doit devenir un niveau de formation de référence dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. D'autres mesures intéressent les études vétérinaires.

Face à ce contexte et cette situation, le CESER a souhaité mener une étude sur les formations agricoles « tout au long de la vie » : à la fois la formation initiale qu'elle soit en apprentissage ou non, et la formation continue et professionnelle, notamment via la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)<sup>2</sup>.

---

## <sup>2</sup> Définitions :

**La formation initiale** désigne le cursus au cours duquel une personne **apprend les bases d'une profession**, quelle qu'elle soit et lui confère le statut d'étudiant. Elle se déroule obligatoirement dans la continuité de sa scolarité allant de la maternelle à l'université. Une formation initiale est généralement de longue durée, certifiante et se déroule à temps plein, comparée à une formation continue.

**La formation par l'apprentissage** fait partie de la formation initiale. Les alternants ayant signé un contrat d'apprentissage sont ainsi considérés comme étant « étudiants » par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et doivent s'acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC). À l'inverse, les alternants ayant signé un contrat de professionnalisation relèvent de la formation continue et ainsi, ne bénéficient pas du statut d'étudiant. Ils ne sont pas concernés par la CVEC.

**La formation continue, ou formation professionnelle continue**, vise à acquérir de nouvelles compétences. On l'appelle également « formation tout au long de la vie », car elle vise à assurer son employabilité face aux évolutions inhérentes aux infrastructures, aux outils ou aux technologies.

Elle se distingue de la formation initiale, dans la mesure où :

- Elle est majoritairement payante, ou nécessitant des aides pour le financement (CPF/OPCO etc.)
- Généralement de courte durée (de quelques jours à plusieurs mois : type formation en alternance).
  - Celle-ci est proposée aux professionnels salariés, aux jeunes adultes et demandeurs d'emploi.

Les formations continues peuvent être qualifiantes ou diplômantes et sont accessibles par des types de contrats très divers tels que la formation en alternance (contrat de professionnalisation) ou grâce à la validation des acquis de l'expérience.

Il s'agit bien de voir quelles sont les réponses apportées par l'écosystème pour faire face aux transitions : observations des évolutions et des besoins, évolution des diplômes et des certifications professionnelles, comment les différentes transitions sont intégrées dans leurs référentiels, dans une dimension prospective et anticipatrice sur les besoins en compétences émergentes du secteur agricole. Il ne vise pas à définir ce que doit être la politique agricole nationale voire régionale, celle-ci étant d'ailleurs déjà définie dans le cadre de la stratégie régionale agricole adoptée par la Région en décembre 2023 (« Ambition agriculture 2030 »). Cette stratégie identifiait, en effet, déjà un certain nombre d'enjeux - relevés également dans le présent rapport - au travers des ambitions et actions qu'elle intègre (notamment dans son Ambition 1 et 2<sup>3</sup>) et sur lequel le CESER s'appuiera pour nourrir son propos.

Afin de répondre à cette problématique, l'appareil de formation existant est-il en mesure de répondre aux besoins pour faire face aux transitions ?

Ce rapport présente d'abord un état des lieux de la formation initiale et continue proposée dans les différents territoires de la région Centre-Val de Loire (établissements et effectifs notamment), puis le contexte du secteur et les enjeux qui en découlent ainsi que des réponses déjà apportées (OPCO en matière de prospective et de conseil en entreprise, programme de formation continue de la Chambre d'agriculture...), et enfin, il identifie les manques et les compétences nouvelles à inscrire dans les formations avec une visée prospective d'évolution des métiers. Il établit, enfin, un certain nombre de préconisations à destination des acteurs œuvrant dans ce secteur et gérant l'appareil de formation régional.

---

<sup>3</sup> L'ambition 1 visait notamment à :

- Accélérer les transitions en mobilisant les contrats de filières (action 1),
- Massifier la transition agroécologique par des dispositifs d'aide directe individuelle et collective des agriculteurs et agricultrices (action 3),
- Accélérer les transitions agricoles par la recherche et l'innovation (action 7).

L'ambition 2 visait notamment, quant à elle, à assurer le renouvellement des générations :

- L'action 8 portant spécifiquement sur le fait d'assurer le renouvellement des générations,
- L'action 9 sur l'emploi et les compétences,
- L'action 10 sur l'attractivité des métiers,
- Et l'action 11 sur les problématiques foncières à cet égard.



# PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX DES FORMATIONS AGRICOLES EN CENTRE-VAL DE LOIRE

## 1.1. S'ORIENTER VERS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : DES FREINS ENCORE À L'ŒUVRE

### 1.1.1. UNE PROBLÉMATIQUE NATIONALE DÉJÀ BIEN IDENTIFIÉE

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réorganisé l'ensemble du service public de l'orientation, revu le partage des compétences et étendu le service public régional de l'orientation (SPRO) aux publics scolaires et étudiants. L'article L 214-12 du code de l'éducation prévoit que « *La Région définit en lien avec l'État et met en œuvre le service public régional de l'orientation tout au long de la vie professionnelle dans le cadre fixé à l'article L. 6111-3 du code du travail.* » La nouvelle répartition des compétences en matière d'orientation scolaire repose sur la distinction entre information, relevant des Régions, et orientation, relevant de l'État. Dans ce cadre, au niveau national et régional l'enseignement agricole est pris en compte au même titre que l'éducation nationale.

Comme le soulignait déjà un rapport de 2020 du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER), « *l'orientation des élèves vers l'enseignement agricole présente encore de grandes disparités selon les académies, largement dues à la méconnaissance de l'offre de formation de cet enseignement par les acteurs de l'orientation* »<sup>4</sup> et ce, bien que dès 2018, à l'occasion d'un salon de l'agriculture, les deux ministres concernés avaient signé une convention les engageant à accroître la collaboration entre les deux

---

<sup>4</sup> « *L'orientation des élèves vers l'enseignement agricole et son attractivité* », Eric Bardon, Bruno Ricard et Danielle Gozard, CGAAER, rapport n°19069, juin 2020.

systèmes éducatifs pour mieux faire connaître l'offre de formation de l'enseignement agricole.

A la suite de cela, en avril 2019, une lettre conjointe avait été adressée au plan national à l'ensemble des principaux de collèges et des proviseurs de lycée de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole leur demandant de valoriser les parcours dans l'enseignement agricole. « *Cette lettre a été complétée le 12 avril 2019 par une circulaire conjointe des deux directeurs généraux (DGESCO et DGER) précisant la politique à mener auprès des équipes éducatives et pédagogiques, des psychologues de l'éducation nationale et des élèves pour atteindre cet objectif.*

*Par note de service du 24 avril 2019, la DGER a diffusé aux DRAAF et à l'ensemble des établissements d'enseignement agricole (publics et privés) ces documents accompagnés de la liste des chefs de service académique d'information et d'orientation (CSAIO), ainsi que celle des correspondants orientation/AFFELNET en DRAAF. La circulaire conjointe réaffirmait la pleine participation de l'enseignement agricole au système éducatif, l'égalité de ses formations et de ses diplômes avec ceux de l'éducation nationale et soulignait ses spécificités et ses atouts (ancrage territorial, ouverture à l'international, taux élevé de succès aux examens, qualité de vie dans les établissements...). Elle indiquait aux autorités académiques les mesures concrètes à mettre en œuvre pour améliorer la coopération avec l'enseignement agricole et valoriser ses formations :*

- *les recteurs devront sensibiliser les psychologues de l'éducation nationale et les équipes éducatives et pédagogiques aux opportunités qu'offre l'enseignement agricole,*
- *des temps d'information des professeurs principaux des collèges et des lycées seront organisés sur les formations de l'enseignement agricole,*
- *les professeurs principaux de l'enseignement agricole seront invités aux réunions de concertation troisième-seconde,*
- *les personnels des CIO rencontreront régulièrement les équipes des EPLEFPA pour mieux connaître leur offre de formations.*
- *Enfin les formations offertes par l'enseignement agricole seront présentées au même niveau que les parcours proposés par l'éducation nationale et les demandes d'affectation des élèves seront traitées de façon identique dans l'outil d'affectation des élèves « AFFELNET ».*

*En complément, les deux ministres ont signé le 25 février 2020 une convention nationale de partenariat avec l'ONISEP visant à mieux faire connaître l'offre de formation de l'enseignement agricole par les jeunes, les enseignants et les prescripteurs de l'orientation.*

*L'ensemble de ces mesures avaient pour objectif de donner une nouvelle impulsion à la coopération et de créer une dynamique au niveau académique pour favoriser le développement des relations entre les autorités académiques et entre les établissements en matière d'orientation des élèves, cette politique de*

*rapprochement au niveau national devant se concrétiser en régions par une coopération régulière entre les autorités académiques (recteur et DRAAF) et entre leurs services, notamment entre le SRFD et le SAIO. »<sup>5</sup>* Mais on peut s'interroger sur la concrétisation de ces objectifs.

Comme le souligne ce rapport et comme a pu le constater le CESER dans les diverses auditions menées pour la présente étude, il faut relever que l'information et l'accompagnement des élèves pour choisir leur orientation repose essentiellement sur les chefs d'établissement (principaux de collèges et proviseurs) pour le niveau politique de l'établissement en matière d'orientation et, de plus en plus, sur les professeurs principaux pour le conseil en orientation des élèves avec les psychologues de l'Education nationale (Psy EN).

L'enseignement agricole reste encore trop méconnu de nombreux établissements de l'éducation nationale et nombre de principaux de collèges et des proviseurs de lycées ont encore une image stéréotypée de l'enseignement agricole, parfois limitée à un rôle de remédiation et de prise en charge d'élèves en difficulté.

Depuis 2018, les professeurs principaux ont en effet un rôle déterminant pour accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation. Leur action s'inscrit dans le cadre du « parcours avenir » prévu par l'article L. 331-718 du code de l'éducation : dès la classe de troisième, ils conduisent des entretiens personnalisés d'orientation pour construire le parcours des élèves et ils sont les interlocuteurs privilégiés des élèves et des familles pour l'orientation. Or pour que les professeurs principaux puissent assurer ce nouveau rôle d'accompagnement des élèves dans leurs choix d'orientation, ils doivent connaître l'ensemble de l'offre de formation, notamment celle de l'enseignement agricole, et être à même de la présenter aux élèves. Ils doivent aussi être en mesure de leur présenter et de les inciter à utiliser les outils de l'orientation (cf. outils présentés plus loin dans cette étude).

Le CESER constate que la communication sur l'enseignement agricole auprès des collèges relève encore trop souvent de la seule initiative des directeurs d'EPLEFPA ou des directeurs de MFR. Il faut d'ailleurs souligner leur action plutôt proactive en la matière se traduisant par exemple par des invitations à destination des principaux de collèges, l'organisation de mini-stages découverte en établissements agricoles, des interventions dans les collèges, la participation à des forums, l'organisation de journées portes ouvertes, etc. Mais cette implication personnelle ne peut être suffisante face à la multiplicité des établissements de l'éducation nationale et à l'étendue de la tâche. En effet, comme le soulignait également le rapport précité de la CGAEER, « *Il reste très difficile pour un chef d'établissement de développer des liens avec les collèges situés en dehors du territoire de son bassin de formation. De plus, les résultats de ce travail des directeurs d'établissements agricoles sont difficilement*

---

<sup>5</sup> « *L'orientation des élèves vers l'enseignement agricole et son attractivité* », Eric Bardon, Bruno Ricard et Danielle Gozard, CGAEER, rapport n°19069, juin 2020.

*mesurables et leur pérennité est fragile car elle repose largement sur les personnalités en place et leur bonne volonté.* »

Le CESER salue toutefois l'initiative du ministère de l'agriculture avec le camion de « L'Aventure du vivant » qui parcours les territoires afin de faire découvrir les métiers du secteur, autour du slogan « Trouve ta passion et ton orientation ». Cette initiative encourage les visiteurs à vivre une expérience immersive au cœur du secteur agricole pour trouver leur voie.

<https://agriculture.gouv.fr/laventure-du-vivant-le-tour-le-camion-des-formations-aux-metiers-du-vivant-reprend-la-route>

De même, le CESER se félicite de la mise en place de plusieurs cordées de la réussite<sup>6</sup> en Centre-Val de Loire visant à faire connaître les métiers de l'agriculture ou de l'agro-alimentaire et il souhaiterait que ces initiatives soient déployées dans plus d'établissements du territoire régional.

En effet, la cordée « Natur Alim » adossée au LEGTA La Saussaye à Chartres permet de faire découvrir les métiers de l'agro-alimentaires et les formations technologiques des lycées agricoles auprès des jeunes de 5 collèges du département d'Eure-et-Loir. Cela vise aussi à déconstruire les stéréotypes qui sont des freins à l'orientation de certains élèves notamment non issus du milieu agricole vers ce secteur.

Dans le Loir-et-Cher, une autre cordée intitulée « de la fourche à la fourchette », concerne 7 collèges avec le lycée agricole de Montoire pour notamment faire connaître l'Agrocampus des 2 vallées (Vendôme-Blois-Montoire) et « susciter la curiosité et la réflexion des collégiens sur les transitions et l'adaptation au changement climatique ». <sup>7</sup>

En Indre-et-Loire la cordée « main dans le vivant » avec l'établissement Lycée Educavert d'Amboise en tant que « tête de cordée » (2 lycées et 4 collèges concernés) qui vise à faire découvrir les métiers en lien avec le cheval et les métiers de la vigne et du vin.

---

<sup>6</sup> Lancées en novembre 2008, les « cordées de la réussite » visent à introduire une plus grande équité sociale dans l'accès à l'enseignement supérieur. En suscitant la mise en réseau d'établissements d'enseignement supérieur, de lycées et de collèges, par des actions coordonnées de tutorat et d'accompagnement, les cordées de la réussite visent à développer l'ambition et la réussite scolaire des jeunes « *qui, en raison de leur origine sociale ou territoriale, brident leur ambition scolaire ou ne disposent pas de toutes les clés pour s'engager avec succès dans une formation longue* ». Le cofinancement du dispositif est assuré depuis la rentrée 2010 par le ministère de la ville et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les Têtes de Cordées peuvent recevoir une subvention issue du BOP 231 « Vie étudiante ». Ils peuvent également prétendre à une subvention issue du BOP 147, provenant de la Préfecture et relevant de la Politique de la ville, utilisable pour les élèves en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Les établissements encordés peuvent recevoir une subvention issue du BOP 141 « Enseignement scolaire public du second degré ».

<sup>7</sup> Plus d'éléments sur les cordées de la réussite en Centre-Val de Loire : <https://www.ac-orleans-tours.fr/les-cordees-de-la-reussite-dans-l-academie-121827>

Enfin, le LEGTA du Subdray à Bourges (Cher), dans le cadre de la cordée « cordées vertes », accompagne les élèves de 2 collèges dans ce même objectif de les accompagner dans leur orientation en luttant contre les stéréotypes de l'enseignement agricole et l'autocensure. Cette cordée a en plus l'originalité de sensibiliser au dispositif « enseigner à produire autrement » avec une approche systémique des transitions et de l'agroécologie, ce qui initie les jeunes à la question des transitions.

Ce sont autant d'initiatives porteuses d'avenir et qu'il faudrait renforcer.

### **1.1.2. DES ACTIONS RÉGIONALES POUR LEVER CES FREINS EN MATIÈRE D'ORIENTATION VERS LES FORMATIONS AGRICOLES**

Dans le cadre de sa compétence en matière d'information à l'orientation la Région Centre-Val de Loire a développé plusieurs outils ou actions à destination des jeunes pour faire connaître les métiers du vivant ainsi que de l'environnement et du développement durable.

Ainsi, **un guide des formations de l'environnement et du développement durable** a été mis en place. Ce guide présente le secteur de l'environnement et du développement durable, des données chiffrées, des informations régionales, les aides du Conseil régional... Il présente aussi les formations réparties par domaine (Protection de la nature et de l'environnement, gestion de l'eau et des déchets, les énergies renouvelables, etc.) afin de faciliter les recherches.

Des informations sur les métiers y sont également intégrées avec des témoignages de professionnels et des vidéos.

Ce guide est à destination de toutes les personnes souhaitant s'informer sur ce secteur :

- pour les jeunes qui retrouveront toutes les formations accessibles sous statut scolaire et par apprentissage,
- pour les personnes à la recherche d'un emploi ou les salariés en reconversion avec toutes les formations accessibles en formation continue.

D'autre part, la Région a mis en place au travers du **dispositif « enquête métiers », 5 jeux à destination des élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> (dont 2 jeux en ligne et 3 jeux coopératifs) pour découvrir les métiers en lien avec la transition écologique**. Cette mallette de jeux est présente lors de différents événements ou est prêtée gracieusement aux établissements scolaires de la Région qui en font la demande.

Enfin, dans le cadre du dispositif « **métiers en scènes** », une action spécifique est menée pour faire connaître les métiers de l'agriculture et du vivant, au travers de 10 missions immersives et de 45 minutes d'activités ludiques concrètes permettant aux jeunes de se mettre « dans la peau » d'un

professionnel du secteur. Cette immersion dans l'univers de l'agriculture et du vivant est divisée en plusieurs espaces (alimentation, élevage, nature, innovation), chacun proposant des activités ludiques (défis, énigmes, mises en pratique, reproduction de gestes professionnels...) pour découvrir les secteurs et ses métiers. Voici quelques exemples des missions proposées :

- Mission n°1 : Mettez-vous dans la peau d'un(e) technicien(ne) de maintenance : Déetectez et résolvez la panne sur une ensileuse automotrice
- Mission n°5 : Dans l'agriculture et le vivant, on innove constamment pour prendre en compte les enjeux de demain : Paramétrez votre drone pour récolter des données permettant une meilleure gestion de l'exploitation !
- Mission n°7 : L'agriculture et le vivant sont au cœur de notre quotidien : Retrouvez en quoi l'agriculture impacte notre quotidien !

La mobilisation de ces outils au sein des collèges du territoire régional est fondamentale. S'ils paraissent rencontrer un certain succès, il semble qu'il faille renforcer la communication auprès des acteurs éducatifs afin de mieux les valoriser et les faire connaître. Cela favorisera ainsi l'appétence des jeunes vers des métiers d'avenir et un secteur agricole qui nécessite de nouveaux professionnels pour faire face notamment aux enjeux de renouvellement des générations et d'adaptation aux transitions.

Mais ces initiatives sont-elles bien connues des jeunes et des acteurs de l'orientation ? Quelle évaluation est mise en place pour mesurer cela ?

## 1.2. DONNÉES STATISTIQUES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN FRANCE ET EN CENTRE-VAL DE LOIRE

### 1.2.1. LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN FRANCE ET EN CENTRE-VAL DE LOIRE

#### A. Les établissements d'enseignement agricole en France

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE TECHNIQUE :  
DES ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

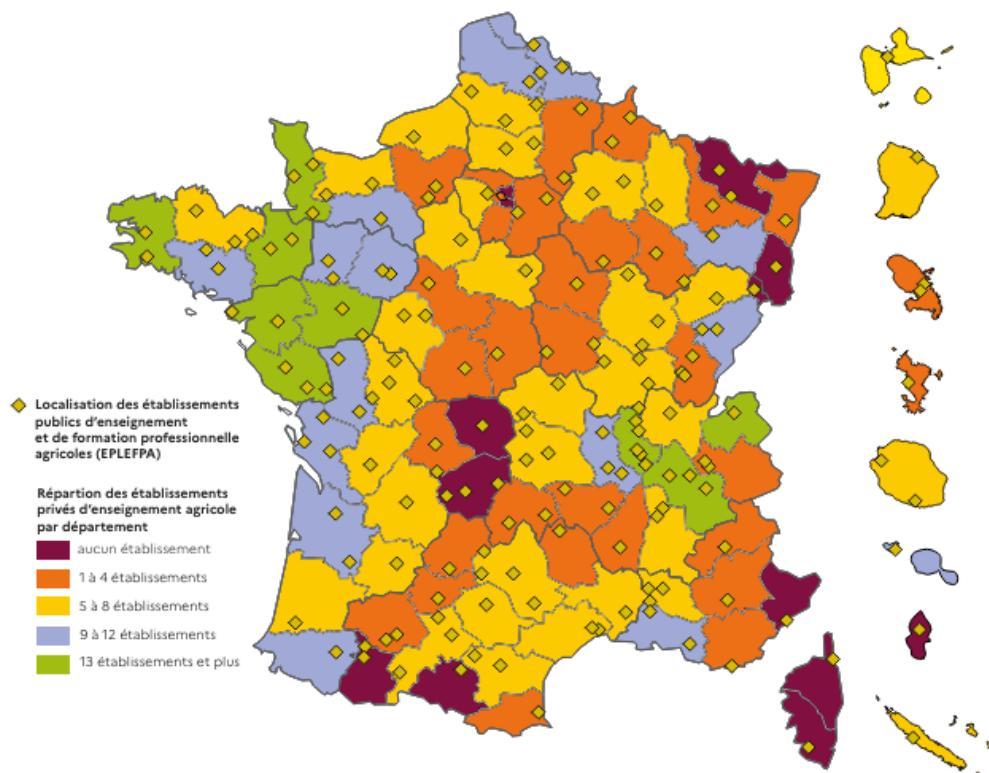


Figure 1 Source : Portrait de l'enseignement agricole, édition 2024, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

L'enseignement agricole prépare à une diversité de métiers et propose pour cela une diversité de formations avec pour dénominateur commun le vivant, en contact avec la nature ou les personnes. Ces formations, de la 4<sup>ème</sup> au doctorat, permettent d'intégrer les métiers des filières agricoles et agroalimentaires, les métiers de la filière forêt-bois, les métiers liés à la préservation et la mise en valeur des milieux naturels, les vétérinaires, l'entretien et la création d'aménagements paysagers, les services aux personnes âgées ou à la petite enfance en milieu rural, les services dans les territoires : tourisme, animation, communication, commerce et vente...

Ses établissements ont formé 215 000 élèves, étudiants et apprentis dans l'enseignement technique et supérieur en 2023-2024.

#### LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE, VÉTÉRINAIRE ET DE PAYSAGE

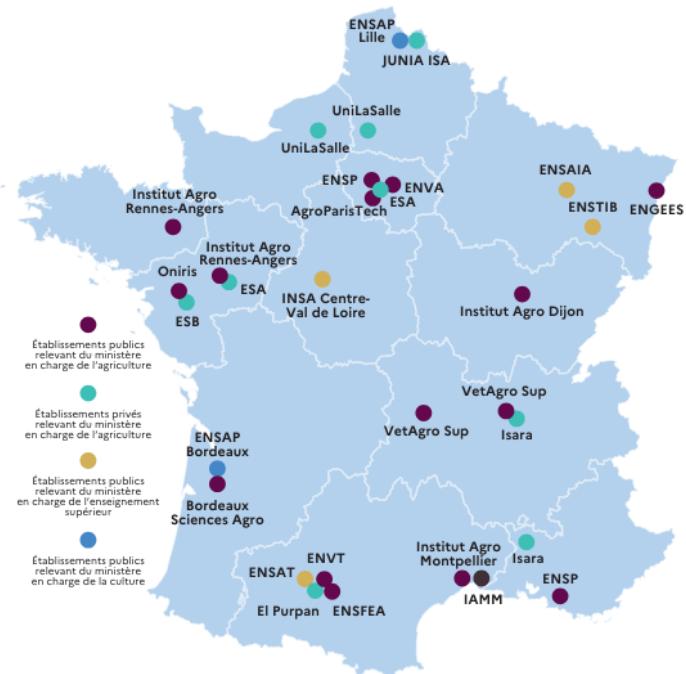


Figure 2 Source : *Portrait de l'enseignement agricole, édition 2024, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire*

professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), des exploitations agricoles et des ateliers technologiques à vocation pédagogique. Quelques EPLEFPA compte également des centres équestres.

L'enseignement supérieur comprend un réseau de 16 établissements agronomique, vétérinaire et de paysage, dont 10 publics (l'INSA CVL dans notre région). Il assure la formation d'ingénieurs agronomes, de vétérinaires et de paysagistes mais offre aussi une palette de formations en licence, master et doctorat et en formation continue. Il forme également des cadres supérieurs techniques du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ainsi que les professeurs de l'enseignement technique public. L'une des particularités

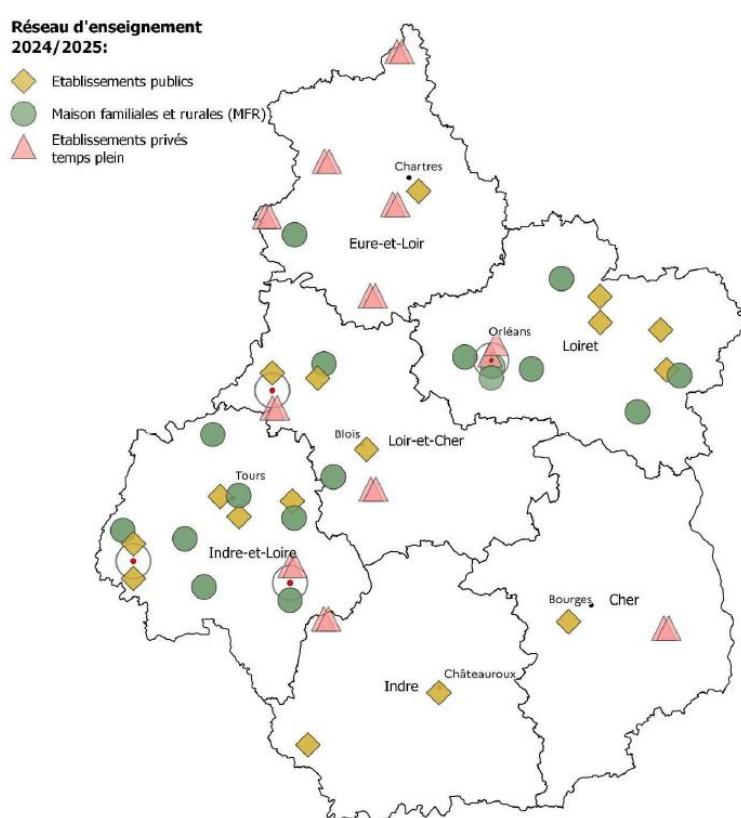
Présent sur l'ensemble du territoire, l'enseignement agricole technique forme des élèves, étudiants et apprentis de la 4<sup>ème</sup> au BTSA au sein de près de 800 établissements publics et privés. Dans le secteur public, les 173 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ont une composition originale en regroupant des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, des centres de formation d'apprentis (CFA), des centres de formation

de l'enseignement agricole est de disposer d'une large offre de formation par alternance, aux côtés de la voie scolaire. L'apprentissage, qui connaît une dynamique très forte de ses effectifs, est majoritairement proposé par les établissements publics. Des formations par alternance sous statut scolaire, caractérisées par d'importantes périodes de stage en entreprise, sont dispensées par les maisons familiales rurales et quelques établissements affiliés à l'UNREP (Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion).

## B. Les établissements d'enseignement agricole en Centre-Val de Loire en 2023-2024

L'enseignement agricole représente en Centre-Val de Loire :

- 33 établissements relevant de l'EA, dont 7 établissements publics et 26 établissements privés sous contrat, 10 lycées privés et 16 MFR,
- 33 établissements d'enseignement scolaire, 25 Centres de formation en apprentissage et 15 centres de formation professionnelle continue,
- Des établissements à taille humaine accueillant entre 150 et 500 élèves dans les LEGTA, entre 70 et 230 dans les MFR,
- Un fort taux d'apprenants accueillis en internat (environ 60 % ce qui est une spécificité de l'EA),
- Un enseignement qui recouvre 3 voies de formation et 4 voies de certification :
  - formation **initiale scolaire** :
    - temps plein
    - alternance (rythme approprié dans les MFR).
  - formation initiale **en apprentissage** (CFA)
  - formation professionnelle **continue** (CFPPA)
  - **validation des acquis de l'expérience** (VAE)



Sources : ©IGN - Admin Express, Conception DRAAF Centre-Val de Loire - Septembre 2024

- Des formations des différentes voies qui ont lieu sur les mêmes sites/lieux, ce qui est une spécificité par rapport aux établissements de l'éducation nationale,
- 215 formations de l'EA (63 CAPA, 94 Bac pro, 58 BTSA),

Les formations de l'EA vont du niveau 2 (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) au niveau 6 (licence et master pro).

Chaque année, ce sont environ 10 000 apprenants qui sont ainsi formés en Centre-Val de Loire dont :

- 7 100 scolaires et étudiants environ, de la 4<sup>e</sup> au BTSA en formation générale et technologique (40 %) ou en formations professionnelles (60 %),
- 2 500 apprentis, en CAPA, Bac Pro et BTSA ou spécialisation (Certificat de spécialisation et Brevet Professionnel),
- 360 000 heures stagiaires (formation continue, soit environ 3 800 stagiaires).

Seuls 12 % des effectifs sont issus du monde agricole. Dans les années 1980, le ratio était inverse et la société comptait aussi un plus grand nombre d'agriculteurs (plus de 1,5 million contre 300 000 environ de nos jours).

Au sein des formations de l'enseignement agricole, l'équilibre filles/garçons est à peu près respecté partout.

85 % des jeunes sont issus du Centre-Val de Loire.

A noter une bonne insertion professionnelle des jeunes suivant ces formations. En Centre-Val de Loire, de 2020 à 2022, 7 mois après la fin de leur formation agricole initiale (de CAPA à BTSA), 41 % des sortants accédaient au marché du travail (29 % sont en emploi, 12 % en recherche d'emploi), 59 % poursuivaient leur formation.

Parmi les sortants qui occupent un emploi salarié, 6 sur 10 sont dans une situation stable en contrat long (CDI ou CDD de 6 mois ou +).

Un tiers a été recruté dans l'agriculture (production agricole et services annexes), dans l'industrie agroalimentaire ou dans le commerce de produits agricoles et alimentaires.

3 ans après l'obtention du diplôme, le taux d'insertion en Bac Pro est de 86 % et de 92 % en BTSA.

## LES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE DE LA FILIÈRE FORêt-BOIS EN CENTRE-VAL DE LOIRE



*Nota bene : D'autres formations de la filière ne relèvent pas de l'enseignement agricole, par exemple les CAP menuisier-fabricant de menuiserie, ou encore les BTS technico-commercial spécialité bois, matériaux dérivés et associés qui relèvent du secteur de la construction)*

Les formations relevant de l'enseignement agricole en CVL pour la filière bois sont proposées dans plusieurs établissements (source : site de la DRAAF CVL) :

- MFR du Lochois (du CAPa au Bac Pro),
- CFA agricole de Tours-Fondettes (du Certificat de spécialisation au BTSA),
- LEGTA Le Chesnoy-Les Barres (du BTSA au Master), cf. Ci-dessous.,
- Lycée Professionnel Agricole de Beaune-la-Rolande (Bac pro)

### **Zoom sur le LEGTA du Chesnoy-Les Barres**

Cet établissement se trouve au sud de Montargis (15 km) au cœur du domaine des Barres, site d'intérêt scientifique depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Celui-ci réunit le Centre de recherches INRAE, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ainsi que l'Arboretum national des Barres (géré par la communauté de communes forêts et canaux en gâtinais ([https://www.comcomcfg.fr/arboretum\\_fr.html](https://www.comcomcfg.fr/arboretum_fr.html))).

L'établissement est spécialisé dans les formations forestières et environnementales (BTS, Licence pro, Master, formation professionnelle et continue).

Il est aussi l'héritier des écoles précédentes (École des Barres et ENITEF) ce qui en fait une ressource importante, surtout dans le domaine forestier. Des enseignements en informatique intègrent les nouvelles technologies appliquées à la Cartographie et aux Systèmes d'Information Géographique (SIG).

Les formations dispensées au LEGTA des Barres reflètent une orientation exclusive vers l'enseignement supérieur et l'environnement :

- BTS GPN Gestion et Protection de la Nature, au LEGTA des Barres
- BTS GF Gestion Forestière, au LEGTA des Barres
- Licence Professionnelle « Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau » (dont 15 places en apprentissage) : cette licence a été proposée de 2012 à 2019 par l'Université de Tours, en partenariat avec le lycée des Barres. Depuis la rentrée 2021, c'est l'Observatoire des Sciences de l'Univers de la région Centre (OSUC) qui est responsable de la mention et assure les cours, avec des intervenants professionnels et des enseignants du lycée.

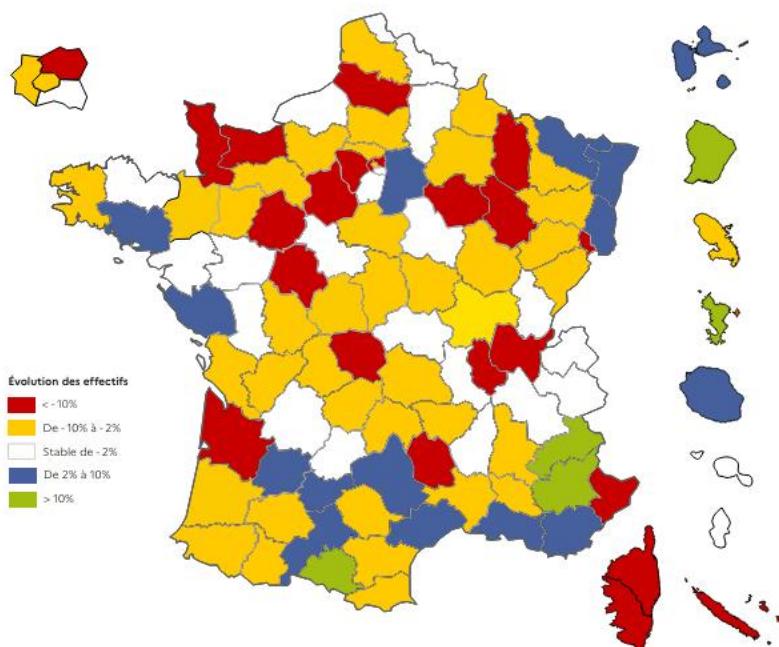
- La poursuite d'études, après un BTSA Gestion Forestière, au Québec, au Cégep de la Gaspésie et des Îles / Campus de Gaspé (Province canadienne du Québec) : il s'agit de suivre pendant 1 année les cours de Diplôme d'Études Collégiales (DEC) en "Technologie forestière". Un DEC a pour équivalent un diplôme d'IUT. Les étudiants / étudiantes qui postulent doivent réussir leur BTSA GF
- Depuis 2015, l'université d'Orléans propose un Master intitulé : "Agrosciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt". Deux parcours y sont possibles :
  - o premier parcours : Biologie intégrative et Changements Globaux (BICG),
  - o second parcours : Forêts et Mobilisation des Bois (FMB).

## 1.2.2. LES EFFECTIFS DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

### A. Évolution des effectifs au plan national

#### a) Évolution des effectifs

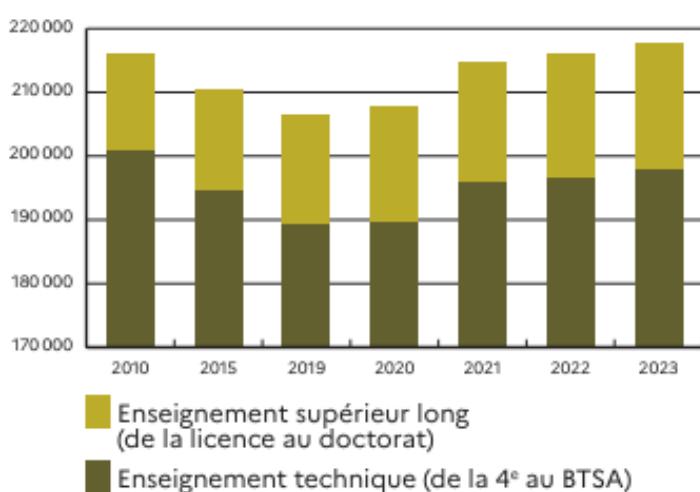
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AGRICOLE (PUBLIC ET PRIVÉ) ENTRE 2018 ET 2023



Source : Portrait de l'enseignement agricole, édition 2024, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

L'enseignement agricole, qui prépare les jeunes à des métiers porteurs de sens, est de plus en plus attractif. Avec plus de 215 000 élèves, étudiants et apprentis, l'année 2023-2024 est marquée par une augmentation globale du nombre de jeunes qui suivent une formation de l'enseignement agricole, de la 4ème aux diplômes d'ingénieur et de vétérinaire, en formation initiale scolaire ou par la voie de l'apprentissage. Plus de 198 000 élèves, étudiants et apprentis sont ainsi scolarisés de la 4<sup>ème</sup> au BTSA dans un établissement de l'enseignement agricole technique.

### **ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, DE LA 4<sup>ème</sup> AU DOCTORAT**



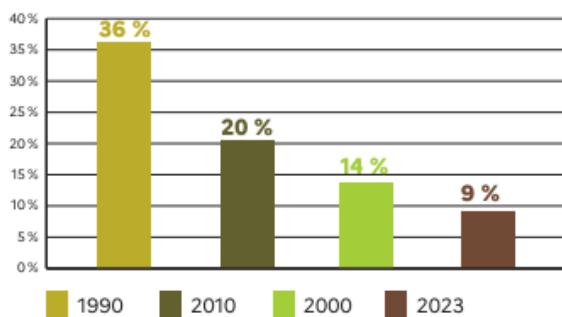
Le nombre d'apprentis, présents en majorité dans les établissements publics, a plus que doublé entre 1995 et 2023, passant de 18 000 à près de 45 000. Les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage ont aussi connu une forte croissance de leurs effectifs, avec un triplement du nombre d'étudiants et d'apprentis depuis 1975. En 2023-2024, près de 20 000 étudiants et apprentis

suivent des formations dans l'enseignement supérieur agricole, dont 16 700 en cursus de référence. Les établissements publics de l'enseignement agricole accueillent 44 % des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement technique et 58 % des étudiants et apprentis du supérieur. Les femmes représentent 44 % des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole. Elles représentent les deux tiers des étudiants des établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage alors qu'elles ne représentaient que 20 % des effectifs en 1975. Leur part augmente également dans l'apprentissage (23 % en 2023), bien qu'elle soit moindre que pour la voie scolaire (49 %).

#### *b) De nouveaux profils parmi les jeunes formés*

L'origine socioprofessionnelle des élèves de l'enseignement agricole est aujourd'hui plus diversifiée que par le passé. Alors qu'en 1990, près de quatre élèves sur dix étaient enfants d'agriculteurs ou de salariés agricoles, elle se stabilise autour de 9 % des élèves en 2023.

### ÉVOLUTION DE LA PART D'ÉLÈVES ISSUS DU MILIEU AGRICOLE



Source : *Portrait de l'enseignement agricole, édition 2024, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.*

## B. Évolution des effectifs en Centre-Val de Loire

### a) Les effectifs de l'enseignement agricole en Centre-Val de Loire

74 % des effectifs sont inscrits en voie scolaire et 26 % en apprentissage. 48% des effectifs d'apprenants sont scolarisés dans un établissement privé. En apprentissage, 70 % des effectifs sont inscrits dans un CFA rattaché à un établissement public.

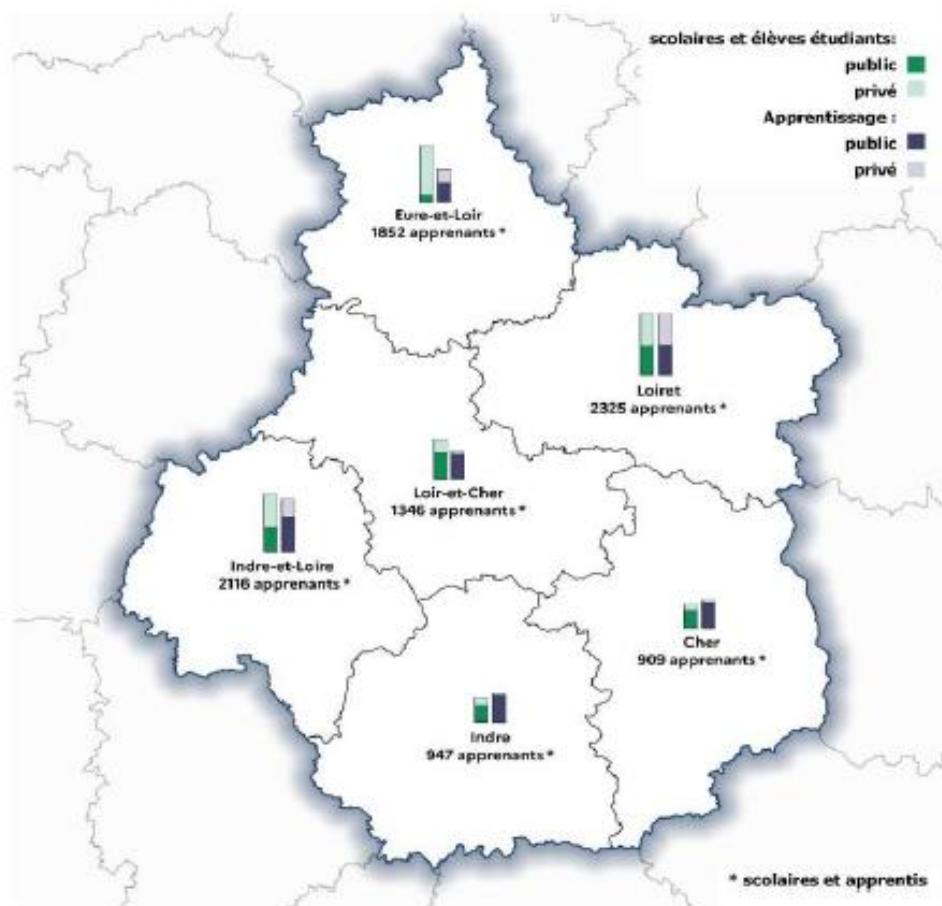
On compte ainsi 9 495 jeunes inscrits dans cette voie de formation en Centre-Val de Loire en 2023/2024, dont 7 022 dans la voie scolaire et 2 473 en apprentissage.

### b) Répartition géographique des apprenants

niveau	Public			Privé -temps plein			Privé-rythme approprié			Total		
	global	Filière GT	Filière Pro	global	Filière GT	Filière Pro	global	Filière GT	Filière Pro	global	Filière GT	Filière Pro
Niveau 2	201	201		583	583		624	624		1 408	1 408	
Niveau 3	571		571	704		704	605		605	1 880		1 880
Niveau 4	1 775	969	806	632	113	519	551	48	503	2 958	1 130	1 828
Niveau 5	647	103	544	123		123	6		6	776	103	673
Total	3 194	1 273	1 921	2 042	696	1 346	1 786	672	1 114	7 022	2 641	4 381

Source : *Portrait de l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire, 2024, DRAAF CVL, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.*

## Répartition des apprenants par département et par voie de formation



Sources : IGN - Admin Express, Conception DRAAF Centre-Val de Loire - Avril 2024

département	voie scolaire	apprentissage
Cher	611	298
Eure-et-Loir	1 506	346
Indre	647	300
Indre-et-Loire	1 547	569
Loir-et-Cher	1 052	294
Loiret	1 659	666
<b>Total</b>	<b>7 022</b>	<b>2 473</b>

Source : *Portrait de l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire, 2024, DRAAF CVL, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.*

Les départements au nord de la région, limitrophes de l'Ile de France - l'Eure-et-Loir et le Loiret - ainsi que l'Indre-et-Loire concentrent les effectifs les plus importants. On y observe une représentation des établissements privés forte et des effectifs d'apprentis qui ont progressé depuis la mise en œuvre de la loi dite Loi pour la Liberté de choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018.

c) Répartition par niveau de formation des apprenants en Centre-Val de Loire

niveau	Public	Privé temps plein	Privé rythme approprié	Total
Niveau 2	201	583	624	1 408
Niveau 3	571	704	605	1 880
Niveau 4	1 775	632	551	2 958
Niveau 5	647	123	6	776
Total	3 194	2 042	1 786	7 022

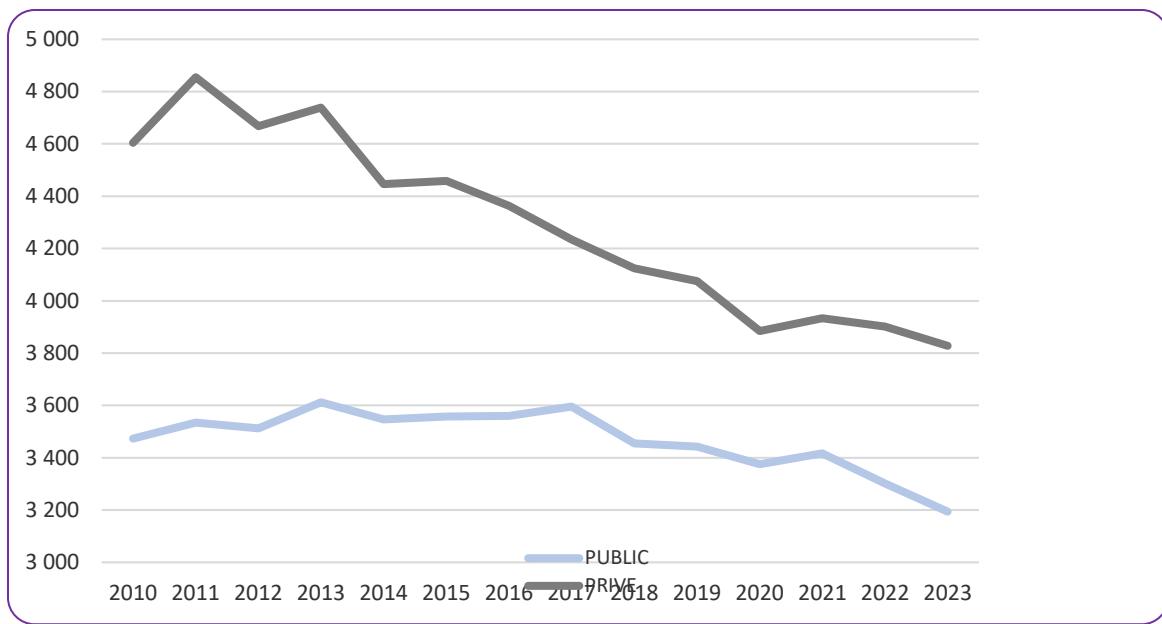
*Source : Portrait de l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire, 2024, DRAAF CVL, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.*

- \* niveau 2 (ex niveau VI)  
= 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- \* niveau 3 (ex niveau V)  
= CAP/CAPa, 2<sup>nde</sup> Pro, BPA
- \* niveau 4 (niveau IV)  
= BP, cycle Bac Pro,  
2<sup>de</sup> GT, Bac Général  
Bac Technologique STAV
- \* niveau 5 (ex niveau III)  
= BTS/BTSA, CPGE

On constate que c'est en niveau 4 qu'il y a le plus d'apprenants avec près de 42 % du total.

En niveau 2 et 3, le secteur privé en temps plein ou en rythme approprié est majoritaire. La situation s'inverse pour les niveau 4 et 5 qui sont majoritairement offerts par le secteur public.

d) Évolution des effectifs élèves et étudiants 2010-2023 en Centre-Val de Loire



Source : DRAAF CVL.

On est passé de 8 077 apprenants (public+privé) en 2010 à 7 022 en 2023, soit une baisse de 1 055 apprenants (- 13,06%). Il y a eu une baisse continue du nombre d'apprenants en Centre-Val de Loire ces dernières années, quel que soit le type d'établissement.

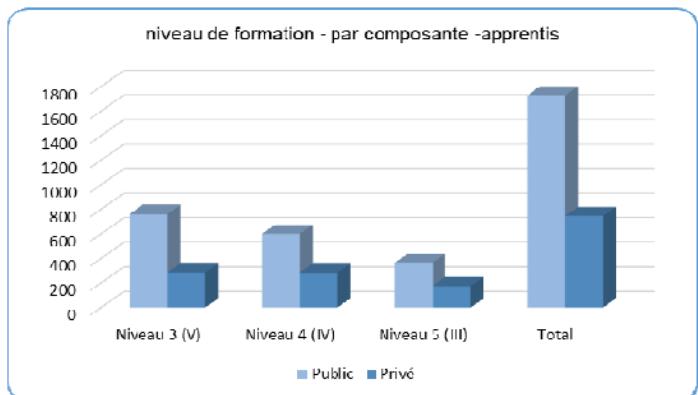
Cette baisse est particulièrement marquée dans les filières « productions agricoles », passant de 1 792 apprenants en 2010 à 1 482 en 2023 et dans les « formations générales » passant de 2 902 apprenants en 2010 à 2 641 en 2023. D'autres filières *a contrario* ont progressé comme les activités hippiques : de 143 à 221 apprenants ou « l'agro-équipement » passant de 86 à 156 apprenants, mais cela concerne des effectifs beaucoup plus faibles.

Cette baisse a-t-elle des incidences sur le marché de l'emploi et les métiers en tension ? Il faudrait avoir une observation plus fine de ces indicateurs.

### e) L'apprentissage dans l'EA en Centre-Val de Loire

On compte 2 473 apprentis en Centre-Val de Loire répartis comme présenté dans les tableaux ci-dessus.

Historiquement, les CFA rattachés à un établissement public ont porté le volume le plus important des effectifs d'apprentis. Aujourd'hui, les établissements privés représentent 30% des effectifs.

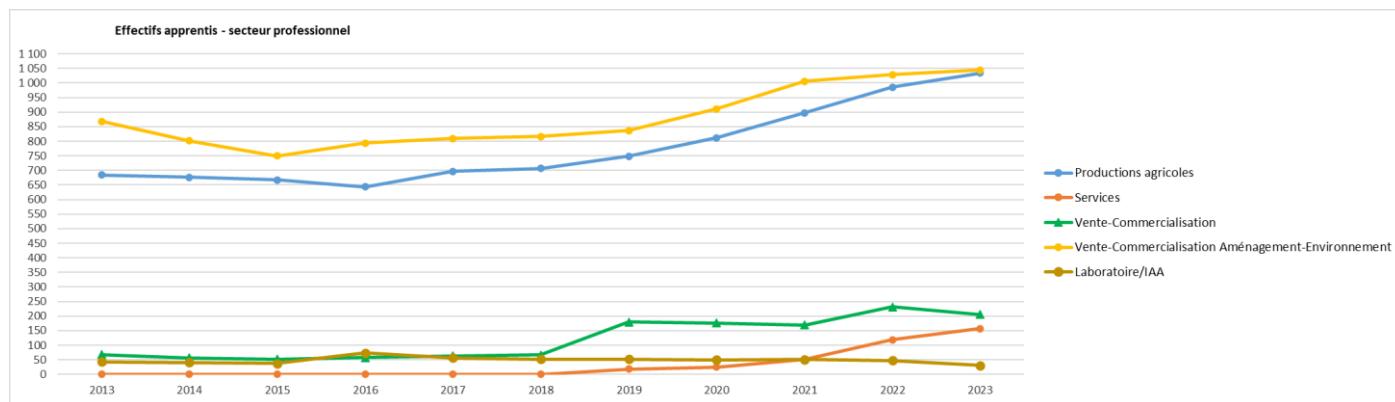


Source : *Portrait de l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire, 2024, DRAAF CVL, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.*

niveau	Public	Privé	Total
Niveau 3	762	286	1 048
Niveau 4	602	285	887
Niveau 5	363	175	538
Total	1 727	746	2473

Source : *Portrait de l'enseignement agricole en région Centre-Val de Loire, 2024, DRAAF CVL, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.*

### Evolution des effectifs d'apprentis en Centre-Val de Loire entre 2013 et 2023



Source : DRAAF CVL.

Les effectifs apprentis de l'EA en CVL sont passés de 1 663 apprentis en 2013 à 2 473 en 2023, soit une hausse de 48,70%.

On note toutefois certaines variations de cette hausse selon les secteurs.



## LA FÉMINISATION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

En 2023-2024, la part des filles dans l'enseignement agricole par secteur d'activité :

1. En voie générale et technologique : 47 %
2. Production agricole (animales, végétales, horticulture, viticulture, activités hippiques) : 35 %
3. Commercialisation des productions agricoles et services aux personnes et aux territoires : 80 %
4. Transformation alimentaire et laboratoires : 57 %
5. Aménagement de l'espace, protection et gestion de la nature, gestion de la forêt, gestion de l'eau : 12 %

Elles représentent 45 % des élèves, étudiants et apprentis.

### 1.3. L'OFFRE DE FORMATION INITIALE AGRICOLE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CENTRE-VAL DE LOIRE

La région Centre-Val de Loire n'est pas très bien pourvue en matière de formations supérieures en lien avec la filière agricole.

Un état des lieux a été recueilli lors des auditions réalisées pour la présente étude. Celui-ci référencé dans les tableaux ci-après, liste les formations au-delà du Baccalauréat recensées dans les différents départements du territoire régional et inscrit en face les types de transitions auxquelles elles peuvent répondre (colonne la plus à droite).

Cet état des lieux fait ressortir un certain nombre de manques dans le supérieur, qu'il serait bon de combler pour répondre aux besoins du marché de l'emploi non couverts et les métiers en tension. Ainsi, plusieurs thématiques sont manquantes :

- Numérique, technique & technologique (robotique, systèmes intelligents, mécatronique...),
- Changements climatiques et impacts sur les filières,
- Intelligence Artificielle,
- Ecole vétérinaire,
- Ingénieur agronome.

Il existe aussi des lacunes au niveau de la couverture territoriale : nécessité de faciliter l'accès à l'offre dans les départements 18, 36 et 28.

Les jeunes souhaitant s'orienter vers ces voies de formation sont obligés de fait d'aller étudier dans d'autres régions françaises.

De manière générale en Centre-Val de Loire, il manque des ingénieurs agronomes généralistes (options : Transition agro écologiques, création de filières et méthode de production), de la création de valeur ajoutée : transformation, au niveau des biomatériaux, au niveau de la recherche sur le climat ; c'est-à-dire avec des spécialisations techniques et scientifiques.

A noter toutefois que depuis septembre 2022, AgroParisTech, formation d'ingénieur pour les sciences et technologies du vivant et de l'environnement, a ouvert une antenne à Orléans. Celle-ci propose, depuis la rentrée de septembre 2022, la dominante d'approfondissement de troisième année du cycle ingénieur, « Cosm'éthique : conception, production et usages de produits cosmétiques durables ». La Chaire de cosmétologie est soutenue, pour des activités relevant du mécénat, par la Fondation AgroParisTech et le groupe Shiseido. La gestion est portée par AgroParisTech Innovation. Orléans Métropole a facilité cette installation en réalisant l'acquisition en 2020 (1,3 M€) et la rénovation des locaux (3,3 M€) de l'ancien centre d'innovation qui abritait initialement une pépinière d'entreprises axées sur le digital. L'implantation d'AgroParisTech s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de développement de l'offre d'enseignement supérieur d'Orléans Métropole. Toutefois cela ne recouvre pas tout le champ des formations d'ingénieurs qu'il serait nécessaire de développer en Centre-Val de Loire. De plus AgroParisTech développe aussi des formations continues dans ses autres sites qu'il serait intéressant de développer également dans son antenne orléanaise, afin d'en faire bénéficier les acteurs agricoles du territoire régional. C'est par exemple le cas du Certificat de spécialité « Gestion des interactions Eau et Agriculture face aux changements Globaux (GEAC) » ou du CS « gestion, innovation et performances des entreprises du vivant (GIPE) »<sup>8</sup> par exemple.

Il faut également rappeler la présence de l'école de la nature et du paysage, département de l'INSA Centre-Val de Loire à Blois, qui forme en cinq ans des paysagistes-concepteurs, et délivre le diplôme d'État de paysagiste (via deux années de cycle préparatoire et trois années de cycle Diplôme d'État de Paysagiste pour atteindre le grade de Master).

Il faut souligner en outre le projet de pôle supérieur de la culture du vivant qui est en cours d'élaboration au sein du LEGTA du Subdray à Bourges (établissement public) et dont l'ambition est de réinventer le mode agricole pour faire face au réchauffement climatique, aux transitions énergétiques et sociétales, tout en restant une activité attractive et rentable. Cette transformation est essentielle pour garantir le renouvellement des générations et pérenniser une agriculture durable et compétitive.

---

<sup>8</sup> La dominante d'approfondissement GIPE s'intéresse à la maîtrise des nouvelles bases de la performance sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise (achat, approvisionnement, distribution, supply chain, financement et gestion de projets, droit). Elle a pour ambition de permettre aux élèves d'acquérir et de maîtriser les méthodes les plus avancées pour manager l'entreprise du futur ainsi que sa dimension digitale et durable.

Ce projet est porté par un consortium d'acteurs, structuré autour d'un épicentre composé du Campus du Haut Berry, de la Chambre d'agriculture du Cher, de Bourges Plus et de la DRAAF Centre-Val de Loire. A ces porteurs principaux s'adjoint un réseau d'établissements agricoles que sont les lycées de Tours-Fondettes agrocampus, Naturapolis à Châteauroux, l'Agrocampus des 2 vallées à Blois, et le réseau FormAterre Agro Loire Valley<sup>9</sup>.

Il s'appuie aussi sur un réseau d'acteurs soutenant le projet : CNAM, INRAE, BRGM, Axéréal, Végépolys Valley, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Aquanova, LSDH...

Selon les porteurs du projet, ce pôle permettrait de :

- Combler un vide dans l'offre de formation supérieure en région Centre-Val de Loire, notamment pour pallier le manque d'un centre de formation supérieur accrédité pour délivrer les nouveaux Bachelor Agro du ministère de l'Agriculture,
- Anticiper les transitions futures,
- Répondre aux besoins des entreprises locales,
- Renforcer l'écosystème local,
- Renforcer l'attractivité régionale,
- Soutenir la souveraineté alimentaire et la transition écologique,
- Développer l'apprentissage et la formation continue,
- Moderniser les pratiques agricoles,
- Diversifier les carrières agricoles et attirer de nouveaux talents,
- Développer des filières de production d'énergie renouvelable et de matériaux biosourcés,
- Améliorer l'image de l'agriculteur et favoriser une meilleure compréhension entre agriculture et société.

Ce projet s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Gestion durable de la ressource en eau,
- Maintien d'un élevage résilient et responsable,
- Déploiement de l'agriculture de précision,
- Développement de nouvelles compétences stratégiques pour le conseiller de demain,
- Maîtrise des expérimentations en conditions réelle.

Une deuxième phase prévoit le développement de trois formations innovantes dans des secteurs à fort potentiel :

- Biomatériaux et nouvelles matières premières,
- Circuits courts et stratégies de valorisation,
- Robotique et technologies agricole.

Il permettrait de développer une nouvelle proposition de formation innovante dans un territoire souvent délaissé et permettrait de cibler des nouveaux métiers pour

---

<sup>9</sup> Le réseau FormAterre est composé des Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) et des Centre de Formation par Apprentissage Agricoles (CFAA) de la région Centre-Val de Loire.

lesquels l'écosystème économique de la Région pourrait trouver des professionnels à embaucher. Ces nouveaux métiers ciblés sont :

- Hydro-stratèges équitables via un Bachelor Agro Génie de l'eau,
- Manager en stratégies 360 via le Master pro,
- Mécatroniculteur via la Licence agriculture de précision,
- Stratège en élevage éco-responsable via le Bachelor Agro mention élevage, transition et changement climatique,
- Expérimentateur via le Bachelor Agro mention Agriculture, transition et changement climatique.

Toutefois, si ce projet innovant serait un vrai plus, d'autant que situé dans une partie du territoire régional en manque de formations supérieures, il faut souligner qu'il peine à émerger. Le CESER soutient ce projet et attire l'attention tant de la Région que des Ministères concernés pour l'aider à aboutir (moyens humains et financiers), au risque que ces formations innovantes et indispensables pour prendre le tournant des transitions soient développées dans d'autres régions.

## Formations de l'enseignement agricole supérieur en Centre-Val de Loire spécifiques transitions

Intitulé	Nbr e	Nbr e Dép.	Transition
BTS ACS'AGRI Analyse conduite et stratégie de l'entreprise agricole dans tous les départements	6	Tous	Tous
BTS Agronomie et culture durable	3	28, 36, 45	ENV
BTS Développement animation des territoires ruraux	3	18, 28, 37	SOC, DEMO
BTS Productions animales et métiers de l'élevage	3	36, 37, 41	SOC
BTS Génie des équipements agricoles + techniques et services en matériels agricoles	3	18, 37, 45	TECH
BTS Analyse biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales	1	28	ENV, TECH
BTS Viticulture-œnologie	1	37	SOC, ENV
LICENCE PRO Management des organisations et gestion des risques, entreprises agricoles	2	18, 45	Tous
LICENCE PRO Sciences de la Vie	2	37, 45	ENV
LICENCE PRO Productions animales parcours durabilité et qualité dans les filières de productions	1	37	SOC, ENV
LICENCE PRO Mention industries agroalimentaires : gestion, production et valorisation parcours analyse sensorielle et qualité	1	37	SOC
LICENCE PRO Valorisation des Agro-ressources : Entomologie appliquée, Innovante et durable	1	45	ENV, NRJ
MASTER Sciences, Technologies, Santé • Mention Biologie, agro, sciences (2 parcours) • Mention Science de l'eau • Mention Biodiversité, écologie et évolution	1	37	SOC, ENV, NRJ
MASTER Sciences Humaines et sociales • Mention Histoire, civilisations, patrimoine • Mention Géographie, aménagement, environnement et développement	1	37	SOC
MASTER Droit, Économie, Gestion Mention Management et administration des entreprises	1	37	Tous
MASTER Agro sciences, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt Parcours Biologie Intégrative et Changements Globaux (BICG)	1	45	ENV, NRJ, CLIM
MASTER Géographie, Aménagement, Environnement et Développement Parcours Développement Durable Local et Solidaire & Parcours Eau et Territoires (E&T)	1	45	SOC, NRJ
MASTER Risques et Environnement Parcours Chimie Pollutions, Risques, Environnement (CPRE)	1	45	ENV, NRJ
MASTER 2 Management et Administration des Entreprises	1	45	Tous

Note de lecture : Transitions : ENV : Environnementale SOC : Sociale TECH : Technologique CLIM : Climatique NRJ : Énergétique DEMO : Démocratique  
 Source : Audition de la Chambre régionale d'Agriculture Centre-Val de Loire.

## **1.4. LA FORMATION CONTINUE AGRICOLE EN CENTRE-VAL DE LOIRE**

Pour faire face aux transitions, il sera nécessaire que les professionnels déjà installés ou en poste et les adultes en reconversion puissent acquérir de nouvelles compétences, apprendre de nouvelles techniques ou technologies, s'approprier les nouveaux enjeux. Aussi, il est essentiel que le plus grand nombre possible d'entre eux puissent accéder à la formation professionnelle et continue. D'ores-et-déjà, un certain nombre d'actions sont entreprises par les acteurs de la formation ou du secteur économique pour répondre à cette problématique. Il faut toutefois signaler le manque d'intérêt et d'appétence constaté des exploitants et salariés du secteur pour la formation continue.

### **1.4.1. L'ACTION DE LA DRAAF ET DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR DÉVELOPPER LA FORMATION CONTINUE EN CENTRE-VAL DE LOIRE**

La DRAAF Centre-Val de Loire recense 360 000 heures stagiaires pour des formations courtes et des formations qualifiantes. Cela correspond à 3 800 stagiaires de la formation continue. Cette formation continue est proposée au sein de 7 Centres de Formation attachés à des établissements publics (CFPPA<sup>10</sup>) et de 8 établissements privés (Unités de Formation Continue - UFC).

Le réseau des chambres d'agriculture de la région Centre-Val de Loire propose aussi des formations continues. Cela représente :

- 6 organismes de formation,
- 500 formations programmées par an,
- Les formations sont animées par des conseillers techniques experts de leurs métiers ou des experts externes,
- 33 563 heures stagiaires réalisées en 2024, soit 799 jours de formation pour des groupes de 6 en moyenne.

Le projet de la mandature de la Chambre concernant ce sujet est d'avoir 40 % de parts de marchés « *sur les formations continues des agricultures* » et d'être l'acteur majeur de la formation des actifs et des porteurs de projets. Pour cela, le réseau des Chambres d'agriculture renforce son offre en innovant dans ses outils. L'objectif est d'augmenter l'autonomie de décisions des agriculteurs, notamment face aux transitions.

Dans ce cadre, les formations proposées en formation continue concernent :

- Changements climatiques - CLIM
- Installation-transmission - DEMO

---

<sup>10</sup> CFPPA : Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles.

- Agriculture biologique : Gestion des sols, système fourragers et prairies, médecines douces en élevage, conduite de troupeau, gestion des adventices et ravageurs, agroforesterie – ENV, SOC
- Gestion de l'irrigation (NET IRRIG) – ENV, NUM
- Gestion parcellaire agricole (MES PARCELLES) – ENV, NUM
- Photovoltaïque – NRJ, TECH
- Méthanisation – NRJ, TECH
- Diversification et circuits courts - SOC
- Analyser mes données de robot de traite – TECH, NUM.

#### **1.4.2. L'ACTION DU CONSEIL RÉGIONAL POUR FORMER AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DE SA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

La Région, forte de ses compétences en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de formation et d'orientation et en responsabilité de par sa fonction d'autorité de gestion régionale du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), a des leviers d'action significatifs pour accompagner l'agriculture régionale sur le champ de sa transformation. La Région exerce un continuum de compétences au niveau de la formation, même si elle n'a pas toutes les compétences en matière de formation. Le Conseil régional est, en effet, en responsabilité avec France Travail pour la formation des demandeurs d'emplois, action qui se met en œuvre au travers :

- Du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) qui est un document contractuel signé par l'État, la Région et les partenaires sociaux et qui a vocation à définir les priorités et les plans d'actions en matière d'orientation et de formation professionnelle pour une période de 5 ans,
- Le PRF est un programme régional de formations financé par la Région pour la formation des demandeurs d'emploi en fonction des besoins en compétences des territoires.

Dans la logique des compétences émergentes, le Conseil régional a commandé aux organismes de formation continue des actions diplômantes assorties de compétences complémentaires correspondant aux nouveaux besoins.

Cette vision transversale de la Région se traduit également au niveau de sa stratégie agricole.

### **1.4.3. LA QUESTION SPÉCIFIQUE DE LA VAE**

L'ensemble des diplômes professionnels proposés par le ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt (MASAF) est accessible par la VAE, du CAPA au BTSA<sup>11</sup>.

La VAE vise tous les publics : salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) ou déterminée (CDD), en intérim, non-salariés, agents publics, demandeurs d'emploi, bénévoles. Elle s'adresse à toute personne en mesure d'attester d'une activité professionnelle, sociale et (ou) bénévole en rapport direct avec le contenu de la certification visée.

Les certifications du MASAF accessibles par la VAE sont :

- Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) ;
- Le brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) ;
- Le brevet professionnel agricole (BPA) ;
- Le brevet professionnel (BP) du champ de compétence du MASAF ;
- Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) ;
- Le baccalauréats professionnels du champ de compétence du MASAF ;
- Les certificats de spécialisation (tous niveaux).

Pour les diplômes du supérieur long relevant du ministère chargé de l'agriculture accessibles par la VAE, le réseau des responsables VAE des écoles d'ingénieurs publiques et privées et de l'école du paysage de Versailles, conduit la réflexion de l'enseignement supérieur agronomique, agricole et paysager sur la VAE dans une approche collaborative. Cela a abouti d'une part, à une procédure et des outils communs et d'autre part, à un partage permanent des pratiques au bénéfice des demandeurs et des candidats et à une offre de formation pour les différents acteurs de la VAE.

D'autre part, la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE) crée et délivre les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) reconnus par les branches professionnelles. Certains d'entre eux, accessibles par la VAE, sont en lien avec les thématiques professionnelles agricoles.

En Centre-Val de Loire, les éléments fournis par la DRAAF concernant la VAE sont les suivants sur les 3 dernières années :

---

<sup>11</sup> Pour en savoir plus sur la VAE au Ministère en charge de l'agriculture

**Renouvellement des générations,  
la VAE, un outil pour valoriser les compétences et favoriser l'installation**

2022		2023		2024 au 18/09/24	
Nombre de dossiers reçus	dont diplômes conférant la Capacité Professionnelle Agricole (CPA)	Nombre de dossiers reçus	dont diplômes conférant la Capacité Professionnelle Agricole (CPA)	Nombre de dossiers reçus	dont diplômes conférant la Capacité Professionnelle Agricole (CPA)
23	19	27	23	23	16

*Source : Audition de la DRAAF Centre-Val de Loire.*

A titre d'exemple, au sein du CFFPA du lycée agricole Naturapolis de Châteauroux, de 2014 à 2024, 29 candidats ont validé un diplôme par la voie de la VAE. 100 % des candidats sont satisfaits de leur accompagnement et 88 % ont obtenu leur diplôme lors du premier passage devant le jury. (*Source : site Internet de l'EPEFPA Naturapolis de Châteauroux.*)

**Focus sur la VAE dans le secteur agricole financée par le Conseil régional Centre-Val de Loire**

La VAE financée par le Conseil régional se déroule au sein des 6 espaces VAE répartis dans chaque département et chaque bassin d'emploi.

En 2024, 29 personnes ont bénéficié d'un diagnostic personnalisé gratuit pour réfléchir à une démarche VAE dans le domaine agricole. Les 5 diplômes les plus demandés sont le :

- Bac pro aménagement paysagers
- BTSA aménagements paysagers
- BP responsable d'entreprise agricole
- BTSA analyste, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- CAP agricole jardinier paysagiste



Le bilan individualisé de 4 heures maximum leur a permis d'analyser leurs compétences.

20 d'entre elles ont exprimé leur volonté de se diriger vers une démarche VAE du CAP au Master mais pas obligatoirement avec les espaces VAE.



### ELEMENTS MAJEURS A RETENIR

- Des tensions de main d'œuvre et peu de données pour estimer l'évolution qui nécessite aussi une adaptation de l'appareil de formation : besoin de former de nouveaux salariés qualifiés et préparés aux enjeux actuels.
- Un manque de perspectives et de dynamisme en matière d'innovation dans la filière dû au faible niveau de formation, ce qui ne permet pas suffisamment d'anticiper les transitions.
- Des difficultés pour faire venir en formation les exploitants et les salariés pour faire face aux nouveaux besoins.
- L'absence d'une école d'ingénieur agronome en région Centre-Val de Loire. Or on constate des besoins de recherche en valeur ajoutée, en recherche de solutions sur la transition agroécologique et d'adaptation de nouvelles productions en lien avec le changement climatique.



## **PARTIE 2 – LE CONTEXTE ET LES ENJEUX AUXQUELS EST CONFRONTÉ LE MONDE AGRICOLE**

**La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture a été promulguée le 24 mars 2025 par le Président de la République et publiée au Journal officiel le 25 mars 2025. Celle-ci est structurée en quatre grandes parties qui répondent aux principaux enjeux :**

- **Reconquérir la souveraineté alimentaire de la France pour la défense de ses intérêts fondamentaux,**
- **Former et mettre l'innovation au service du renouvellement des générations et des transitions en agriculture,**
  - **Favoriser l'installation des agriculteurs ainsi que la transmission des exploitations,**
  - **Sécuriser, simplifier et faciliter l'exercice des activités agricoles.**

**Elle s'inscrit dans un contexte particulièrement tendu, le monde agricole faisant face à une situation de crise dans de nombreux domaines et devant affronter plusieurs transitions majeures.**

**Cette loi a des objectifs particulièrement ambitieux comme d'augmenter de 30 % par rapport à 2022 le nombre d'apprenants dans les formations de l'enseignement agricole technique qui préparent aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'horizon 2030 ou encore de renforcer la promotion et l'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui est insuffisamment développée.**

### **2.1 L'ENJEU DES TRANSITIONS**

Le monde vit, voire subit, différentes « crises », notamment environnementales. Y faire face et y répondre implique d'admettre ces crises et de commencer concrètement le changement, via les transitions. Cependant, si ces transitions

sont une voie de changement et/ou une partie de la réponse à ces crises, il faut souligner qu'elles sont également une contrainte à prendre en compte (dépenses pour changer, limitations de nos déplacements, de nos habitudes, ...), les transitions, liées les unes aux autres provoquant des effets cumulatifs.

La notion de transition recouvre elle-même diverses réalités qu'il convient de préciser. En effet, les transitions dans le cadre du développement durable<sup>12</sup> désignent des transformations profondes et systémiques visant à rendre nos sociétés plus durables. Les principales sortes de transitions sont les suivantes :

1. **Transition écologique** : Elle vise à réduire l'impact environnemental des activités humaines en promouvant des pratiques plus respectueuses de l'environnement, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la protection et la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.
2. **Transition énergétique** : Cette transition concerne le passage des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) aux énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, biomasse). Elle inclut également l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'énergie.
3. **Transition économique** : Elle implique la transformation des modèles économiques actuels vers des modèles plus durables, comme l'économie circulaire, qui vise à minimiser les déchets et à maximiser la réutilisation des ressources. On peut ici se référer à la théorie du donut de l'économiste Kate Raworth (2017), qui souligne le rôle de l'agriculture dans cette construction<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> A noter que les Objectifs de Développement Durables (ODD) ont été adoptés par les Nations Unies en 2015.

<sup>13</sup> « La théorie du donut est une manière simple et visuelle de montrer que l'humanité, si elle veut perdurer de manière juste et construire une économie inclusive et durable, doit s'efforcer de rester sur l'espace situé entre un plancher social, constitué de 11 droits et besoins humains essentiels, et un plafond environnemental, constitué de 9 limites naturelles. Entre ces deux limites se dessine une forme bien connue : un donut.

*Investir dans l'agriculture régénératrice, ce n'est pas donc seulement soutenir des agriculteurs dans leurs efforts de changement de pratiques – soutien et reconnaissance dont ils ont grandement besoin – c'est se donner les moyens de (re)construire un espace sûr et durable pour l'humanité.*

*C'est enfin un moyen de (re)construire une économie soutenable, de construire des entreprises elles-mêmes régénératrices, dont l'activité économique, sortie d'une vision à court terme (et donc condamnée), réussira à être profitable de manière pérenne. »*

Source : <https://regeneration.eu/lagriculture-et-le-donut>

4. **Transition sociale et solidaire** : Cette transition met l'accent sur la justice sociale, l'équité et la solidarité. Elle vise à réduire les inégalités et à promouvoir une répartition plus équitable des ressources et des opportunités.
5. **Transition numérique** : Elle concerne l'intégration des technologies numériques pour améliorer l'efficacité et la durabilité des processus économiques et sociaux. Cela inclut l'utilisation de l'intelligence artificielle, d'Internet, des objets et des technologies de l'information pour optimiser les ressources et réduire l'empreinte écologique.
6. **Transition démocratique** : Cette transition vise à renforcer la participation citoyenne et la gouvernance inclusive, en impliquant davantage les citoyens dans les processus décisionnels et en promouvant la transparence et la responsabilité des institutions.

Ces transitions sont interconnectées et nécessitent une approche intégrée. Elles représentent des changements profonds et à long terme qui touchent tous les aspects de la société.

Avec près de  $\frac{1}{3}$  du territoire français consacrés à la production agricole, l'agriculture est un maillon essentiel de la stratégie nationale bas carbone pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

#### **CHIFFRES CLES SUR LE SECTEUR AGRICOLE CONCERNANT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL**

<b>20 %</b> des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France sont générées par l'agriculture  Source : CITEPA	<b>40 à 80</b> tonnes de carbone par hectare stockées sous les sols agricoles  Source : Réseau des Mesures de la Qualité des Sols (INRAE)	<b>20 %</b> des énergies renouvelables sont fournies par l'agriculture en France  Source : ADEME
---	---	--

Source : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/agriculture-durable>

Au niveau national, ces émissions de GES sont à 59% liées à l'élevage, 26% aux cultures, et 14% à la combustion dans les machines.

En 2020, l'agriculture a émis 23,9% (3,8 M t CO2 éq) des émissions régionales selon le panorama de l'énergie 2025 de la DREAL. Ces émissions sont principalement d'origine non énergétiques. Les émissions régionales ont diminué de 14% entre 2014 et 2020, pour un objectif de réduction de 50% en 2030.

Il faut toutefois souligner que l'agriculture contribue également à leur stockage. En effet, les sols agricoles stockent du carbone entre 35 tonnes de Carbone par hectare pour les vignobles, 80 t/ha pour les prairies et les forêts mélangées.<sup>14</sup>

Au-delà de ses fonctions nourricières et environnementales évidentes, l'agriculture joue également un rôle crucial dans chacune des six transitions du développement durable. Pour cela, il faut réinterroger le modèle de développement initié au sortir de la Seconde Guerre mondiale, assis sur une recherche de rendement massif pour nourrir la population, mais recourant à des techniques agronomiques, qui on le sait désormais, ont durablement abîmé les terres arables en recourant notamment à l'utilisation massive d'intrants et au labour profond.

Les diverses transitions se traduisent ainsi dans le secteur agricole :

1. **Transition écologique** : Il s'agit ici notamment d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur les essences, les productions et le devenir des terroirs (notamment les AOC et AOP) :
  - **Agroécologie** : L'agriculture adopte des pratiques agroécologiques qui intègrent des principes écologiques dans la gestion des exploitations agricoles. Cela inclut la rotation, l'adaptation et la diversification des cultures, l'agroforesterie, et l'utilisation de techniques naturelles pour la gestion des ravageurs.
  - **Réduction des intrants chimiques** : Les agriculteurs réduisent l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques en faveur de solutions biologiques et de biocontrôle.
  - **Faire des sols un puits net de carbone** alors qu'ils sont aujourd'hui une source.
  - **Préserver la biodiversité et l'eau.**
2. **Transition énergétique** : les exploitations agricoles sont désormais un des vecteurs de production de ressources énergétiques :
  - **Énergies renouvelables** : De plus en plus d'exploitants agricoles font installer des panneaux solaires, des éoliennes et des systèmes de biomasse pour produire de l'énergie renouvelable, éléments fournissant des revenus complémentaires face à des revenus issus des productions soumis aux aléas climatiques et aux cours boursiers.
  - **Efficacité énergétique** : Les agriculteurs améliorent l'efficacité énergétique de leurs équipements et infrastructures, réduisant ainsi leur consommation d'énergie.

---

<sup>14</sup> Source : ADEME.

<https://smag.tech/blog/stockage-carbone-sols/>

### **3. Transition économique :**

- **Économie circulaire** : Les exploitations agricoles mettent en place des systèmes de recyclage et de réutilisation des déchets agricoles, comme le compostage et la méthanisation.
- **Produire des matériaux biosourcés.**
- **Diversification et maintien des revenus** : Les agriculteurs diversifient leurs sources de revenus en développant des activités complémentaires comme l'agritourisme et la vente directe aux consommateurs.

### **4. Transition sociale et solidaire :**

- **Coopératives agricoles** : Les agriculteurs se regroupent en coopératives pour mutualiser les ressources, partager les connaissances et renforcer leur pouvoir de négociation.
- **Inclusion sociale** : Les initiatives agricoles favorisent l'inclusion sociale en créant des emplois locaux et en soutenant les communautés rurales.
- Cela recouvre aussi les attentes nouvelles de la société quant à la manière de se nourrir, à la qualité des produits et leur nature.

### **5. Transition numérique** : le monde agricole recourt aux nouvelles technologies ce qui modifie profondément les modes de faire et nécessite d'acquérir de nouvelles compétences :

- **Agriculture de précision** : Cela recouvre l'utilisation de technologies numériques comme les capteurs, les drones et les systèmes de gestion des données permettant d'optimiser les pratiques agricoles et de réduire les impacts environnementaux.
- **Formation numérique** : Les agriculteurs doivent se former aux nouvelles technologies pour améliorer leur productivité et leur résilience face aux défis climatiques.

### **6. Transition démocratique :**

- **Gouvernance participative** : Les agriculteurs participent activement aux processus décisionnels locaux et nationaux, influençant les politiques agricoles et environnementales.
- **Transparence et traçabilité** : Les systèmes de traçabilité numérique permettent aux consommateurs de connaître l'origine et les conditions de production des aliments, renforçant ainsi la confiance et la transparence.



## ELEMENTS DE REFLEXION SUR CET ENJEU

Les diverses transitions constituent :

- Un défi en termes de résilience, d'adaptation et d'atténuation,
- Un défi en termes de recherche et d'innovation nécessitant de s'appuyer sur les forces de notre territoire en la matière (BRGM, CNRS, INRAE, INSA, laboratoires des deux universités...),
- Un défi en termes d'évolution des métiers et de compétences nouvelles à acquérir dans des domaines très différents et vastes (ex : robotique, pilotage de drones, agroécologie, production d'énergie...), que ce soient des compétences dures (hard skills) touchant aux savoirs techniques ou des compétences douces (soft skills) concernant plutôt les savoir-être.<sup>15</sup>
- Un défi socio-économique : Il est probable que des exploitations ne survivront pas à l'amplification du dérèglement climatique, faute d'actions.
- etc.

## LES RÉPONSES DÉJÀ APPORTÉES PAR L'ÉCOSYSTÈME

- Les travaux de la commission professionnelle consultative interministérielle « agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » en matière d'évolution des diplômes qui seront mis en œuvre dans les lycées
- Les mesures législatives de la loi climat et résilience du 22/08/2021 qui confie aux OPCO la mission d'informer les entreprises sur les enjeux liés au développement durable et les accompagner dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique notamment, notamment par l'analyse et la définition de leurs besoins en compétences
- Les analyses et programmes de la chambre régionale d'agriculture...

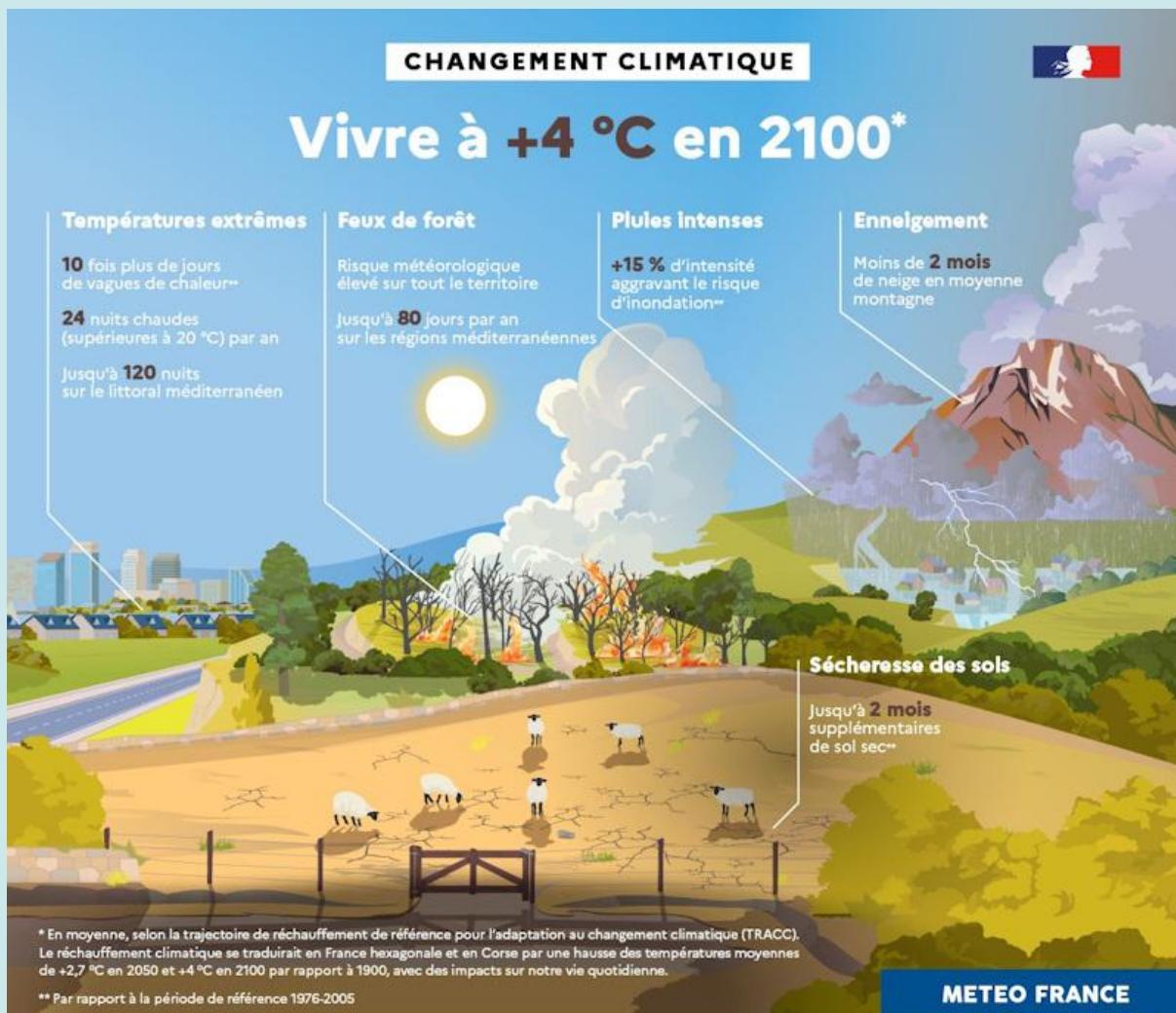
<sup>15</sup> Pour plus de précisions quant à ces terminologies, se référer au rapport du CESER « Compétences émergentes en Centre-Val de Loire : mieux observer, mieux agir » adopté en avril 2023.

## ZOOM

### LE CLIMAT FUTUR EN CENTRE-VAL DE LOIRE : À QUOI DEVRA S'ADAPTER L'AGRICULTURE ?



Le réchauffement moyen en France hexagonale et en Corse, attribué au changement climatique en 2023, est de +1,7 °C par rapport à la période préindustrielle et de nombreux effets sont déjà visibles. Ils influencent profondément l'ensemble des activités et des territoires. Même si des efforts d'atténuation consistent à limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines sont à l'œuvre, on sait d'ores-et-déjà que nos sociétés doivent se préparer à une aggravation du changement climatique. L'agriculture ne sera pas en reste et aura un rôle prépondérant à jouer. Les acteurs du secteur doivent anticiper et se préparer à ces changements d'autant que l'on constate déjà que l'Europe se réchauffe plus vite que la moyenne planétaire. Ces niveaux de réchauffement se traduirait en France hexagonale et en Corse par une hausse des températures moyennes de +2 °C à l'horizon 2030, +2,7 °C à l'horizon 2050 et même de +4 °C à l'horizon 2100.



Source : Météo France.

## **Le climat futur en Centre-Val de Loire : à quoi devra s'adapter l'agriculture ?**

Un impact majeur pour l'agriculture à différents niveaux :

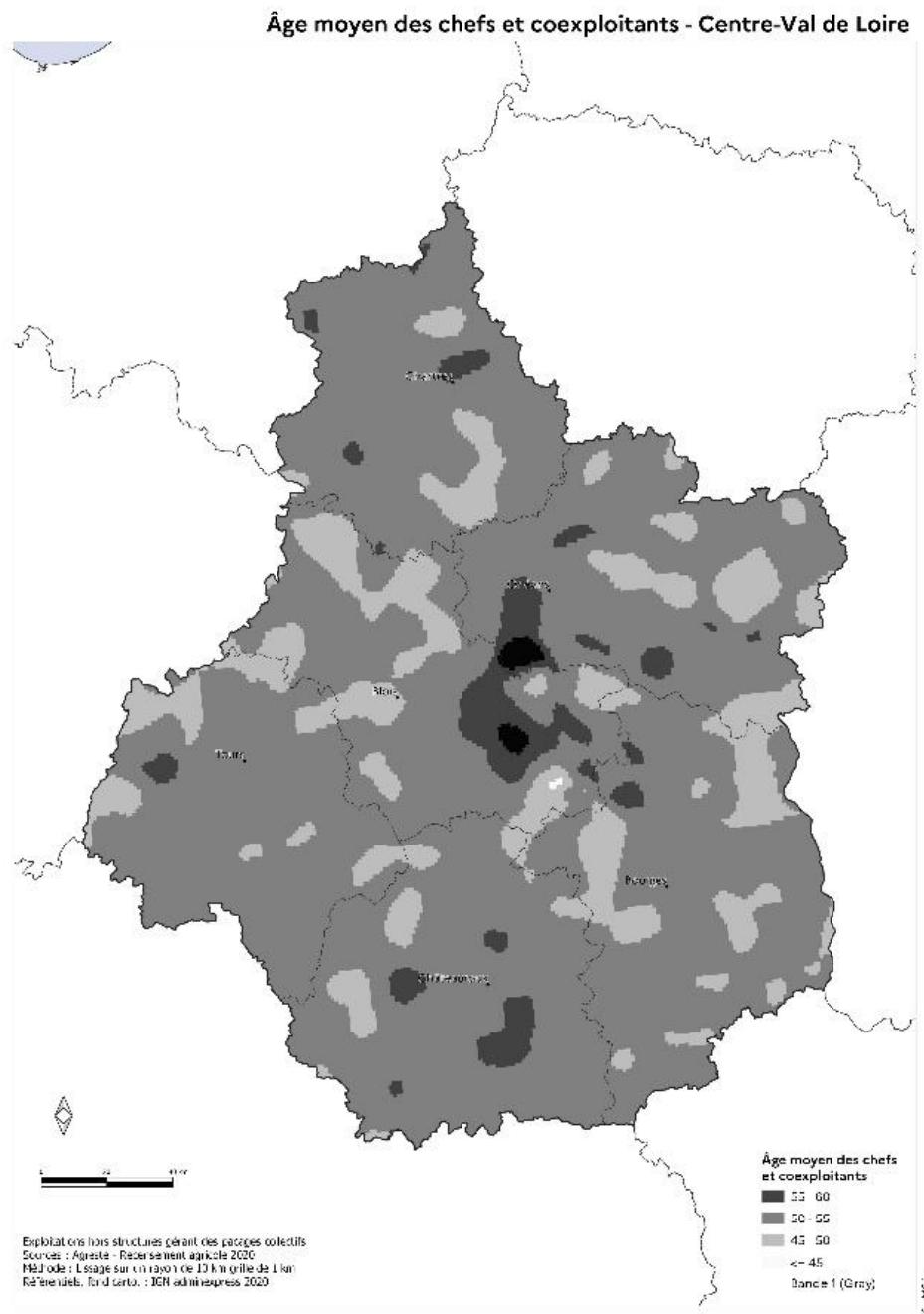
- **Une hausse notable des températures** qui aura des effets sur les cultures : Elle pourrait atteindre 15 °C sur l'agglomération parisienne, ce qui correspond au climat actuel de la région de Montpellier, et grimper au-delà de 18 °C sur la moitié sud, climat actuel de l'Andalousie. Les étés futurs seront plus chauds que tous ceux connus jusqu'à aujourd'hui. Des températures supérieures à 40 °C pourront se produire tous les ans et des records de chaleur pourraient atteindre localement jusqu'à 50 °C. Il faut s'attendre à 10 fois plus de jours de vague de chaleur à l'horizon 2100.
- De fortes conséquences sur le cycle de l'eau et la ressource en eau disponible avec notamment **des périodes de pluie plus intenses et des risques d'inondation, impactant les cultures et les productions,**
- **Un risque accru de sécheresse** : dans le contexte d'un niveau de réchauffement à +4 °C, la France connaîtra 1 mois supplémentaire de sol sec dans la moitié nord et jusqu'à 2 mois dans la moitié sud. Les sécheresses deviendront fréquentes en été et se poursuivront souvent en automne. L'évapotranspiration potentielle de la végétation augmentera également fortement à l'échelle de la France (+ 20 %).
- **Un risque accru d'incendie** impactant tant la forêt que les cultures.

L'agriculture devra s'adapter notamment (liste non exhaustive) en :

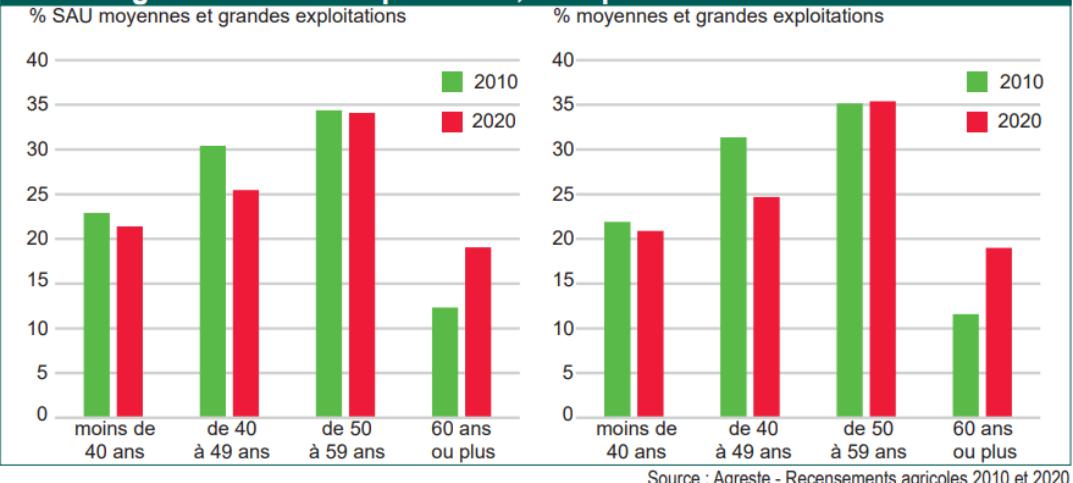
- allant vers des systèmes d'irrigations plus efficents, qui économisent l'eau comme le goutte-à-goutte enterré,
- décalant les semis et en utilisant des variétés où la récolte est plus tôt dans l'année,
- anticipant sur des variétés qui seront plus adaptées au climat des années à venir, y compris au niveau des essences dans les forêts,
- promouvant les bienfaits des couverts végétaux, entre deux cultures qui permettent de ne pas laisser la terre nue et ainsi de la protéger, ce qui favorise l'infiltration de l'eau et limite l'érosion du sol.
- allant vers une plus grande diversification des cultures, limitant les risques en cas de mauvaise récolte, notamment en lien avec l'arrivée de parasites présents jusqu'alors uniquement dans le sud de la France.

## 2.2 L'ENJEU DÉMOGRAPHIQUE

L'agriculture régionale fait face à des transformations profondes de sa structure démographique, tout comme au plan national. On observe ainsi une pyramide des âges très déséquilibrée : 26,1% des chefs d'exploitation et coexploitants avaient plus de 60 ans en 2020 et 59 % avaient plus de 50 ans. Cette pyramide des âges est sensiblement identique pour l'emploi salarié.



## La répartition des moyennes et grandes exploitations selon l'âge des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs



On note également que ce vieillissement de la population agricole s'accompagne d'une hausse de la SAU (surface Agricole Utile) moyenne pour les plus de 60 ans marquée entre 2010 et 2020 et une baisse pour les moins de 40 ans.

### Les actifs agricoles (en ETP)

	2010	2020	2021	2022 (p)
Chef d'exploitation ou co-exploitant <sup>(1)</sup>	22 300	19 070	18 610	18 230
Conjoint ou autre actif non-salarié	2 540	1 140	1 060	1 000
Salarié permanent <sup>(2)</sup>	8 790	9 080	9 590	9 990
Saisonnier ou occasionnel, y compris ETA, Cuma	4 130	4 230	3 920	4 000
<b>Tous actifs</b>	<b>37 760</b>	<b>33 520</b>	<b>33 180</b>	<b>33 220</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les chefs et co-exploitants salariés

<sup>(2)</sup> Y compris les conjoints salariés et les autres actifs familiaux salariés

(p) Données provisoires

Source : Memento, Agreste, Décembre 2023, DRAAF Centre-Val de Loire

CUMA : Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole.

Le nombre d'actifs agricoles en ETP (Équivalent Temps Plein) a, en effet, fortement diminué depuis 2010 passant de 22 300 à 18 610 chefs d'exploitation ou co-exploitants en Centre-Val de Loire en 2021 (18 230 projetés pour 2022). A contrario les salariés permanents ont cru légèrement (+ 1 200 ETP). Le nombre de saisonniers est resté quant à lui relativement stable sur cette période.

Ces changements s'accompagnent aussi d'une féminisation de la profession. En 2020, les femmes représentent 22,5 % des cheffes d'exploitation, coexploitantes ou associées, et un quart des cheffes d'exploitation, coexploitantes ou associées dans les exploitations Bio. Elles travaillent à 55 % à temps plein, 15 % d'un mi-temps à temps plein et 30 % moins d'un mi-temps.

La part des exploitantes dans l'ensemble des exploitations est la suivante :

- Ovins, caprins et autres herbivores : 38 %
- Horticulture, maraîchage : 27 %
- Bovins lait : 27 %
- Fruits : 26 %
- Bovins mixtes : 25 %
- Porcins, volailles : 24 %.
- Viticulture : 24 %



#### ELEMENTS DE REFLEXION SUR CET ENJEU

La démographie est :

- Un enjeu en termes de renouvellement des générations,
- De féminisation,
- De mixité sociale face à l'arrivée d'actifs non issus du monde rural et/ou agricole,
- Mais aussi de transmission des savoirs, savoir-faire et compétences (ancestrales et émergentes) entre anciens et nouveaux professionnels.

## 2.3 L'ENJEU FONCIER

La question foncière est un enjeu fort pour le monde agricole, particulièrement dans un contexte de changement climatique qui nécessite de s'adapter, celui-ci pouvant engendrer des pertes importantes de récoltes ce qui implique donc de se diversifier.

Avec 2,3 millions d'hectares de surface agricole utilisée qui occupent 59 % du territoire régional, la région Centre-Val de Loire est une grande région agricole. La surface agricole utilisée se maintient. La production brute standard moyenne, même si elle est en recul, est, avec 174 100 euros, d'un bon niveau.

Les exploitations agricoles sont autour de 20 000 avec une surface agricole utilisée moyenne de 115 hectares, contre 69 hectares en France métropolitaine. Un des points notables, dans une région déjà très orientée vers les grandes cultures, est le recul particulièrement marqué du nombre des exploitations d'élevage et de polyculture élevage.

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles s'est poursuivi mais à un rythme annuel moyen qui s'est ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2,3 % par an entre 2010 et 2020, contre - 2,7 % entre 2000 et 2010.

« En 2020, on compte ainsi 19 919 exploitations agricoles dans la région, soit 21 % de moins qu'en 2010. Le maintien de la surface agricole utilisée (SAU) autour de 2,3 millions d'hectares masque un phénomène de concentration des exploitations. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 115 hectares, soit 22 hectares de plus qu'en 2010 et 43 hectares de plus qu'en 2000. La moitié des exploitations valorise une superficie qui n'excède pas 104 hectares tandis qu'un quart d'entre elles en cultive plus de 170.

L'évolution du nombre d'exploitations							
	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
1970	11 129	10 563	14 784	19 096	14 489	14 971	85 032
1979	8 784	8 609	11 783	14 445	11 309	11 285	66 215
1988	7 153	7 653	9 521	10 698	8 921	9 018	52 964
2000	5 138	5 200	6 307	6 775	4 483	5 147	33 050
2010	3 806	4 318	4 881	4 841	3 434	3 800	25 080
<i>dont moyennes et grandes</i>	2 161	2 440	2 041	2 261	1 889	2 127	12 919
2020	3 160	3 603	3 738	3 619	2 800	2 999	19 919
<i>dont moyennes et grandes</i>	1 889	2 353	1 786	1 955	1 680	1 910	11 573
Évolution annuelle moyenne entre 2010 et 2020 (%)	- 1,8	- 1,8	- 2,6	- 2,9	- 2,0	- 2,3	- 2,3

Source : Agreste - Recensements agricoles

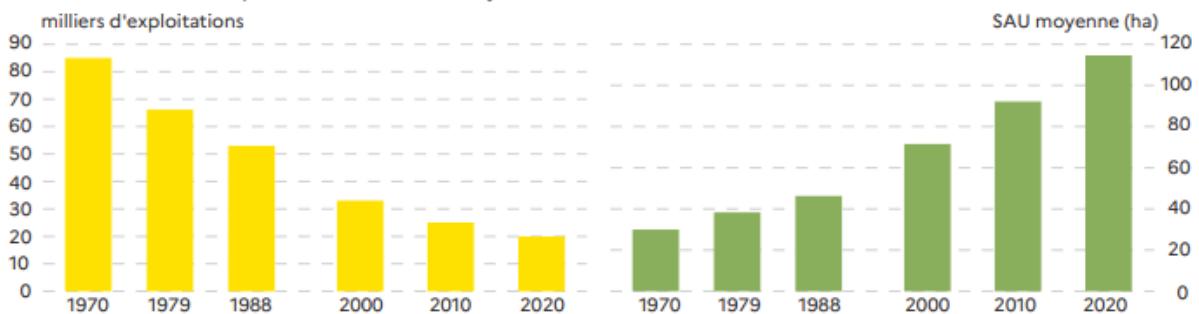
Avec l'agrandissement régulier des structures, les grandes exploitations (plus de 250 000 euros de Production Brute Standard – cf. Méthodologie) valorisent désormais 36 % du territoire agricole, et représentent plus d'une exploitation sur cinq, toutes productions confondues, en 2020. C'est la seule catégorie dont le nombre augmente en dix ans. Quasi inexistantes parmi les exploitations spécialisées en bovins viande, comme en ovins, elles représentent 60 % des exploitations spécialisées en bovins lait et en granivores (porcins – volailles). Leur SAU moyenne est de 201 ha. À l'opposé, 19 % des exploitations de la région sont des microexploitations (moins de 25 000 euros de PBS<sup>16</sup>). Celles-ci n'exploitent que 3 % de la SAU. Leur nombre a considérablement chuté en dix ans, perdant près de 40 % de leur effectif. »<sup>17</sup>

<sup>16</sup> PBS : Production brute Standard.

<sup>17</sup> Source : Recensement agricole 2020, n°6, études Agreste Centre-Val de Loire, décembre 2021.

**Graphique 1**

**La concentration des exploitations se poursuit**  
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Région Centre-Val de Loire, ensemble des exploitations hors structures collectives.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Outre ce mouvement de concentration des exploitations, le monde agricole doit faire face à des risques majeurs touchant le foncier.

D'une part, on observe des tensions de plus en plus fortes sur le foncier du fait de la venue d'un certain nombre d'investisseurs acquérant des terres agricoles dans un objectif de spéculation foncière.

D'autre part, les agriculteurs eux-mêmes face à leurs difficultés financières se retrouvent parfois tentés de vendre leurs terres, notamment en périphérie des villes, à des promoteurs immobiliers menant à une artificialisation des terres. Le rôle de la SAFER, des collectivités et intercommunalités est à cet égard primordial. Les contraintes portées par la loi ZAN et le SRADDET (remises en cause par les dispositions de la loi de "simplification de la vie économique" [SVE] et de la loi trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus dite loi TRACE) vont aussi impacter la gestion foncière dans le monde agricole, contraignant notamment la construction de nouvelles infrastructures agricoles (hangars, bâtiments de transformation, déploiement de panneaux photovoltaïques au sol, etc.).

La question de la déprise agricole est également majeure comme l'a souligné un rapport du CESER de juin 2022 sur cette question<sup>18</sup>. On note ainsi une déprise de 7 % des terres depuis 40 ans, qui a impacté plus fortement le Cher, le Loir-et-Cher (pour ce département au profit des terres naturelles). Concernant les friches agricoles, sont plutôt concernés les départements du Loir-et-Cher (Sologne) et de l'Indre-et-Loire.

Cette déprise agricole a plusieurs causes : faible intérêt de certains terrains, difficultés économiques, changement d'activités agricoles non adaptées au territoire, concurrences d'usage (artificialisation, loisirs, implantations EnR, aides

<sup>18</sup> « La déprise agricole : état des lieux, enjeux, recommandations », CESER Centre-Val de Loire, juin 2022.

<https://ceser.centre-valdeoire.fr/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-dautosaisine-juin-2022-Déprise-agricole.pdf>

économiques favorisant certains territoires au détriment d'autres). Ses conséquences sont pourtant majeures : perte de biodiversité souvent définitive, perte de production agricole, majoration des risques déjà amplifiés par le dérèglement climatique.



#### ELEMENTS DE REFLEXION SUR CET ENJEU

Le foncier agricole, naturel et forestier est :

- Un enjeu en termes de maintien de la biodiversité, de préservation des sols, de priorisation des usages de l'eau et de gestion de l'eau (ruissellement, nappes phréatiques notamment),
- Un enjeu majeur quant aux capacités d'accueil des nouveaux exploitants (maintien/installation/reprise d'exploitation),
- Un enjeu impliquant des conflits d'usage : faut-il favoriser la production agricole ou d'autres usages comme la production d'énergie (agrivoltaïsme, méthanisation par exemple) ?
- Un enjeu majeur pour la capacité à produire en quantité et qualité dans un souci de souveraineté alimentaire : le dérèglement climatique, les événements majeurs (gel, sécheresse, nuisibles...) nécessitant de diversifier davantage et d'anticiper des pertes de revenus et de production,
- Un enjeu également en termes de compétences ancestrales et émergentes (vers de nouveaux modes de travail du sol, de préservation de l'agronomie des sols, etc.) s'appuyant sur les connaissances nouvelles apportées par la recherche et l'innovation.
- Un défi menant à s'interroger sur le modèle agricole dominant choisi au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Face à l'incertitude, ne doit-on pas développer plusieurs modèles agricoles viables (même avec des petites surfaces) pour permettre aux exploitants de vivre dignement – en assurant notamment des revenus suffisants – et de produire durablement – en préservant les ressources et l'environnement- ?

## **UNE EXPÉRIENCE INNOVANTE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN MATIÈRE FONCIÈRE : L'EXEMPLE DU LYCÉE AGRICOLE LE CHESNOY QUI VA CULTIVER SUR DES SITES INDUSTRIELS À AMILLY**

Les espaces verts du site industriel d'AMC à Ferrières-en-Gâtinais vont bientôt être cultivés par les apprenants du CFPPA, dans le cadre d'un partenariat passé début 2025 avec le lycée agricole Le Chesnoy à Amilly. En échange d'une mise à disposition gracieuse de l'usage des terrains, les personnes formées devront vendre à des prix attractifs leur production à la centaine de salariés du site industriel. Ce partenariat novateur est une première en France, et doit permettre de répondre aux divers enjeux auxquels doit faire face le monde agricole. A noter que pour ce projet, le principal financeur est la Région qui a investi à hauteur de 150 000 euros environ, mais l'idée c'est qu'à terme des projets émergent seuls sans l'aide de la Région ou d'autres financeurs extérieurs. Cette expérimentation, si elle en est aux balbutiements, a tout de même pour objectif d'essaimer ce projet sur d'autres sites industriels.

*Source : Audition des représentants du Lycée du Chesnoy.*

## **2.4 LES MODÈLES AGRICOLES FACE AUX TRANSITIONS : VERS UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE ET DURABLE**

L'agriculture est aujourd'hui à la croisée des chemins. Face aux défis du changement climatique, de la perte de biodiversité, de la sécurité alimentaire et des attentes sociétales croissantes, les modèles agricoles doivent évoluer. Plusieurs approches émergent ou se renforcent pour répondre à ces transitions, chacune avec ses spécificités, ses avantages et ses limites (*cf. annexes à ce sujet pour plus d'éléments*).

Au sein de la filière agricole, il existe ainsi différents modes de production qui sont en constante évolution, en raison des progrès techniques réalisés, mais également des nouvelles attentes des consommateurs. Bien que le rendement économique reste une contrainte à laquelle les agriculteurs ne peuvent pas échapper, bon nombre d'entre eux se tournent vers un mode de production plus durable et écologique.

Pour fonder les contenus de formation, il est important d'avoir une vue claire des différents modèles agricoles. Une réflexion en la matière est souhaitable pour alimenter les formations professionnelles.

## **2.4.1. UNE AGRICULTURE CONVENTIONNELLE EN MUTATION**

Historiquement dominante, l'agriculture conventionnelle repose sur l'intensification des rendements grâce à la mécanisation, aux intrants chimiques, à la spécialisation des cultures et une forte consommation d'eau. Si elle a permis d'augmenter la production, elle est aujourd'hui critiquée pour ses impacts environnementaux. Toutefois, des évolutions sont en cours : réduction des pesticides, agriculture de précision, rotations plus longues... Ces ajustements visent à rendre ce modèle plus durable sans en bouleverser les fondements.

Ce système de production agricole, qui cherche à maximiser la production grâce au travail des machines et à des intrants divers (engrais et pesticides de synthèses, semences hybrides, carburant pour les machines, eau d'irrigation...), et qui repose sur un marché mondialisé, est décrié pour ses conséquences telles que : semences hybrides et modifiées, dégradation des sols, pollution de l'environnement, effondrement de la biodiversité, émissions de gaz à effet de serre, et développement important de maladies type Parkinson, Alzheimer et autres cancers liées à l'usage de produits phytosanitaires dangereux... Les attentes sociétales de nos jours reposent plus sur un système permettant de relever le défi de la souveraineté alimentaire.

Il existe cependant d'autres modèles : l'agriculture biologique, l'agriculture régénérative, l'agriculture de conservation, l'agriculture climato-intelligente, la biodynamie, la permaculture ou encore l'agroécologie. (Cf. annexes)

## **2.4.2. DES NOUVEAUX MODÈLES REPOSANT SUR DES PHILOSOPHIES DIFFÉRENTES**

Les nouveaux modèles agricoles qui ont émergé au cours de ces dernières décennies diffèrent dans leurs ambitions respectives et dans les valeurs défendues.

Dans les cas de l'agriculture de conservation, il s'agit avant tout de proposer des changements de pratiques pour améliorer les performances agronomiques et écologiques à l'échelle d'une exploitation.

Les nouveaux modèles d'agriculture renforcent les aspects de justice sociale à l'échelle de la ferme, ou du territoire.

L'agroécologie, quant à elle, vise une transformation profonde des systèmes agricoles et alimentaires. Elle prend en compte tous les moteurs du changement (recherche, gouvernance des filières, politiques agricoles, etc.) dans un souci de justice sociale et de souveraineté alimentaire.

La biodynamie, enfin, se concentre également sur une amélioration des performances écologiques à l'échelle de l'exploitation (elle vise à gérer la ferme comme un organisme vivant), mais on lui reproche souvent, de par ses liens avec l'anthroposophie, sa dimension ésotérique (croyances en l'impact des astres

et de créatures surnaturelles sur les cultures), voire ses possibles dérives sectaires).

### **2.4.3. POUR S'ADAPTER FACE AUX TRANSITIONS, LA NÉCESSITÉ D'OFFRIR UNE PALETTE DE MODÈLES AUX JEUNES OU FUTURS AGRICULTEURS**

Aucun modèle ne constitue une solution unique. La diversité des contextes pédoclimatiques, économiques et sociaux appelle à une pluralité de réponses. L'enjeu est de favoriser des transitions agricoles justes, inclusives et adaptées aux territoires, en soutenant les agriculteurs dans leurs choix et en valorisant les pratiques vertueuses. L'agriculture de demain sera nécessairement plurielle, résiliente et profondément ancrée dans les dynamiques de transition.

D'ores-et-déjà, les référentiels des diplômes professionnels agricoles ont été renouvelés. Les établissements de formation agricoles forment à ces différents modèles, y compris en Centre-Val de Loire, pour que les futurs exploitants et ouvriers agricoles aient les cartes en main afin de choisir ou de combiner les modèles les plus à même de leur permettre de s'adapter aux diverses transitions à l'œuvre et de pouvoir vivre dignement de leur travail.

A cet égard, les liens avec la Recherche sont fondamentaux. Le CESER souligne l'intérêt d'ouvrir encore davantage les établissements de formations agricoles au monde de la Recherche et aux chercheurs. L'INRAE Val de Loire a déjà enclenché un certain nombre de coopérations avec quelques établissements du territoire régional, comme les lycées de Fondettes, du Subdray ou du Chesnoy via par exemple l'accueil de stagiaires, la participation à des modules d'initiatives locales<sup>19</sup>, en allant dans les lycées agricoles pour rendre compte d'expérimentations qu'ils ont réalisé, via des chantiers écoles, des projets tutorés, etc.

Les lycées agricoles sont des relais stratégiques pour diffuser les innovations et pratiques de transition.

---

<sup>19</sup> L'INRAE intervient ponctuellement dans les cours et accueille aussi des stagiaires des EPLEA. Toutefois, ce qui est privilégié est l'intervention dans des modules d'initiative locale (dont le programme est coconstruit avec les enseignants), comme par exemple cette année : MIL Biodiversité sur le domaine agricole de Tours (400 ha) et MIL Aviculture avec le lycée agricole de Fondettes.



# Lycée Horticole

## PARTIE 3 – LES PARTICULARITÉS DES FORMATIONS AGRICOLES PERMETTANT DE RÉPONDRE À CES ENJEUX

Les formations agricoles que ce soit dans la formation initiale ou continue intègrent d'ores-et-déjà ces problématiques des transitions, même s'il reste des champs d'investigation à explorer. Par exemple, au niveau national, les transitions sont notamment prises en compte dans les référentiels de diplômes élaborés par les professionnels du secteur représentants des salariés et des employeurs dans la CPCI (Commission professionnelle consultative interministérielle) « agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces ».

### 3.1. UNE FORMATION INITIALE AGRICOLE AUX PRISES AVEC LES QUESTIONS DE TRANSITIONS

#### 3.1.1. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, ACTEUR-CLÉ DES TRANSITIONS

L'enseignement agricole est un acteur clé des transitions à travers la mise en œuvre du plan national « Enseigner et produire autrement » à l'horizon 2025 dans chaque établissement avec les objectifs suivants :

- Encourager la parole et l'initiative des élèves sur les questions des transitions et de l'agroécologie,
- Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et poursuivre les transitions,
- Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles des lycées agricoles comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation,
- Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes par les établissements.

En outre, parmi les 5 missions de l'enseignement agricole, il faut rappeler qu'est prévu qu'il contribue aux activités d'expérimentation, de recherche et d'innovation agricoles. Cet objectif est fondamental au regard de la réponse aux

différentes transitions et cela se traduit concrètement dans la pédagogie mise en œuvre dans les établissements que ce soit au plan national ou régional.

### **3.1.2. UNE PÉDAGOGIE SPÉCIFIQUE À MÊME DE RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS ENJEUX AUXQUELS LE SECTEUR EST CONFRONTÉ**

Les spécificités de l'enseignement agricole sont à rappeler, notamment les spécificités pédagogiques :

- Des diplômes professionnels fondés sur une analyse préalable des métiers et des besoins des professionnels,
- Le référentiel de diplôme, construit à partir de l'analyse des emplois et du travail des modules à l'initiative de l'établissement,
- Une organisation **modulaire et pluridisciplinaire** de la formation définie en termes de **compétences**, de **capacités**, d'**objectifs**.

Les autres spécificités de l'enseignement agricole sont :

- **La présence sur le site de l'établissement scolaire d'une exploitation agricole, ou un atelier technologique grandeur nature** support d'enseignement, support d'apprentissage et lieu d'expérimentation,
- **Un fort ancrage dans l'environnement professionnel, technologique et territorial,**
- **Une ouverture à la coopération internationale, mobilité et ouverture à l'International et à l'Europe, pour :**
  - Sensibiliser les futurs acteurs du monde agricole et rural à la diversité, à la richesse et à la complexité de l'environnement international.
  - S'ouvrir à des cultures différentes, rencontrer d'autres jeunes, pratiquer les langues étrangères, découvrir d'autres manières de travailler, acquérir des compétences professionnelles et enrichir les projets personnels et professionnels.
  - Via des stages individuels à l'étranger,
  - Ou des voyages d'étude professionnels et culturels,
  - Ou encore des actions d'éducation à la citoyenneté internationale.

Un autre marqueur fort de l'enseignement agricole réside dans le fait que les **établissements sont à taille humaine** : entre 150 et 500 élèves pour les LEGTA et entre 70 et 230 élèves dans les MFR. **L'internat très présent dans l'enseignement agricole offre également un cadre de vie propice aux études, à l'épanouissement et à l'apprentissage du « vivre ensemble ».** **En effet**, 60% des élèves et apprentis sont internes dans l'enseignement agricole.

De même, l'enseignement culturel et artistique fait l'objet d'une attention particulière dans les établissements d'enseignement agricole. En région Centre-Val de Loire, le **réseau Centr'acteurs**- réseau des enseignants en éducation

socio-culturelle de l'enseignement agricole public – se mobilise pour proposer un programme annuel d'actions et d'animations culturelles régionales.

Concernant la problématique de l'accompagnement des transitions, qu'elles soient écologiques, sociétales ou numériques, l'Enseignement agricole est acteur des transitions et accompagne les mutations du monde agricole et des territoires ruraux pour :

- S'adapter aux évolutions technologiques,
- Relever les défis de l'agriculture de demain,
- Prendre en compte des attentes de la société dans les domaines de l'environnement, du développement durable, de l'alimentation et de la dynamique des territoires,
- Répondre à l'enjeu du renouveau des campagnes et de l'emploi rural.

Plusieurs modalités pédagogiques propres à l'enseignement agricole permettent aux établissements de mettre en œuvre une approche différenciée, répondant aux besoins des territoires et anticipant les questions de transitions. C'est notamment le cas par les EIE (Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement)<sup>20</sup> et les MAP (Modules d'Adaptation Professionnelle)<sup>21</sup>.

Par exemple au Lycée agricole de Montoire dans le Loir-et-Cher, cela se traduit de la manière suivante au sein du Bac pro CGEA (Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole) :

<b>En classe de seconde professionnelle productions conduite d'élevage et de cultures</b>	<b>En classe de 1ère bac pro CGEA</b>	<b>En classe de terminale bac pro CGEA</b>
5 E.I.E : - Méthodologie - Produire autrement - L'animal autrement - Application aux productions végétales	MAP : Valorisation et communication d'une production ou d'une activité d'une entreprise agricole. 3 E.I.E :	3 E.I.E : - Méthodologie - Énergie renouvelable - Agriculture de précision et robotique

<sup>20</sup> EIE : L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit avec l'équipe pédagogique de l'établissement :

- *Consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...*
- *Consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'Homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, débats sur choix techniques...*
- *Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...*

<sup>21</sup> MAP : objectif général ; s'adapter à des enjeux professionnels particuliers :

- *Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,*
- *Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation.*

<p>- Chantiers participatifs : bâti rural + développement durable + EMC</p>	<p>- Méthodologie dossier de stage  - Diversifier ses productions végétales dans une perspective de durabilité  - EIE culturel : défi lecture régional de l'enseignement agricole : lecture d'une BD, d'un roman et de deux nouvelles avec une finale régionale le jeudi 30 mars 2023 au Minotaure à Vendôme.</p>	
---	---	--

### **EXEMPLE DE LA PRISE EN COMPTE DE CES ENJEUX : LE PRINTEMPS DES TRANSITIONS**



Le printemps des transitions, porté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, s'est tenu pour sa 4<sup>ème</sup> édition du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2025, sur le thème de la découverte des transitions du vivant en lycée agricole. Des événements se sont ainsi tenus dans toute la France sur cette thématique.

En Centre-Val de Loire, cela s'est traduit par deux manifestations :

- Le Festival Manger sain et local, organisé par la MSA Berry Touraine avec le LPA Educavert Amboise (37), le 24 mai 2025 au lycée agricole et viticole d'Amboise. Se sont tenus notamment : un marché de producteurs locaux, des animations proposées par la classe de 1<sup>ère</sup> du lycée, et l'intervention d'un nutritionniste et d'un spécialiste en horticulture ;
- Des ateliers menés par les apprenants et les enseignants sur la thématique "de la fourche à la fourchette" sur le site du lycée agricole de Montoire-sur-le-Loir (41) et sur le site de l'exploitation pédagogique de VILLAVARD (agriculture biologique, ovins et cultures). Les thèmes retenus étaient : travail du sol, produire (élevage et culture), consommer (alimentation durable et dégustation de produits locaux), gestion de l'eau, biodiversité (apiculture, agroforesterie). Afin de faire le lien avec leur parcours avenir les élèves ont pu participer également à un escape game avec la participation de METIERS EN SCENE - AGRICULTURE afin de découvrir les métiers de l'agriculture et du vivant. Le public visé était les élèves de collège de l'éducation nationale (4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>).

### **3.1.3. UN PROJET RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE (PREA) QUI DRESSE DES PERSPECTIVES QUANT À L'ÉVOLUTION DES FORMATONS EN CENTRE-VAL DE LOIRE FACE AUX TRANSITIONS**

La loi d'orientation du 9 juillet 1999 a introduit dans le code rural (L811-8, L813-2, L814-5) l'obligation de mettre en place des Projets Régionaux de l'Enseignement Agricole (PREA). Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole vise à accompagner les politiques publiques du Ministère en charge de l'agriculture. Il fixe les orientations stratégiques pour la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole au service des apprenants.

Pour la période 2017-2021 le PREA Centre-Val de Loire s'inscrivait ainsi dans un ensemble de dispositifs qui organisaient sa mise en œuvre : le 6<sup>ème</sup> Schéma prévisionnel national des formations agricoles (SPNF), le contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles (CPRDFOP), la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'Agroécologie et la thématique « enseigner à produire autrement »<sup>22</sup>, la réussite scolaire et la promotion sociale, le vivre ensemble, la formation des enseignants et l'ouverture internationale.

La DRAAF retient ainsi dans le PREA des orientations du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), pour répondre aux mutations en cours (écologiques, énergétiques, numériques, sociétales...), afin de relever les défis en matière d'orientation, de formation professionnelle, de sécurisation des parcours, d'insertion et de maintien dans l'emploi.

Le PREA 2017-2021 comprenait 5 axes majeurs dont l'un concernait directement le présent rapport, à savoir « des exploitations agricoles et des ateliers pédagogiques qui produisent et transforment autrement, expérimentent, innover et transfèrent ». L'enjeu était de former les agriculteurs de demain à produire plus durablement et plus efficacement. Cet axe se déclinait en 3 objectifs :

- **Consolider la mission pédagogique des exploitations agricoles et les ateliers pour la mise en place de l'agroécologie et du Plan « Enseigner à produire autrement », par exemple en :**
  - Accompagnant les équipes des exploitations agricoles pour la mise en œuvre de l'agroécologie et du Plan « Enseigner à produire autrement »,
  - Valorisant les pratiques innovantes au travers de journées d'analyse et d'échange de pratiques.

---

<sup>22</sup> **Le plan « Enseigner à Produire Autrement », pour les transitions et l'agroécologie » (EPA 2), incite à la mobilisation de l'enseignement agricole pour accompagner les mutations et les transitions vers l'agroécologie, accompagner l'apprenant pour le développement de ses compétences professionnelles et citoyennes, et contribuer aux transitions alimentaires.**

- **Accompagner les exploitations agricoles et les ateliers dans leurs spécificités territoriales et leurs activités d'expérimentation et innovation avec les professionnels**, par exemple en :
  - Favorisant l'organisation de manifestations pour promouvoir la mise en œuvre de l'agroécologie dans les exploitations agricoles,
  - Développant les relations professionnelles avec les organismes de recherche et de développement,
  - Favorisant les échanges avec les exploitations agricoles innovantes du territoire.
- **Promouvoir l'ancrage territorial des exploitations : signe de qualité, diversification, agriculture biologique, commercialisation en circuit court...,** par exemple en :
  - Promouvant les circuits courts et les approvisionnements de proximité dans la restauration scolaire,
  - Renforçant le partenariat avec l'INAO - Institut national de l'origine et de la qualité.

Le PREA 2024-2030 s'inscrit quant à lui dans le cadre des objectifs en lien avec le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PACTE). Celui-ci vise à donner une formation et une qualification aux jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, par l'accompagnement des entreprises du secteur de l'agriculture, pour recruter une main d'œuvre compétente et maintenir leur positionnement et leur dynamisme. Il s'inscrit aussi dans le schéma régional de l'apprentissage qui ambitionne d'innover pour concevoir le CFA de demain, et développer une offre de formation au service des jeunes. Ceci pour leur permettre de construire leurs projets professionnels et choisir la voie de formation adaptée à leurs besoins, avec les entreprises du territoire. Enfin, il vise à poursuivre les objectifs du Pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA), au travers d'actions portant sur l'orientation et la formation, la transmission et l'installation de nouveaux agriculteurs ainsi que sur les transitions et l'adaptation au changement climatique.

Ce nouveau PREA identifie 5 axes majeurs structurés autour de 21 objectifs et 84 sous-objectifs dont certains font directement écho au sujet du présent rapport, notamment l'axe 3 « Un enseignement agricole qui innove pour faire face aux transitions » et l'axe 4 « un enseignement agricole qui expérimente pour s'adapter aux enjeux sociétaux et de l'agriculture de demain ».

Il s'agit ainsi de :

- **Accompagner la mise en œuvre des évolutions pédagogiques :**
  - 1- Accompagner la mise en œuvre des réformes de la voie professionnelle
  - 2- Proposer des parcours de formation favorisant le continuum pédagogique
  - 3- Mettre en œuvre l'approche capacitaire dans la pédagogie
  - 4- Encourager et valoriser des pratiques pédagogiques innovantes
- **Renforcer l'élévation du niveau de qualification :**

- 1- Accompagner la réussite scolaire des Bac Pro en BTSA
- 2- Développer la poursuite d'étude post-BTSA en Bachelor Agro
- 3- Accompagner la mise en œuvre de la rénovation des BTSA (dont la semestrialisation)
- 4- Faciliter les parcours de bi-qualifications et d'équivalences
- **Développer des partenariats avec l'enseignement supérieur long :**
  - 1- Construire des partenariats durables avec des écoles d'enseignement supérieur long et les Universités en région
  - 2- Organiser des temps de réflexion Université / Enseignement agricole
  - 3- Expérimenter des continuums de qualification entre l'enseignement supérieur court et long
  - 4- Réaliser en partenariat l'ingénierie d'un dispositif de formation supérieure longue
- **Accompagner les établissements dans les transitions :**
  - 1- Encourager des actions liées aux transitions et à l'agroécologie, dans les établissements
  - 2- Former les salariés des exploitations agricoles des établissements, à l'adaptation aux transitions en cours
  - 3- Proposer aux familles des temps d'échange sur les changements sociaux, les mutations et les transitions
  - 4- Accompagner les établissements dans l'élaboration et ou la mise en œuvre de leur projet d'établissement et la démarche d'autoévaluation

Ainsi ce nouveau PREA vise à ce que les établissements encouragent et valorisent dans les années à venir les initiatives et les projets permettant aux apprenants de découvrir de nouvelles pratiques agricoles et de se former aux enjeux environnementaux et sociaux. Il s'agit ainsi de développer, dans toutes les filières et à tous les niveaux de formation (forêt, aménagement du paysage, espaces naturels, horticulture, viticulture, grandes cultures, élevage, industrie, alimentation ...), l'acquisition de connaissances et compétences en matière de transitions agroécologique et climatique pour répondre aux enjeux de la biodiversité ou de la protection des sols, par exemple. Il identifie l'enseignement agricole comme un acteur majeur dans la structuration de différentes actions d'innovation et de recherche, notamment via la digitalisation des formations, l'usage des nouvelles technologies numériques, l'adaptation des espaces d'apprentissage et la flexibilité des parcours de formation.

## **3.2. L'ÉVOLUTION DES FORMATIONS CONTINUES EN CENTRE-VAL DE LOIRE POUR ACCOMPAGNER UNE AGRICULTURE EN TRANSFORMATION : ANTICIPER LES COMPÉTENCES AGRICOLES DE DEMAIN**

Pour ce qui est des compétences de demain, les divers organismes investis dans la formation ou l'accompagnement des professionnels du secteur ont engagé des réflexions ou proposent d'ores-et-déjà des solutions ou des formations pour anticiper les évolutions et besoins en compétence de demain.

### **3.2.1. UNE STRATÉGIE RÉGIONALE AGRICOLE « AMBITIONS AGRICULTURE 2030 » QUI ANTICIPE LES BOULEVERSEMENTS DÉMOGRAPHIQUES ET LES TRANSITIONS**

Le Conseil régional a voté le 22 décembre 2023 sa stratégie régionale pour l'agriculture (« Ambitions agriculture 2030 ») au sein de laquelle se déclinent trois ambitions majeures et 23 actions dont plusieurs font directement écho à la présente étude du CESER, à savoir :

- Ambition 1 : Accélérer la transition agroécologique, élément d'identité et de performance d'une agriculture durable relevant les défis liés au climat et à la préservation de la biodiversité :
  - Action 1 : accélérer les transitions en mobilisant les contrats de filières
  - Action 3 : massifier la transition agroécologique par des dispositifs d'aide directe individuelle et collective des agriculteurs et agricultrices
  - Action 7 : accélérer les transitions agricoles par la recherche et l'innovation
- Ambition 2 : stabiliser le nombre d'exploitations agricoles en travaillant sur le renouvellement des générations, l'emploi agricole et l'attractivité des métiers
- Action 8 : assurer le renouvellement des générations en accompagnant l'installation et la transmission
- Action 9 : faire de l'emploi et des compétences un levier pour la transition agroécologique et le renouvellement des générations
- Action 10 : renforcer, avec le monde agricole, l'attractivité des métiers agricoles
- Action 11 : agir sur le foncier agricole, levier indispensable d'une politique d'installation dynamique.

### **3.2.2. UN CPRDFOP AUX PRISES AVEC LES QUESTIONS DE TRANSITION**

La Région a une vision globale qu'elle essaie de partager, notamment dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Concernant la formation des actifs, la Région n'intervient pas au niveau des salariés mais des demandeurs d'emplois pour permettre l'accès à une qualification et ainsi sécuriser des parcours de vie.

A noter que dans sa priorité 1 « observer et analyser ensemble pour mieux comprendre et impulser les dynamiques de transformations environnementales, énergétiques, technologiques, numériques, sociales », le CPRDFOP 2022-2027, prévoit un Chantier 3 : « Mieux anticiper et impulser les transitions environnementales, énergétiques, technologiques, sociales, numériques par le déploiement d'une prospective sectorielle ».

### **3.2.3. UN PRF QUI INCLUT LES FORMATIONS AGRICOLES ET ŒUVRE POUR TENIR COMPTE DES ÉVOLUTIONS À L'ŒUVRE EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES**

La Région a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue. A ce titre elle définit et met en œuvre la politique de formation professionnelle continue pour toutes les personnes en recherche d'emploi, dans le cadre d'un Programme Régional de Formation (PRF), et elle coordonne l'achat public de formation professionnelle continue sur le territoire, en coopération étroite avec France travail et les OPCO.

Il s'agit d'un PRF inclusif qui vise l'élévation du niveau de qualification des publics les plus éloignés de l'emploi et la réponse aux besoins des entreprises tout en prenant en compte des enjeux de la transition écologique et numérique.

La Région finance la rémunération des stagiaires de la formation et elle met en place des dispositifs d'aides pour lever les freins d'accès à la formation (aide à la mobilité, prêt d'ordinateurs, etc.).

En 2024, la Région a ainsi engagé plus de 53 millions d'euros pour cette dépense.

La Région s'efforce de répondre à 3 types de besoins :

- Besoins des publics :
  - o Une **offre sanctuarisée de formations aux savoirs fondamentaux et compétences transverses (SFCT)**,
  - o Des **parcours de formation vers la qualification mais aussi vers l'emploi**, recentrés sur les 1ers niveaux de qualification,
  - o **Une mobilisation, un accompagnement et des pédagogies rénovés.**

- Besoins des employeurs :
  - o Des **ingénieries DEFI** pour répondre aux besoins de compétences,
  - o Des **achats sectoriels contextualisés** aux réalités économiques locales et en réponse aux besoins des métiers en tension (84 % de corrélation),
  - o Des **modules additionnels ciblés** pour former aux compétences émergentes.
- Besoins des territoires :
  - o Des formations **accessibles au plus près des territoires**,
  - o Des formations **ancrées dans un écosystème territorial innovant et élargi**,
  - o Une **gouvernance rénovée** de l'offre **qui accroît la mobilisation et l'impact de l'offre de formation**.

Un nouveau PRF est établi pour la période 2025-2028, définissant un écosystème complet (cf. schéma en annexe).

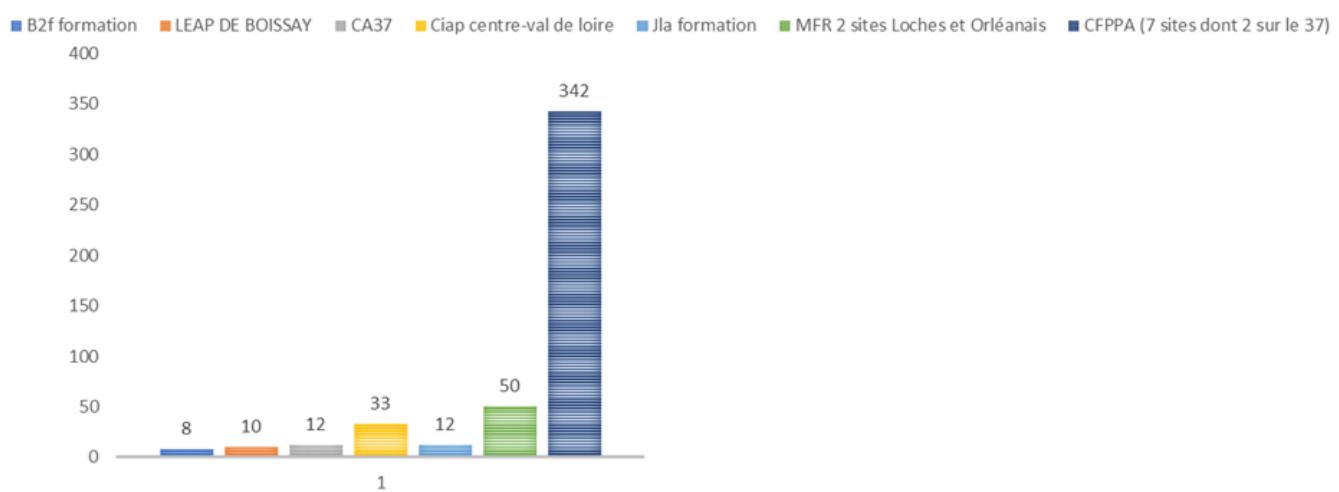
26 000 places de formation vont ainsi être déployées en 2025 dont 18 000 sur les savoirs de base. Quasi toutes peuvent répondre à des DEFI. 400 à 450 marchés sont ainsi déployés sur l'ensemble du territoire régional.

Les visas Libres savoirs correspondent à la seule offre non rémunérée dans le cadre du PRF (environ 40h de formation).

Pour mémoire, les formations proposées dans le secteur agricole représentaient 569 places achetées pour 469 entrées en formation en 2023, contre 490 places achetées et 438 entrées en formation en 2024.

Concernant les Parcours métiers 2025 dans le secteur agricole, le secteur agricole représente 6,4 % du nombre de places prévisionnelles par secteur d'achat, soit 462 places programmées (commande de 3,7 M€).

## RÉPARTITION DES PLACES PAR ORGANISME DE FORMATION : 73% DANS LES CFPPA



73 % de ces places de formation sont inscrites dans le cadre des CFPPA (Centres de formation professionnelle et de promotion agricoles) sis dans les lycées agricoles de la région.

Lors du PRF 2021-2024, les taux de remplissage pour le secteur agricole, tous organismes de formation confondus, s'établissaient à 81 % alors qu'ils étaient de 90 % pour l'ensemble des secteurs économiques.

Concernant la formulation de la commande PRF, la Région commande des Parcours Métiers, à savoir un nombre de places prévisionnelles pour une certification particulière. La Région précise le lieu de déroulement de la formation. Elle indique enfin des attendus particuliers :

- Les transitions écologiques,
- Les transitions numériques,
- Les soft skills,
- Des attendus ou modules supplémentaires non prévus par la certification nationale.

Ces 3 premiers enjeux sont liés les uns aux autres. La Région considère que les trois sont nécessaires pour mettre en œuvre une formation complète.

Il y a le souhait que les formations intègrent la gestion de crise, la gestion des émotions dont le stress, etc., dans des mises en situation réelles dans une situation de calme/ dans une situation d'urgence. C'est fait à la fois en groupe et de façon individuelle.

Cette demande sur les soft skills est commune à tous les métiers (et n'est pas propre à l'agriculture).

Concernant la transition numérique, il est surtout demandé de savoir programmer l'outillage, à savoir analyser les données produites. Les attendus sont différents selon le niveau de formation visé.

Dans la logique des compétences émergentes (cf. le rapport du CESER sur cette question), des attendus spécifiques ont été demandés aux organismes de formation pour aller plus loin et anticiper l'acquisition de celles-ci. Ainsi, des modules complémentaires sont demandés. Pour le monde agricole, sont prévus :

- Transformation des produits,
- Commercialisation des produits,
- Conduite de tracteurs agricoles,
- Méthanisation,
- Module de spécialisation de guide composteur, conformément à l'article L541-21-1 du code de l'environnement,
- Module sur la gestion de la ressource en eau.

Les organismes de formation peuvent notamment s'appuyer sur les « UCARE »<sup>23</sup> mis en place par le ministère de l'agriculture, pour déployer des modules dont l'ingénierie existe déjà.

La liste des attendus demandés recouvre pour le secteur agricole les items suivants :

- Sensibilisation et compréhension des évolutions climatiques à l'œuvre,
- Apprentissage de nouvelles compétences induites par les changements climatiques : l'agroforesterie, les cultures biologiques ou à Haute Valeur Environnementale, sol vivant, ou encore les circuits courts, le bien-être animal sont autant de notions pour faciliter l'exercice des métiers dans un contexte de nécessaire protection des ressources et de renouvellement des pratiques.
- Apports sur les technologies numériques afin de permettre aux futurs professionnels de mesurer, analyser, programmer des outils connectés, pour faciliter les gestes métiers, s'informer sur le climat, contrôler ou réaliser des économies d'énergie.
- Apprentissage de compétences douces pour permettre à chaque stagiaire de savoir gérer, vivre avec les changements et crises à l'œuvre. La Région souhaite que ces compétences douces soient adaptées à chaque métier et à des situations professionnelles significatives. On peut citer l'adaptation au changement, la communication en situation calme ou conflictuelle, la gestion du stress, la gestion de crise...

Concernant la problématique spécifique des personnes qui n'ont pas grandi dans le monde agricole ni même rural et de la nécessité d'accompagner les reconversions, la Région prévoit des formations spécifiques (environ 1 000 heures de formation/personne), sachant que l'essentiel de la formation est constitué de stages auprès d'exploitants.

Dans le cadre des formations pour obtenir le BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole), il y a une volonté d'intégrer dans les demandes aux OF (organismes de formation) qu'ils vérifient bien que les business plans présentés par les stagiaires soient viables et non voués à l'échec.

*Cf. les annexes de cette étude pour accéder au catalogue de la commande de formations agricoles initié par la Région dans le cadre de ses compétences.*

---

<sup>23</sup> UCARE : Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale pour l'Emploi proposée par les centres de formation lors de leur demande d'habilitation auprès des DRAAF/SRFD. Il s'agit d'une **unité constitutive du diplôme qui correspond à un bloc de compétence**, conformément à la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui introduit cette notion, complétée par les dispositions fixées à l'article 31 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et celles du décret n° 2018-1172 du 18 décembre 2018 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications professionnelles et des certifications et habilitations dans les répertoires nationaux.

### **3.3. LES NOUVEAUX BESOINS EN COMPÉTENCES IDENTIFIÉS PAR LES ACTEURS DU SECTEUR**

La Chambre régionale d'agriculture identifie plusieurs axes d'évolution des compétences nécessaires pour répondre aux défis actuels et futurs :

- Polyvalence et adaptabilité : capacité à mobiliser différents modes de production selon les spécificités territoriales, en intégrant la maîtrise des coûts.
- Management et coopération : gestion d'équipes, travail en réseau avec d'autres exploitations, entreprises, collectivités et société civile.
- Transition technologique : accompagnement de l'agriculture connectée (robotique, modulation parcellaire) pour une production durable.
- Agroécologie : développement de pratiques respectueuses de la biodiversité et réduction des intrants chimiques, diversité d'assoulement (plus de variétés et tête de rotation), couverts végétaux, plantation de haies, gestion de l'eau, préservation des ressources naturelles,
- Diversification économique : création de nouvelles filières (énergies, circuits courts), logistique de vente et de distribution (centraliser les produits, les vendre et les livrer),
- Lien production-consommation : adaptation des pratiques agricoles aux attentes sociétales et aux réalités économiques.
- Agriculture urbaine : accompagner son développement pour rapprocher la production agricole des centres urbains et sensibiliser les citadins.

De son côté, OCAPIAT, l'opérateur de compétences du secteur agricole, a réalisé des études prospectives sur ces questions pour accompagner le développement des compétences des salariés par la formation sur les conséquences de la transition écologique. En effet, la loi Climat et Résilience, du 22 août 2021, confie aux OPCOs la mission d'informer les entreprises sur les enjeux liés au développement durable et de les accompagner dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique, notamment par l'analyse et la définition de leurs besoins en compétences.

Les impacts du changement climatique sur les métiers et les compétences sont multiples. Ils impliquent 2 stratégies de réponse aux mutations liées à la transition écologique :

- La stratégie d'adaptation regroupe les changements de pratiques pouvant être mises en œuvre pour limiter les impacts négatifs des évolutions climatiques en cours et à venir : hausse des températures, stress hydrique, augmentation des aléas climatiques, pression biotique accrue...
- La stratégie d'atténuation regroupe les nouvelles pratiques pouvant être mises en œuvre afin de limiter l'impact de l'entreprise sur le climat : réduire les émissions de gaz à effets de serre, accroître le stockage de carbone, développer les énergies renouvelables...

Les impacts sur les emplois et compétences sont très forts quelle que soit la stratégie adaptée. Ainsi un travail d'impact et de recensement des compétences par filière a été mené par OCAPIAT, distinguant 5 grandes filières (cf. tableaux en annexes) :

- Les productions végétales annuelles,
- Les productions végétales pérennes,
- Les productions animales,
- La forêt,
- Le paysage.

A titre d'exemples, plusieurs axes de compétences sont ainsi identifiés et classés selon qu'ils répondent à une optique d'adaptation ou d'atténuation au changement climatique et aux diverses transitions :

	<b>Axes de compétences à développer identifiées (quelques exemples)</b>	
	<b>Dans une optique d'adaptation</b>	<b>Dans une optique d'atténuation</b>
<b>Les productions végétales annuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le maraîchage, améliorer le recours aux techniques de paillage, la maîtrise et l'entretien des nouveaux équipements liés aux serres (ventilation, aération...) et de protection contre la chaleur (pose, réglage...).</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la connaissance agronomique des légumineuses et leurs conditions d'introduction dans la rotation (des cultures),</li> <li>- etc.</li> </ul>
<b>Les productions végétales pérennes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir la connaissance du cycle biologique, de l'itinéraire technique et des maladies des nouvelles cultures, variétés, cépages ou porte-greffes</li> <li>- Acquérir les connaissances agronomiques et techniques permettant de développer les cultures inter-rang (...)</li> <li>- Renforcer la compréhension des intérêts agroécologiques des haies et de l'agroforesterie « arbres/vignes » et la maîtrise des pratiques culturales dans ces systèmes (pour la viticulture),</li> <li>- Renforcer les connaissances pour la surveillance des bioagresseurs (...)</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser les apports azotés grâce à la connaissance du cycle de l'azote, des techniques limitant les pertes et des outils d'aide à la décision,</li> <li>- Savoir faire évoluer son matériel agricole et son mode d'utilisation pour réduire sa consommation...</li> <li>- Conversion à l'agriculture biologique...</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<b>Les productions animales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les ruminants, maîtriser les modes de pâturage optimisant la ressource : tournant dynamique, pâturage hivernal, surfaces additionnelles</li> <li>- Optimiser l'utilisation de la ressource en eau (débit, fuites...),</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les mécanismes favorisant le stockage du Carbone dans les prairies, savoir adapter l'assoulement pour augmenter la durée de conservation,</li> <li>- Acquérir les connaissances zootechniques permettant d'adapter</li> </ul>

		<p>l'alimentation pour optimiser l'utilisation de l'azote et les émissions de CH4,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etc.</li> </ul>
<b>La forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance et maîtrise des pratiques limitant le stress hydrique (conditions de plantation, débroussaillage, détourage, travaux sur petites surfaces...),</li> <li>- Connaissance et maîtrise des modes de gestion limitant le risque incendie (discontinuités, tranchées, débroussaillage),</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix d'essences adaptées aux usages de la bioéconomie,</li> <li>- Connaissance et maîtrise de gestion favorisant le stockage de carbone,</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<b>Le paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les nouveaux systèmes d'arrosage intelligents et les systèmes d'utilisation des eaux de pluies,</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des pratiques de gestion raisonnée des espaces végétalisés (lutte intégrée, compost déchets verts...)</li> </ul>

Par ailleurs, une étude sur les métiers stratégiques en particulière évolution, émergeants et en tension dans le secteur agricole a également été réalisée en juin 2024 par OCAPIAT. Celle-ci classifie les métiers à enjeu du secteur en 4 catégories :

- Les **métiers stratégiques** correspondent aux métiers au cœur de l'activité des entreprises de l'agriculture et mobilisent des compétences critiques ;
- Les **métiers en particulière évolution** sont ceux dont les activités se réalisent dans des conditions renouvelées, en raison des évolutions du secteur, et pour lesquels les compétences se trouvent transformées ;
- Les **métiers émergents** font référence à des nouveaux métiers, qui font appel à de nouvelles compétences ;
- Les **métiers en tension** correspondent aux métiers pour lesquels les difficultés de recrutement sont particulièrement marquées.

Cette étude identifie notamment **l'évolution des compétences et connaissances requises par les salariés du secteur agricole**, à savoir :

- Compréhension approfondie des systèmes d'exploitation,
- Intégration des enjeux de biodiversité et de réchauffement climatique dans l'activité,
- Evolution des gestes au quotidien (écoconduite de tracteurs...),
- Meilleure connaissance du milieu, des écosystèmes, de la biodiversité et du fonctionnement des sols,
- Adoption de techniques alternatives,
- Evolution des amplitudes de travail pour le confort des animaux et la prévention des risques professionnels.

Elle indique en outre les **métiers en particulière évolution** soumis à la transition agroécologique qui sont :

- Agent de culture, chef de culture
- Berger/gardien de troupeau,
- Bucheron, gestionnaire forestier
- Opérateur de sylviculture –reboisement / Reboiseur,
- Chef d'équipe paysagiste/chef de chantier,
- Conducteur de travaux,
- Directeur technique viticole/Directeur d'exploitation viticole,
- Technicien d'élevage, responsable d'élevage,
- Second d'exploitation en cultures spécialisées/chef d'équipe.

Un certain nombre de **métiers émergents** en lien avec la transition écologique sont aussi identifiés dans le cadre de cette étude :

- **Les métiers d'employés, techniciens et assimilés :**
  - o Coordinateur en biodiversité

- Employé qualifié et hautement qualifié en génie climatique (dont l'ouvrier en génie écologique)
- **Les métiers de cadres, responsables et assimilés :**
  - Responsable qualité/ réglementaire
  - Responsable méthanisation.

En outre OCAPIAT accompagne les entreprises du secteur pour évaluer l'intégration du développement durable dans leur stratégie et identifier les marges de progression sur les compétences et les RH. Cela s'opère via des autodiagnostic axés sur la transition écologique. Cet autodiagnostic repose sur 10 thématiques avec des questions adaptées au secteur professionnel que sont :

Enjeux Macro	Compétences et connaissances visées
<b>Gestion transverse</b>	Toutes les compétences / connaissances qui visent la bonne anticipation des risques et/ ou opportunités liées à la transition écologique
<b>Gestion de l'eau</b>	Toutes les compétences / connaissances qui visent une réduction des consommations d'eau (process, modes de gestion, choix des variétés/ espèces/ essences)
<b>Gestion des déchets</b>	Toutes les compétences / connaissances qui visent une réduction de la production de déchets (refuser, réduire, réutiliser, recycler et rendre à la terre)
<b>Gestion de l'énergie</b>	Toutes les compétences / connaissances qui visent une réduction des consommations énergétiques (bâtiments, process, engins, équipements)
<b>Gestion des émissions &amp; pollutions</b>	Toutes les compétences / connaissances qui permettent de réduire l'impact sur l'environnement des productions actuelles (ex : pratiques séquestrantes, réduction des émissions non-énergétiques, choix des matériaux / intrants / produits de nettoyage, traitement des polluants)
<b>Diversification de la production</b>	Toutes les compétences / connaissances qui consistent en une diversification de la production dans un souci de réduire l'impact environnemental de l'activité et / ou générer des co-bénéfices (ex : agroforesterie, matériaux biosourcés, végétalisation des espaces urbains)
<b>Gestion des aléas climatiques</b>	Toutes les compétences / connaissances qui visent à réduire la vulnérabilité des activités face aux aléas bioclimatiques
<b>Gestion des aléas sanitaires</b>	Toutes les compétences / connaissances qui visent à réduire la vulnérabilité des activités face aux aléas sanitaires

<b>Production d'énergie renouvelable</b>	Toutes les compétences / connaissances qui visent à produire des énergies renouvelables sur site (méthanisation, PV, géothermie, chaleur fatale, etc.)
<b>Coopération au service de la transition</b>	Toutes les compétences / connaissances qui visent à développer des logiques de mutualisation et circuits de proximité

Un accompagnement RH des entreprises est ensuite proposé avec un financement à hauteur de 100 % pour les entreprises de moins de 50 salariés et jusqu'à 50 % pour les entreprises de plus de 250 salariés (hors groupe). Cet accompagnement d'une durée de 1 à 30 jours maximum (durée moyenne de 5 jours) est réalisé par des prestataires experts référencés.

Voici quelques-unes des thématiques d'accompagnement RH pouvant être proposées par cette Prestation Conseil Ressources Humaines (PCRH) d'OCAPIAT :

<b>Appui au recrutement et au développement de l'attractivité de l'entreprise</b>
<input type="checkbox"/> Intégration des salariés dans l'entreprise
<input type="checkbox"/> Organisation du travail et qualité de vie au travail
<input type="checkbox"/> Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
<input type="checkbox"/> Accompagnement des entreprises à la transition numérique
<input type="checkbox"/> Accompagnement des entreprises à la transition écologique (RSE...)
<input type="checkbox"/> Amélioration du dialogue social
<input type="checkbox"/> Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise

Le catalogue régional de formation d'OCAPIAT intègre également la question de l'adaptation des compétences aux questions de transitions. Dans le cadre du FNE (Fonds National de l'Emploi)<sup>24</sup> 2024, des axes prioritaires ont ainsi été développés, à savoir :

- La **transition écologique** : accompagnement de la transition énergétique des **modes de production**, adaptation à l'**épuisement des ressources, adaptation aux conséquences de la crise de l'énergie** ;
- La **transition alimentaire et agricole** : adaptation des **méthodes de production**, développement de l'**agriculture biologique**, gestion des **ressources alimentaires et valorisation des déchets** ;

<sup>24</sup> Le **Fonds national de l'emploi – Formation (FNE-Formation)** a pour objet de **maintenir les salariés en emploi et développer leurs compétences** afin d'accompagner au mieux les entreprises éligibles dans leur transition écologique, numérique et/ou agro-alimentaire.

- **La transition numérique** : soutien à la mise en œuvre de **projets innovants** ou nécessitant une **forte technicité** en matière numérique, **accélération de l'hybridation des compétences** rendue nécessaire par la digitalisation ;
- **La transition démographique** : accompagnement spécifique des besoins liés au vieillissement de la population et à la petite enfance pour les secteurs santé humaine, social et médico-social.

Dans le cadre de FNE, OCAPIAT finance notamment des formations visant à :

- Intégrer les enjeux climatiques dans les équipes,
- Accompagner les transitions des métiers,
- Réduire la consommation d'énergie,
- Utiliser des systèmes d'irrigation efficaces,
- Recycler l'eau,
- Réduire la consommation d'eau,
- RSE pour se fixer une trajectoire durable et responsable,
- Station d'épuration biologique,
- Agroécologie,
- Valoriser les déchets agricoles,
- Protection biologique intégré,
- Alternatives aux produits sanitaires,
- Préserver la Biodiversité,
- Diversification des sources d'énergie,
- Ecoconduite.

Comme le soulignait déjà le CESER dans son rapport d'avril 2023 « *Compétences émergentes en Centre-Val de Loire : mieux observer, mieux agir* », la question de l'accompagnement des entreprises sur le thème des transitions numériques est centrale. « *En effet, toutes les familles de métiers sont affectées par les transformations à l'œuvre rendant, entre autres, indispensable la maîtrise des technologies numériques (collecte et analyse de données) et des Outils d'Aide à la Décision (OAD). Parmi les familles les plus impactées, on notera l'ingénierie en agriculture, la production, la maintenance et l'ingénierie industrielle, la logistique et les fonctions support tandis que les métiers QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) demeurent les moins impactés par ces transformations. Plus précisément, dans la branche viticole, le développement des OAD ou encore la digitalisation de l'offre font que toutes les fonctions cœur de métier (ex : vignoble, cave, commerce) sont impactées par la digitalisation. Par ailleurs, dans l'élevage (précurseur en robotique), les coopératives développent en propre les OAD liés à l'insémination. Enfin, la mise en place d'outils de traçabilité et de partage des informations sur le lait génère des besoins spécifiques en compétences dans les coopératives bovines et laitières et le rôle des conseillers laitiers évolue avec la disponibilité croissante de données.*

L'économie circulaire joue un rôle dans l'agriculture avec l'apparition de la méthanisation. Sous l'impulsion du numérique, un métier de conseiller à distance

se développe pour aider les agriculteurs qui eux-mêmes peuvent partager leur savoir (bio, agriculture raisonnée, service en ligne). L'agriculture de précision pour cibler les traitements, l'utilisation de robots désherbeurs et le développement de production en système fermés recyclés contribuent à ces évolutions.



#### ELEMENTS MAJEURS A RETENIR

Si les transitions en cours sont comprises et intégrées par les acteurs du secteur et commencent à faire l'objet d'une observation renforcée et d'une analyse spécifique pour les traduire en termes de compétences, il serait nécessaire d'aller plus loin.

Pour faire face aux enjeux du changement climatique, des compétences nouvelles seront à acquérir pour pouvoir y répondre : les agriculteurs seront notamment amenés à être producteurs d'énergie (photovoltaïque sur les sols par exemple, méthanisation...), à développer leur connaissance des outils numériques pour la vente en ligne et l'usage de matériels agricoles de pointe (qui fonctionnent avec les satellites...), et ils devront apprendre à cultiver de nouvelles variétés de plantes pour s'adapter aux conditions climatiques.

Pour accompagner le secteur, il conviendrait d'une analyse plus fine et coordonnée, notamment au niveau régional. Cela permettrait une prise en compte des enjeux stratégiques et un accompagnement pertinent des acteurs de la compétence.

Pour développer la formation continue, il est nécessaire de répondre à une difficulté majeure : le manque d'appétence et de motivation des exploitants et des salariés pour acquérir de nouvelles compétences en se formant. Il faudra sans doute miser d'une part sur la formation des exploitants qui pourraient servir de « locomotives » pour entraîner les salariés et d'autre part, mettre en place des formations très concrètes, avec du sens, en lien direct avec l'activité professionnelle.



## PARTIE 4 – PRÉCONISATIONS

### 4.1. DES PRÉCONISATIONS RELATIVES À L'ORIENTATION

#### **Préconisation n°1 : Mieux informer sur l'enseignement agricole dès le collège et jusque dans l'enseignement supérieur pour une meilleure connaissance des métiers et des voies de formation**

Il s'agit ici de pérenniser, mieux accompagner et systématiser les actions des directeurs d'établissement d'enseignement agricole auprès des collèges et lycées de l'éducation nationale en s'appuyant sur des conventions entre Rectorat et DRAAF. Cela vise à définir des modalités d'informations mutuelles :

- Comme l'accueil de réunions d'orientation à propos des lycées agricoles,
- Et l'organisation de temps d'information en lycées agricoles, pour les chefs d'établissement, les professeurs principaux des collèges et les psychologues de l'Éducation Nationale.

Un rapport d'information sur l'enseignement agricole de la Commission des finances de l'économie générale et du contrôle budgétaire, du 30 mai 2024, présenté par Monsieur Robin REDA (rapport n°2701), à l'Assemblée nationale, recommande de « *Mettre en place des options « enseignement agricole » dans les établissements relevant de l'éducation nationale* », « *a fortiori lorsqu'ils côtoient des établissements agricoles dans un même bassin de vie.* » (Recommandation n°11). Le CESER soutient cette proposition et appelle à ce qu'elle soit expérimentée en Centre-Val de Loire.

Les documentations d'orientation diffusées auprès des élèves en fin de collège dans le cadre de la procédure AFFELNET pour le parcours post 3<sup>ème</sup> doivent proposer systématiquement tout le panel des orientations possibles, y compris les Secondes agricoles ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Une attention particulière doit être portée à l'orientation des jeunes filles vers l'enseignement agricole afin de veiller à ce que leur parcours soit moins cantonné à certaines filières (exemple : services, commercialisation et filière hippique).

L'information concernant l'enseignement agricole, ses filières et débouchés doit être diffusée de manière à parvenir aux familles. Des propositions de rencontres dédiées doivent être proposées dans les collèges.

Le CESER appelle également à étendre les cordées de la réussite centrées sur la découverte des métiers agricoles et sensibilisant à la question des transitions et à l'agroécologie sur un plus grand nombre d'établissements au sein du territoire régional.

*Proposition qui s'adresse à : Ministère de l'Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, DRAAF, Rectorat et ONISEP, Conseil régional en lien avec le GIP Alfa Centre.*

## **Préconisation n°2 : Mieux communiquer sur les potentialités et les débouchés du secteur agricole**

Il est question de renforcer la stratégie de communication en privilégiant l'entrée par les métiers porteurs des valeurs sociétales actuelles, notamment en mobilisant les outils numériques et les réseaux sociaux. Les nouvelles compétences attendues dans le secteur, par exemple en matière de mécanique, robotique, agronomie, etc., vont nécessiter le développement de compétences spécifiques et évolutives, peut-être l'émergence de « spécialistes », à même de créer des vocations et de moderniser l'image de l'agriculture et de ses métiers.

Le secteur rencontrant des problématiques de renouvellement des générations, il sera nécessaire d'être proactif pour faire connaître et donner l'appétence pour les formations initiales ou continues de ce secteur. Il faudra aussi mieux accompagner les reconversions.

La profession elle-même doit être actrice de cette communication renouvelée. Les Chambres d'Agriculture peuvent être mobilisées pour aller vers les établissements scolaires afin de diffuser l'information et mettre en avant les métiers relevant du monde agricole et ainsi en renouveler l'image. Il s'agit de faire connaître la diversité des métiers proposés et des compétences attendues ou nécessaires, ainsi que les potentialités d'évolution.

L'action de la Région en la matière est centrale notamment par la mobilisation de ses ingénieurs de l'orientation. Les métiers du monde agricole sont des métiers d'hier et de demain, vecteurs d'opportunité pour les jeunes de notre territoire.

Pour cette action de communication renforcée, la Région a différents leviers qu'elle peut mobiliser :

- Son action au niveau de la carte des formations initiales sous statut scolaire,
- Sa politique d'information à l'orientation et aux métiers dans les établissements et les différents outils qu'elle déploie (forums de l'orientation, salons, métiers en scène...),
- Les actions menées en déclinaison de sa stratégie agricole,
- Et les actions entreprises dans le cadre du PRF.

Les CCI ont également un rôle à jouer en la matière via les Nuits de l'Orientation pour renforcer la place du secteur agricole dans toutes ses dimensions, y compris les aspects innovants parfois méconnus des jeunes et de leurs familles.

Le Rectorat doit accompagner cette démarche spécifique de communication en en assurant le relais au sein des établissements et en ciblant spécifiquement les professeurs principaux.

France Travail devra présenter les possibilités vers les métiers relevant du monde agricole de manière à inciter, à aller vers et donner de l'appétence, notamment dans le cadre de projet de reconversion.

*Proposition qui s'adresse à : Chambre d'Agriculture, organismes consulaires (CCI et Chambre de métiers et de l'artisanat), Conseil régional en lien avec le GIP Alfa Centre, DRAAF, Rectorat et ONISEP, France Travail.*

### **Préconisation n°3 : Déployer auprès des adultes l'information sur les métiers, les nouveaux besoins en compétences et les débouchés en partenariat avec le SPRO et le réseau des CEP notamment**

Dans un contexte de mutations économiques, technologiques et écologiques accélérées, le CESER Centre-Val de Loire souligne la nécessité d'une adaptation continue des compétences tout au long de la vie. Les transitions en cours – numérique, énergétique, démographique – redéfinissent les contours des métiers et font émerger de nouveaux besoins en compétences, tant dans les secteurs traditionnels que dans les filières d'avenir.

Or, les adultes en reconversion, en recherche d'emploi ou en situation de fragilité professionnelle ne disposent pas toujours d'une information claire, accessible et actualisée sur les opportunités professionnelles offertes sur le territoire. Cette asymétrie d'information freine les dynamiques de mobilité, d'insertion et de sécurisation des parcours.

Le CESER recommande donc de **renforcer la diffusion de l'information sur les métiers, les débouchés et les compétences attendues dans le secteur agricole**, en s'appuyant sur les dispositifs existants tels que le **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)** et le **réseau des Conseillers en Évolution Professionnelle (CEP)**. Ces acteurs de proximité sont en mesure de proposer un accompagnement individualisé, de valoriser les ressources locales (observatoires de l'emploi, branches professionnelles, OPCO) et de favoriser une meilleure articulation entre les besoins des entreprises et les aspirations des individus.

Cette action s'inscrit pleinement dans une logique de **cohésion territoriale**, de **justice sociale** et **d'attractivité économique régionale**, en contribuant à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de compétences, à la réduction des tensions sur le marché du travail, et à l'élévation du niveau de qualification des actifs.

*Proposition qui s'adresse à : Chambre d'Agriculture, DRAAF, Rectorat, Conseil régional avec le GIP Alfa Centre comme animateur du réseau des CEP, France Travail, les opérateurs de formation continue (avec les CIBC<sup>25</sup>).*

## **4.2. DES PRÉCONISATIONS QUANT À L'OFFRE DE FORMATION INITIALE PROPOSÉE EN CENTRE-VAL DE LOIRE ET AUX MODALITÉS PÉDAGOGIQUES DANS UNE OPTIQUE DE RÉPONSE À L'ENJEU DES TRANSITIONS**

### **Préconisation n°4 : Renforcer la mise en réseau des établissements d'enseignement agricole sur le territoire régional, pour diffuser les bonnes pratiques et les expérimentations en lien avec les transitions**

Cette mise en réseau des établissements devrait être coordonnée par la DRAAF via une instance dédiée, du type COPIL, avec des réunions régulières pour une interconnaissance.

Il pourrait s'agir notamment de recenser tous les EIE et MAP existants en Centre-Val de Loire, voire en France, intégrant les questions de transitions (que ce soit sociétale, numérique, environnementale...), pour créer une banque de données à même d'inspirer tous les EPLEFPA au niveau de leur offre de formation et couvrir l'ensemble des besoins futurs pour la profession. Cette « banque » des expériences innovantes et inspirantes constituerait une ressource pour les établissements et les professeurs qui pourraient la consulter.

Cela doit être au bénéfice des jeunes et de leur parcours car ils auront ainsi acquis des connaissances plus larges les rendant plus à même de faire face aux différentes transitions au cours de leur carrière.

*Proposition qui s'adresse à : les établissements d'enseignement agricole du Centre-Val de Loire, la DRAAF Centre-Val de Loire, organismes de Recherche (INRAE, BRGM, ...), Ministère de l'Agriculture avec les corps d'inspection.*

---

<sup>25</sup> CIBC : Centres Interinstitutionnels de Bilan de Compétences. Réseau interinstitutionnel (associations, groupements publics), les CIBC répondent à des demandes individuelles, à des demandes spécifiques (entreprises, salariés), ou à des commandes publiques (Pôle Emploi, Etat, etc.), en matière d'orientation, de conseil en carrière et d'accompagnement des parcours professionnels.

## **Préconisation n°5 : Développer les nouvelles modalités pédagogiques comme les formations à distance, les MOOCS, dans les établissements d'enseignement agricole, en s'appuyant sur l'expérience des campus connectés, afin de faciliter la formation des futurs professionnels**

Fort de sa liberté d'innovation pédagogique, les formations agricoles sont à même de déployer de nouvelles modalités d'enseignement, telles que les formations à distance et les MOOCS (« Massive Open Online Course », soit en français « cours en ligne ouverts et massifs »), dans les établissements d'enseignement agricole. Cela constitue une réponse stratégique aux enjeux actuels du monde agricole.

Ces dispositifs permettent de :

- **Améliorer l'accessibilité à la formation** favorisant l'inclusion territoriale et sociale.
- **Adapter les parcours aux besoins individuels** : cette modalité pédagogique permet de suivre à son rythme une formation en ligne tout en continuant son activité, dans le cas d'une reconversion par exemple.
- **Renforcer les compétences numériques et l'autonomie** : les étudiants apprennent à utiliser des outils numériques (visioconférences, plateformes collaboratives, simulateurs agricoles), compétences devenues indispensables dans une agriculture de plus en plus technologique (ex : utilisation de drones, capteurs connectés, logiciels de gestion de parcelles).
- **S'appuyer sur les campus connectés** car ces structures offrent un accompagnement humain et technique aux apprenants à distance. Un étudiant en BTS Agricole peut ainsi suivre ses cours en ligne tout en bénéficiant d'un encadrement local, d'un espace de travail équipé et d'un lien social.
- **Mutualiser les ressources pédagogiques** : les établissements de la région pourraient élaborer conjointement des modules en ligne, comme un MOOC sur la transition agroécologique par exemple, accessible à tous les apprenants du territoire régional, favorisant ainsi une montée en compétence collective.

Pour les formations à faibles effectifs, le recours aux formations à distance apparaît comme une opportunité assez peu développée en Centre-Val de Loire contrairement à d'autres régions. Le CESER y voit une vraie opportunité pour permettre aux jeunes d'accéder à la formation désirée tout en restant au plus près de leur territoire.

Pour accompagner le changement, le recours aux nouvelles modalités pédagogiques doit être renforcé, même si le virage a déjà été pris pour une bonne part par l'enseignement agricole (développer le recours aux casques de

réalité virtuelle, à l'intelligence artificielle, faire participer les élèves/étudiants à des colloques innovants tels que ceux proposés par Agreeen Tech Valley, favoriser les visites de sites innovants, etc.). Pour cela, des financements doivent être mobilisés afin que cela irrigue l'ensemble des établissements et des territoires de manière équilibrée.

*Proposition qui s'adresse à : Rectorat, DRAAF, Conseil régional, Ministère de l'enseignement supérieur.*

## **Préconisation n°6 : Développer les outils numériques et de formation immersive ainsi que la présence de fablab dans les établissements d'enseignement agricole, pour accompagner l'acquisition des compétences numériques indispensables à l'exercice futur des professions du secteur agricole**

Les exploitations agricoles utilisent de plus en plus des drones pour surveiller les cultures, des capteurs connectés pour suivre l'état des sols, la qualité de l'eau ou suivre la santé des animaux, des logiciels de gestion de parcelles ou de traçabilité.

Former les élèves à ces outils dès leur parcours scolaire est indispensable pour garantir leur employabilité et leur capacité à innover. Il faut ainsi favoriser l'apprentissage par l'expérimentation. Les fablabs (laboratoires de fabrication) permettent aux apprenants de :

- Concevoir et prototyper des objets utiles à l'exploitation (ex : capteurs météo artisanaux, systèmes d'irrigation automatisés),
- Développer des compétences en programmation, électronique, modélisation 3D, etc.

Le CESER pense nécessaire de renforcer l'appropriation de ces compétences et de ces outils grâce à la formation immersive. Les outils de réalité virtuelle ou augmentée permettent, en effet, d'acquérir les compétences de demain, comme par la visite virtuelle d'une exploitation en agriculture biologique, la simulation de conduite de tracteurs ou de robots agricoles, ou encore la gestion de crises sanitaires dans un élevage.

On pourrait aussi s'inspirer de ce qui est fait par l'entreprise Studio Nyx, qui vient récemment d'adhérer à Agreeen Tech Valley, cluster du secteur agricole. Cette entreprise a développé des outils à destination du secteur particulièrement intéressant et qui permettent un gain en qualité et en temps de formation via diverses modalités comme des simulateurs, des jumeaux numériques, etc. Le développement des jeux vidéo et d'applications de découverte des métiers sont de bons vecteurs pour mieux faire connaître ces métiers et les formations y menant. Un accompagnement régional particulier devrait être prévu afin que

toutes ces possibilités puissent être mobilisées dans l'ensemble des établissements du territoire régional.

Au-delà des savoir-faire techniques, ces outils développent :

- La créativité,
- La collaboration en mode projet,
- La culture numérique, essentielle dans tous les métiers du vivant.

En intégrant ces outils numériques immersifs et les fablabs, les établissements d'enseignement agricole deviennent des lieux d'innovation pédagogique et technologique. Cela permet en outre de préparer les apprenants à devenir des professionnels agiles, capables de répondre aux défis agricoles, environnementaux et économiques de demain.

*Proposition qui s'adresse à : Rectorat, DRAAF, Conseil régional.*

## **4.3. DES PRÉCONISATIONS VISANT À REFORCER LE LIEN AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE**

### **Préconisation n°7 : Déployer les travaux du monde de la Recherche quant aux transitions et diffuser l'innovation au sein de l'enseignement agricole**

Pour accompagner les professionnels et futurs professionnels du secteur agricole à faire face aux diverses transitions, il est nécessaire de renforcer les liens entre Recherche et formations initiales et continues du secteur.

Le CESER souligne l'engagement notamment du centre INRAE Val de Loire pour diffuser ses travaux au sein des établissements de formation du territoire, même si cela pourrait être encore renforcé notamment pour ce qui concerne les CFPPA pour la formation continue.

Il faudrait renforcer la culture de la démarche scientifique dans les établissements et que les personnels des établissements d'enseignement agricole soient formés à cette démarche.

L'enjeu est également à cet égard de soutenir et renforcer la formation des formateurs en lien avec les avancées scientifiques (cf. préconisation N°14).

Cette diffusion de travaux du monde de la recherche au niveau agricole, y compris plus largement dans l'ensemble de la société, relève de la diffusion de la culture scientifique en région. Une action spécifique du Centre régional de promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, Centre•Sciences pourrait être envisagée à cet égard.

En outre, afin de diffuser l'innovation et la recherche au sein des formations agricoles du territoire régional, le CESER pense qu'il faudrait :

- Développer des modules spécifiques "transitions agricoles" tant dans les formations initiales pré bac que post bac, en lien avec les travaux initiés dans les laboratoires régionaux,
- Favoriser des projets d'études pluridisciplinaires,
- Organiser des stages en entreprises innovantes,
- Développer des challenges et concours d'innovation, tels que des Hackathons, des Prix récompensant les projets innovants d'étudiants pour faire face aux transitions, éventuellement en s'appuyant sur des prix existants comme le Grand Prix Xavier Beulin<sup>26</sup> ou le Prix AgreenTech Valley<sup>27</sup>, etc., voire en créant de nouveaux,
- Intervenir davantage dans les classes ou lors d'événements de communication, avec des start-ups,
- Associer les étudiants lors d'événements ou de colloques mettant en exergue des innovations ou des projets de recherche à même de répondre aux problématiques des futurs professionnels.
- Créer les moyens d'observations des effets de ces modalités d'enseignement en pratiquant le suivi de cohortes.

*Proposition qui s'adresse à : Centre•Sciences, DRAAF, Conseil régional, Organismes de Recherche, Organismes d'enseignement supérieurs (Universités de Tours et d'Orléans, INSA CVL...).*

## Préconisation n°8 : Développer l'offre de formation supérieure agricole en Centre-Val de Loire

L'offre de formation supérieure en Centre-Val de Loire fait face à un certain nombre de manques (ingénieur agronome, vétérinaire, ...). S'il peut apparaître un peu utopique, de demander la création d'une école d'enseignement supérieur d'agroforesterie et la création d'une école d'ingénieur agronome, on peut néanmoins proposer un certain nombre d'actions.

En Centre-Val de Loire, il faudrait renforcer les formations de niveau licence et Master dans plusieurs domaines :

- Agroécologie et numérique,
- Management des transitions agricoles,
- Innovation et entrepreneuriat agricole,
- Bioéconomie et économie circulaire.

---

<sup>26</sup> Le Grand Prix Xavier Beulin vise à récompenser et valoriser les agriculteurs qui utilisent des solutions et des outils numériques nouveaux au sein de leur exploitation agricole

<sup>27</sup> Ce Prix s'adresse aux offreurs de technologies et de solutions numériques, aux agriculteurs, aux chercheurs et étudiants porteurs d'un projet numérique innovant, à destination des parties prenantes de ces filières

De même, des besoins forts se font sentir pour former des jeunes au niveau ingénieur :

- Spécialisation Agtech et numérique,
- Systèmes agricoles durables,
- Biotechnologies végétales et animales,
- Gestion des ressources naturelles.

Concernant la formation de vétérinaire, manquante en Centre-Val de Loire, il paraît illusoire de proposer une école régionale stricto sensu. Néanmoins, il serait tout à fait envisageable de développer un projet en inter-régions, avec la région Nouvelle-Aquitaine, à partir du pôle de Limoges. Les deux régions ont des continuités en termes de production agricole (élevage, bovins allaitants notamment). Cela permettrait d'accueillir en stage, en Centre-Val de Loire, les étudiants inscrits dans ce cursus et ainsi favoriser de futures installations de professionnels.

Outre ces formations longues, des formations courtes certifiantes pourraient être développées dans le supérieur dans les domaines suivants :

- Data science appliquée à l'agriculture,
- Robotique et automatisation appliquée à l'agriculture voire à l'agroalimentaire,
- Conseil en transitions agricoles,
- Certification environnementale.

D'autre part, les territoires ont tout à gagner de l'installation de projets pour des études supérieures. Par exemple, le Montargois, proche de la région parisienne et éloigné des centres universitaires d'Orléans et de Tours, pourrait trouver avantage pour son développement de pouvoir offrir des cursus d'études longues. Il en est de même dans le sud du Centre-Val de Loire, dans le Berry où les offres en études supérieures ne satisfont pas les besoins obligeant les jeunes à suivre leur cursus en dehors du territoire régional (parfois la Nouvelle Aquitaine).

Elargir la palette des possibilités d'études supérieures aux jeunes de nos territoires c'est essentiel surtout quand les dispositions s'y prêtent.

Par exemple, le Domaine des Barres (Nogent sur Vernisson - 45), utilisé actuellement par trois établissements publics (l'INRAE, l'IGN et l'ONF) ainsi que le lycée du Chesnoy, comprend l'Arboretum National des Barres. Ce domaine est situé en pleine zone naturelle du gâtinais, avec plus de 9250 arbres et arbustes, regroupant 2600 espèces sur 380 hectares. Sa proximité de Montargis (19 km) permettrait une opportunité d'ouverture des voies d'études supérieures et de recherche dans ce territoire, proche de la région parisienne, notamment sur la forêt et l'environnement.

Autre exemple, imaginer un IUT sur ce territoire proche de la région parisienne, en lien avec l'université d'Orléans, qui permettrait, de fait, des cursus adossés aux entreprises du Montargois.

Encore un autre exemple, avec le projet en cours d'élaboration en lien avec le lycée du Subdry à Bourges sur la culture du vivant. Ce projet d'enseignement supérieur représente une réelle opportunité pour le Berry et son image dont les jeunes pourraient tirer profit pour leur cursus ainsi que le développement économique local.

*Proposition qui s'adresse à : Région, Rectorat, Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Agriculture, Chambre régionale et Chambres départementales d'Agriculture, établissements d'enseignement supérieurs de la région dont les Universités de Tours et d'Orléans et l'INSA CVL, et les Universités de Nouvelle-Aquitaine.*

## **Préconisation n°9 : Faciliter les poursuites d'études des jeunes de la région inscrits dans des cursus de l'enseignement agricole, du fait de la nécessité d'une montée en compétence bien identifiée par le secteur**

Comme dans les autres filières, celle de l'enseignement agricole n'échappe pas au fait que des cursus d'études longues soient attendus sur le territoire.

Comme pour d'autres filières, il faut faciliter la mobilité, l'hébergement, l'autonomie soit en diffusant l'information directement vers le jeune soit vers sa famille. Pour cela, il faut mieux faire connaître ce qui existe, travailler avec les acteurs du logement pour que la communication soit dirigée aussi vers ce public.

Pour les stages des apprenants dans les exploitations, il serait opportun d'accompagner l'exploitant de façon qu'il puisse accueillir le stagiaire pour son hébergement.

Or lors des auditions qu'il a réalisées, le CESER a pu constater que les internats présents dans les lycées agricoles de la région n'ont pas forcément toujours un nombre suffisant de lits pour répondre à la demande, poussant certains jeunes à poursuivre leurs études dans d'autres régions françaises. De plus, les internats n'accueillent pas toujours les étudiants. Il serait ainsi nécessaire de communiquer de manière renforcée dans les établissements agricoles sur le dispositif e-logement.

*Proposition qui s'adresse à : Région, lycées, établissements d'enseignement supérieur, acteurs de l'hébergement, CROUS, URHAJ Centre-Val de Loire.*

## **Préconisation n°10 : Renforcer les potentiels de Recherche dans le domaine agricole et de la transformation en Centre-Val de Loire**

Le Centre-Val de Loire est une région à forte vocation agricole, avec une diversité de productions (grandes cultures, viticulture, élevage, etc.). Renforcer la Recherche agricole permettrait de soutenir un secteur clé de l'économie régionale, en améliorant sa compétitivité, sa durabilité et sa résilience face aux défis actuels.

Le changement climatique, la raréfaction des ressources (eau, sols fertiles) et la nécessité de réduire l'impact environnemental de l'agriculture imposent une transformation des pratiques. La Recherche peut apporter des solutions innovantes (agroécologie, agriculture de précision, sélection variétale, etc.) adaptées aux spécificités locales.

Un pôle de Recherche dynamique dans le domaine agricole peut attirer des chercheurs, des étudiants, des start-ups et des financements publics/privés. Cela contribuerait à créer un écosystème d'innovation favorable au développement économique régional.

A cet égard, le CESER a pu identifier plusieurs domaines de recherche qui pourraient être développés en Centre-Val de Loire :

- Recherche appliquée sur les systèmes agricoles durables,
- Développement de nouvelles technologies,
- Évaluation des impacts environnementaux et économiques,
- Sciences sociales pour l'acceptabilité des innovations.

Mais ce potentiel de recherche ne peut être développé sans les moyens financiers idoines, à un moment où les crédits se resserrent, et sans s'appuyer sur des établissements d'enseignement supérieur et des formations longues, certaines étant absentes en région (agronomie et vétérinaire, cf. préconisations N°8).

*Proposition qui s'adresse à : Ministère de l'enseignement supérieur et les collectivités territoriales.*

## **4.4. DES PRÉCONISATIONS RELATIVES À L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DU SECTEUR AGRICOLE**

En matière de formation continue, les différents acteurs mobilisés, dont la Région, doivent renforcer leur mobilisation pour accompagner tant les exploitants et les salariés à monter en compétence qu'accompagner les demandeurs d'emplois susceptibles de vouloir travailler dans ce secteur. Cela passe aussi par une amélioration continue des conditions de travail et d'une meilleure rémunération dans le secteur.

## **Préconisation n°11 : Adapter les programmes de formation continue pour répondre aux transitions et créer l'appétence des agriculteurs (exploitants et salariés) pour suivre ces formations**

Il est nécessaire de renforcer l'accompagnement au changement quant aux compétences attendues dans le secteur au niveau de la formation professionnelle et continue. Il est parfois difficile de mobiliser les professionnels pour suivre des formations (difficultés à s'absenter, manque d'appétence pour suivre une formation...).

Afin de répondre à ce besoin, il faut mettre en place des dispositifs d'accompagnement innovants et agiles :

- Développer des formations courtes spécialisées qui s'adaptent à la demande : à titre d'exemples, pourraient être déployées des formations courtes et agiles, notamment « utilisation des drones en agriculture », « se mettre à la modulation », etc.,
- Développer des modules de formation continue à distance,
- Aider à l'animation de groupes d'échange entre pairs, favorisant le développement de l'intelligence collective et la diffusion de pratiques innovantes (ex : le Club Agriculteurs Référents mis en place par Agreen Tech Valley qui a mis en place une communication vers des agriculteurs moins aguerris, pour retours d'expériences et témoignages),
- Faire connaître via des démonstrations d'outils innovants sur site, permettant des retours directs à l'agriculteur : outils d'aide à la décision, robots de désherbage, pilotage des serres, ...
- Favoriser l'accompagnement individuel, selon les besoins de chacun,
- Favoriser les échanges avec des pairs d'autres pays européens pour mutualiser les innovations (Erasmus+),
- Développer des formations non diplômantes mais permettant de s'acculturer, de comprendre.

Toutes ces nouvelles modalités de formation continue pourraient également être valorisées dans la banque de ressources partagées entre les établissements mentionnée à la préconisation 4.

*Proposition qui s'adresse à : Conseil régional (PRF), OCAPIAT, Chambres d'Agriculture, les professionnels et entreprises du secteur, les opérateurs de formation.*

## **Préconisation n°12 : Développer les « espaces tests » pour permettre l'installation des personnes en reconversion professionnelle**

De plus en plus de personnes issues d'autres secteurs économiques/professionnels souhaitent se tourner vers l'agriculture (reconversions), souvent avec peu ou pas d'expérience pratique. Les espaces tests leur offrent un cadre sécurisé pour expérimenter leur projet avant de s'engager pleinement (tester la viabilité économique du projet, se former sur le terrain, accéder à du matériel mutualisé, bénéficier d'un accompagnement individualisé).

La mobilisation en Centre-Val de Loire du réseau Reneta (Réseau national des espaces tests agricoles) est une piste à développer. En effet, ce réseau accompagne des porteurs de projets dans toute la France, avec des résultats probants en termes de pérennité des installations.

Il ne faut pas négliger le fait que ces espaces sont des lieux d'expérimentation pour des pratiques agricoles innovantes : agroécologie, permaculture, agriculture urbaine, circuits courts, etc. Ils sont donc un maillon intéressant dans l'appréhension de la question des transitions.

Leur développement constitue un levier important pour accompagner les transitions professionnelles vers l'agriculture, sécuriser les parcours, dynamiser les territoires et encourager une agriculture innovante et durable.

*Proposition qui s'adresse à : DRAAF, Conseil régional, les chambres consulaires, les représentants des organisations des entreprises et industries, les EPLEFPA.*

## **Préconisation n°13 : Pallier la faiblesse de la mobilisation de la VAE dans le domaine agricole**

Le CESER note la faiblesse du recours de la VAE dans le domaine de l'agriculture alors que les besoins en recrutement du secteur sont là. Une action spécifique doit être menée par le Conseil régional à partir de ses espaces VAE, encore insuffisamment mobilisés dans le domaine agricole. Cela pourrait passer par la mise en place d'un guichet unique en collaboration avec la DRAAF, les Chambres d'Agriculture et les CFPPA des établissements agricoles, au sein de ces espaces VAE.

*Proposition qui s'adresse à : Conseil régional avec le GIP Alfa Centre, DRAAF, Chambres d'Agriculture.*

## **4.5. PRÉCONISATIONS TRANSVERSALES**

**Préconisation n°14 : Former les enseignants, formateurs et chefs d'exploitations aux nouveaux enjeux et aux transitions. Adapter la partie éducative et la pédagogie des cours aux recherches et découvertes concernant les transitions.**

De fait, la formation continue s'adresse et s'impose aux enseignants et aux chefs d'exploitations accolées à l'établissement d'enseignement agricole. Ainsi, les enseignants devront bénéficier d'une mise à niveau périodique de leurs compétences, afin de maîtriser les apprentissages nécessaires à dispenser aux élèves et apprenants dans le but de s'approprier les savoir-faire pour que les transitions ne soient pas subies. Il en est de même pour le chef de l'exploitation accolée à l'établissement.

Il serait ainsi souhaitable de diffuser la connaissance de la démarche scientifique pour que les acteurs de la formation agricole se l'approprient.

La Région, avec la DRAAF, mettra en place un dispositif de suivi de mise en œuvre de cette préconisation avec un indicateur : Nombre d'heures, type de formation (conférence, webinaire, stage...), thème de la formation suivie, nombre d'établissements concernés...

Le COPIL (préconisation n°4) pourra inciter, impulser des formations pour créer une dynamique d'établissement.

*Proposition qui s'adresse à : Conseil régional, DRAAF, la Chambre d'agriculture.*

**Préconisation n°15 : Renforcer la prise en compte des situations de handicap dans les formations agricoles**

Comme pour toutes les autres formations offertes aux élèves et aux adultes, les formations agricoles doivent plus largement s'adapter pour prendre en compte les situations de handicap.

*Proposition qui s'adresse à : les opérateurs de formation initiale et continue.*

# CONCLUSION



Quel que soit le sujet sur les transitions, l'enseignement agricole est au cœur de l'avenir. De la fleur à la forêt, l'agriculture est ou sera touchée par les évolutions comme les changements dus aux bouleversements climatiques. Les enjeux de l'eau, de l'énergie, des réglementations, de la sobriété, de l'introduction du numérique et autres sont à prendre en compte. La liste est longue, le rapport a tenté d'en exploiter plusieurs facettes. Ces changements ont des conséquences sur les besoins en compétences et l'évolution des métiers. Il est certain que tous les sujets dépendent de l'Être Humain, de son adaptation, de son savoir-faire, de ses connaissances, de ses découvertes.

Une seule solution pour appréhender ces bouleversements : la formation. Que ce soit la formation initiale, la reconversion, le besoin tout au long de la vie, les études supérieures, ou la recherche : le savoir et le savoir-faire sont incontournables.

L'enjeu est de donner l'envie pour que de nouvelles générations prennent la main sur toutes ces problématiques. Il faudra qu'elles puissent toutes en vivre de la petite ferme à la grande exploitation céréalière, viticole, forestière ou d'élevage. Encore faut-il que tous les acteurs et décideurs, locaux, régionaux et nationaux, s'impliquent plus fortement pour faire connaître les enjeux des territoires mais aussi les possibles. Pour cela, ils devront prendre des décisions fortes, notamment en termes de formation et de sa visibilité. Il faut investir dans les moyens humains, financiers, de recherche, légiférer pour encadrer, rassurer, anticiper pour être prêts, convaincre pour casser les stéréotypes, les appréhensions, accompagner pour faciliter le chemin de celles et ceux qui vont oser. Le juste nécessaire ne suffira pas pour franchir le cap des changements indispensables. Se nourrir et la santé sont essentiels pour les Humains, c'est la raison pour laquelle l'enjeu de l'enseignement agricole est au cœur de l'avenir.

Par ailleurs, une vigilance particulière devra être portée à la question des effectifs, dans le cadre d'un creux démographique annoncé. Cette baisse du nombre d'élèves créera nécessairement une concurrence entre voies de formations Éducation nationale et celles relevant de l'enseignement agricole pour « remplir » les établissements existants. Des coopérations seront nécessaires pour répondre à cette problématique.

Le CESER sera attentif à la façon dont les décideurs sauront s'emparer des constats et analyses pour agir maintenant au profit des générations futures. Il faudrait se doter d'indicateurs de suivi et d'évaluation à même de mesurer la bonne prise en compte des transitions au sein des formations agricoles, dans le territoire régional.

**« La Terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants »,**  
Antoine de Saint-Exupéry.

# **COMPOSITION DE LA COMMISSION**

## **Président (e) de la commission section ou groupe**

Michèle PERRIN - CFDT

## **Vice-Présidente aux formations et à l'apprentissage**

Patricia LAUPIN - FO

## **Vice-Présidente à l'Éducation, l'Enseignement supérieur, la Recherche, l'innovation**

Valérie LEMAIRE - CGT

## **Vice-Présidente de la commission**

Marie-Laure CHOLLET - CRMA

## **Secrétaire de la commission**

May HAY—WEBER - FAGE

## **Conseillers économiques, sociaux et environnementaux**

Jean-François ANGENAULT – U2P

Teddy AVELINE- CFDT

François BARDOT – FSU

Romy CHRISTIN – MEDEF

Nathalie GRENON – INSA

Ludovic HAMON – CNRS

Nicolas LEPAIN – CGT

Sébastien MAYAUD – CFE-CGC

Aline MERIAU – CPME

Maria PEREZ- FO

Paulette PICARD – CCIR

Vincent PINON – Confédération paysanne

Martine RICO – FCPE

Raphaël TILLIE – CGT

Michel TISSIER - MEDEF

Rapport suivi par Aurélie CARME DE CARVALHO, Cheffe de service au CESER  
Centre-Val de Loire

# AUDITIONS ET REMERCIEMENTS

## Pour le Conseil régional Centre-Val de Loire :

**Anne AUDOUIN**, Directrice de la Formation professionnelle et de l'emploi,

**Jérôme BARON**, Chargé de mission cartes des formations et apprentissage, à la Direction des Politiques d'Orientation et de Formation,

**Léna DENIAUD**, Directrice Agriculture et Forêt,

**Nicolas DUBOULOUZ**, Directeur de l'Enseignement Supérieur, Recherche, et Transfert de Technologie,

**Amélie DUMAS**, Chargée de mission Analyse des besoins de formation, à la Direction de la Formation professionnelle et de l'emploi,

**Sylvain HEURTEBISE**, Directeur Général délégué à l'Education, Culture et Sports à la Direction Générale de l'Education, de l'Egalité des Chances, de la Vie Citoyenne,

**Ronan KERVELLA**, Chargé de mission Education Jeunesse Formation à la Direction Générale de l'Education, de l'Egalité des Chances, de la Vie Citoyenne.

## Pour la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire :

**Elisabeth BOULNOIS**, Chargée de mission formation,

**Anne-Gaëlle LESPAGNOL**, Elue référente formation.

## Pour la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Centre-Val de Loire :

**Benoît BELLET**, Chef de service régional de la formation et du développement (SRFD),

**Anne Claire BONHOURE**, Adjointe de Monsieur BELLET,

**Gilles TATTIN**, Délégué régional ingénierie de formation à la SRFD,

**Odile WILLEMETZ**, Chargée de mission à la SRFD.

## Pour l'Opérateur de Compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires (OCAPIAT) :

**Sarah MORCILLO**, Cheffe de projet études et prospective,

**Sandrine NAÏLI**, Responsable transition écologique.

## Pour la forêt :

**Dominique ROUZIES**, Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers et sylviculteurs de la région Centre et membre du CESER

**Pour le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) du Chesnoy (Loiret) :**

**Pascal RABIER**, Directeur du CFPPA du Loiret, au Chesnoy,

**Laëtitia BOIVIN**, en charge de la formation BPREA

**Pour l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) Naturapolis de Châteauroux (Indre) :**

**Catherine DEMESY**, Directrice de l'EPLEFPA Naturapolis de Châteauroux,

**Marlène CHIRAUT**, Directrice adjointe de l'EPLEFPA Naturapolis de Châteauroux en charge du lycée,

**Jocelyn BRICHET**, Directeur de l'exploitation de TOUVENT,

**Philippe GERVAIS**, Directeur de l'exploitation agricole des AGES,

**Cécile SCHULETZKY**, Chargée de développement des CFA et CFPPA de l'EPLEFPA,

**Laura JACOB**, élève en terminale BAC PRO CGEA Polyculture élevage,

**Lois JOUHANNEAU**, élève en terminale BAC PRO CGEA Polyculture élevage.

**Pour l'INRAE :**

**Marc GUERIN**, Président du Centre INRAE Val de Loire

**Pour Agreeen Tech Valley :**

**Muriel DOUCET**, Directrice,

**Jean-Michel GALLIER**, Président et maraîcher serriste dans le Loiret

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages et articles

« *L'orientation des élèves vers l'enseignement agricole et son attractivité* », Eric Bardon, Bruno Ricard et Danielle Gozard, CGAAER, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, rapport n°19069, juin 2020.

*Rapport d'information sur l'enseignement agricole de la Commission des finances de l'économie générale et du contrôle budgétaire*, rapport n°2701 présenté à l'Assemblée nationale le 30 mai 2024, rapporté par présenté par Monsieur Robin REDA, Rapporteur spécial.

*Portrait de l'enseignement agricole*, édition 2024, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

« *La déprise agricole : état des lieux, enjeux, recommandations* », CESER Centre-Val de Loire, juin 2022.

*Recensement agricole 2020, n°6, études Agreste Centre-Val de Loire, décembre 2021.*

## Webographie

« La transformation de l'économie française », Think tank Shift Project, Jean-Marc Jancovici, [https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/05/PTEF\\_web.pdf](https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/05/PTEF_web.pdf)  
<https://www.ac-orleans-tours.fr/les-cordees-de-la-reussite-dans-l-academie-121827>

<https://ceser.centre-valdeloire.fr/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-dautosaisine-juin-2022-Deprise-agricole.pdf>

<https://regeneration.eu/lagriculture-et-le-donut>

## TABLE DES SIGLES

**BPREA** : Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

**BTSA** : Brevet de Technicien Supérieur Agricole

**CAPA** : Certificat d'aptitude professionnelle agricole

**CDD** : Contrat à Durée Déterminée

**CDI** : Contrat à Durée Indéterminée

**CESER** : Conseil Économique Social et Environnemental Régional

**CFA** : Centre de Formation des Apprentis

**CFPPA** : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

**CIBC** : Centres Interinstitutionnels de Bilan de Compétences

**CLIM** : Climatique

**CPRDFOP** : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

**CVL** : Centre-Val de Loire

**DEC** : Diplôme d'Études Collégiales

**DEMO** : Démographique

**EA** : Enseignement agricole

**ENV** : Environnement

**EPLEFPA** : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles

**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

**FMB** : Forêt et Mobilisation des Bois

**FNE** : Fonds National pour l'Emploi

**GF** : Gestion Forestière

**IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière

**INRAE** : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

**INSA** : Institut National des Sciences Appliquées

**IUT** : Institut Universitaire Technologique

**LEGTA** : Lycée d'Enseignement Général Technologique Agricole

**MASAF** : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt

**MFR** : Maisons des Familles Rurales

**MOOCS** : Massive Open Online Course », soit en français « cours en ligne ouverts et massifs »

**NUM** : Numérique

**OCAPIAT** : Opérateur de Compétences du secteur agricole

**OF** : Organisme de Formation

**OPCO** : Opérateur de Compétences

**OSUC** : Observatoire des Sciences de l'Univers de la région Centre

**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

**SIG** : Systèmes d'Information Géographique

**SOC** : Social

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**SRESRI** : Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation

**TECH** : Technologique

**UCARE** : Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale pour l'Emploi

**UFC** : Unité de Formation Continue

**VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience

**ZAN** : Zéro Artificialisation Nette



## ANNEXES

Scanner ici pour y accéder



## **INTERVENTIONS DES GROUPES**

# **Groupe des Acteurs de l'Innovation Territoriale, de la Recherche et de l'Entreprenariat (AITRE)**

## **SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025**

**Avis du CESER relatif au rapport sur les formations agricoles face aux transitions en Centre Val de Loire**

**Intervention de Madame Camille COLLOCH**

**Au nom du groupe AITRE (Acteurs de l'Innovation Territoriale, de la Recherche et de l'Entreprenariat)**

Monsieur le Président, Madame Monsieur les rapporteurs, chères et chers collègues,

Le groupe AITRE tient à souligner la qualité du rapport et la pertinence du sujet relatif aux formations agricoles face aux transitions en Centre Val de Loire.

Le Centre Val de Loire, région à tradition agricole est soumise à de nombreuses incertitudes.

Le rapport relève bien la coexistence de différents modèles agricoles sans pouvoir identifier lesquels prévaudront dans le futur. Cette indétermination, combinée à de nombreuses incertitudes (politiques nationale, européenne et internationale ; économique, environnementale), pourraient constituer un frein à l'attractivité des formations agricoles.

Si la maîtrise de ces incertitudes échappe largement à la Région, des marges de manœuvre nous semblent toutefois possibles en termes de choix de modèles agricoles à privilégier et d'actions à engager.

Ces choix pourraient permettre à la fois l'adaptation de l'offre de formation et l'amélioration de leur attractivité.

La cohérence de ces politiques devrait donner plus de visibilité pour celles et ceux qui seraient intéressés par les métiers de l'agriculture.

L'alignement de l'offre de formation avec les modèles agricoles privilégiés devrait contribuer à l'émergence de modèles économiques et environnementaux viables pour les futurs professionnels.

Enfin, au-delà de cette orientation il nous apparaît important de réfléchir aux implications environnementales (sol, air, eau, santé...) car elles participent de l'engagement éthique des vocation agricoles.

Le groupe émet un avis favorable sur le rapport



## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025

### Avis du CESER relatif au rapport formations agricoles

Intervention de : Monsieur Raphaël TILLIE

Au nom du groupe : CGT (Confédération Générale du Travail)

Monsieur le Président du CESER,

Monsieur le Vice-président,

Madame et monsieur les Rapporteurs,

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

Notre organisation syndicale fête cette année, c'est 130 ans d'existence. Elle a été, dès sa création, très présente pour défendre les droits sociaux des ouvriers que soit dans le monde agricole ou industriel.

Notre terre subit des épisodes climatiques difficiles pour l'homme et la biodiversité. Ce rapport met en évidence les écueils qui sont devant les agricultures et le besoin d'évolution des agriculteurs et des salariés.

Le rapport rappelle bien les objectifs de développement durable internationaux. Il est en effet obligatoire que les formations agricoles soient compatibles avec un sol vivant, des produits sains et le retour dans les limites planétaires.

Entre une méconnaissance du métier et sa caricature de mangeur de fossés, comme celle des décorateurs de préfecture au fumier, l'installation d'une nouvelle génération est compromise. Moins de paysans, plus d'entreprises financières. Moins d'agriculture vivrière, plus de spéculation et de Malbouffe.

Une vigilance est à avoir sur les compléments de revenus par la production d'énergie. Ceci ne doive pas devenir leur salut. Un paysan nous permet une agriculture saine d'abord. Il n'est pas énergéticien.

L'inclusion sociale peut se montrer positive dans le renouvellement des agriculteurs, si des mécanismes le permettent et qu'aucun bâton ne soit mis pour bloquer cette transformation. La crispation des géants du monde agricole n'est pas à omettre.

Les conditions de travail, souvent difficiles dans le monde agricole, doivent être améliorées par les employeurs. Le triptyque Salaire, Santé, Suicide doit être pris en compte pour améliorer l'attractivité de ces nouveaux paysans.

Les 15 préconisations à suivre sont importantes. Il est nécessaire d'émettre une alerte claire sur l'ingénierie technosolutionnisme, qui capte les financements en repoussant les problèmes à plus tard.

Notre groupe est conscient qu'une transition est nécessaire. Celle-ci ne doit pas rester juste un mot, mais devenir un fait concret car nécessaire.

L'avis est issu d'échanges de qualité et la CGT a quelques divergences d'analyses et de solutions, mais elle votera pour.



## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025

**Avis du CESER relatif au rapport d'auto-saisine : « les formations agricoles face aux transitions, en Centre Val de Loire »**

**Intervention de Madame Michèle Perrin**

**Au nom du groupe : confédération française démocratique du travail (CFDT)**

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Former et mettre l'innovation au service du renouvellement des générations et des transitions en agriculture : c'est l'un des objectifs de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture promulguée le 24 mars 2025, qui prévoit au niveau national d'augmenter le vivier de personnes formées aux métiers de l'agriculture et de l'agro-alimentaire et fixe des objectifs ambitieux d'ici 2030 :

- Augmenter de 30% (par rapport à 2022) le nombre d'apprenants dans les formations agricoles et agroalimentaires ;
- Augmenter de 75% (par rapport à 2017) le nombre de vétérinaires formés en France ;
- Augmenter de 30% (par rapport à 2017) le nombre d'ingénieurs agronomes formés.

Avec 2,3 millions d'hectares de surface agricole utilisée qui occupent 59% du territoire régional, la région Centre – Val de Loire est une grande région agricole. Cette situation donne une pertinence supplémentaire à ce rapport notamment dans la période de crise que traverse le secteur.

Comme les autres territoires français, la région fait face à des changements (transition démographique, transition environnementale, transition énergétique, transition numérique, etc.) qui viennent impacter directement le secteur agricole, ses formations et ses métiers. Les besoins du secteur augmentent avec de nouveaux besoins en compétences et de personnes formées sur des nouveaux métiers. Le système de formation professionnelle est concerné dans son entier : la formation initiale sous statut scolaire et l'apprentissage, l'enseignement supérieur en lien avec la recherche, la formation continue et la VAE...

Dans le cadre de la démarche d'ingénierie construite au sein de la quatrième commission et qui a fait l'objet d'un rapport en avril 2023 « Compétences émergentes en centre val de Loire : mieux observer, mieux agir », le rapport qui nous est présenté examine de plus près les transitions et les nouveaux besoins en compétences et emplois pour y faire face ; fait un état des lieux de l'appareil régional de formations agricoles et identifie des préconisations pour l'adapter et le rendre apte à y répondre à la fois au niveau de l'orientation, de l'offre de formation initiale et continue, des modalités pédagogiques, de l'enseignement supérieur, des liens avec la recherche, de la formation des enseignants et formateurs...

Pour la CFDT, ce rapport est de qualité et donne des pistes aux décideurs régionaux pour agir. A signaler que d'ores et déjà, les travaux intéressent le Conseil Régional car le Ceser et les rapporteurs sont invités à participer au Vinci à Tours le 25 novembre 2025, à un séminaire : « Métiers de demain et compétences émergentes en centre Val de Loire : ensemble formons pour l'avenir ».

Pour la CFDT, le rapport est clair et de grande qualité et félicite les rapporteurs, l'équipe de rédaction et bien entendu la chargée de mission.

La CFDT votera favorablement pour ce rapport d'auto-saisine.



## SÉANCE PLÉNIÈRE DU CESER DU 13 OCTOBRE 2025

### Avis du CESER relatif aux formations agricoles face aux transitions

#### Intervention de Madame Elisabeth BACLE

#### Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Madame et Monsieur les rapporteurs, cher(e)s collègues,

L'agriculture en Centre-Val de Loire est à un tournant décisif. Face aux défis climatiques, démographiques et technologiques, nos formations agricoles doivent évoluer pour répondre aux besoins d'un secteur en pleine transformation.

Les établissements d'enseignement agricole de notre région ont su s'adapter. Du CAP au BTSA, ils intègrent désormais des compétences en numérique, en usage de drones, et en réduction des intrants chimiques. Ces formations ne se contentent plus de transmettre des savoir-faire traditionnels : elles forment des professionnels capables d'innover, de préserver l'environnement et de répondre aux enjeux de demain.

FO constate également une diversification des profils : des personnes non issues du monde agricole rejoignent ces filières, souvent en reconversion professionnelle. La féminisation du secteur est également en marche, enrichissant les dynamiques de travail et les perspectives d'avenir.

Mais les défis restent nombreux. Le vieillissement des actifs, la baisse du nombre d'exploitations, les vagues de chaleur plus fréquentes et les exigences de la transition écologique imposent une adaptation rapide. Il

est donc essentiel de renforcer l'attractivité des formations agricoles et de faciliter l'accès à l'information pour les jeunes et leurs familles.

La région Centre-Val de Loire s'engage pleinement dans cette voie, à travers sa stratégie "Ambitions Agriculture 2030". Elle soutient les établissements, encourage les recrutements et accompagne les mutations du secteur.

Former, accompagner, valoriser : telle est notre mission collective. Pour que chaque jeune qui choisit la voie agricole y trouve non seulement un métier, mais une mission. Celle de nourrir, de préserver, et d'innover.

FO félicite les rapporteurs pour ce travail très riche et votera favorablement.



# CESER Centre-Val de Loire

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : [ceser@centrevaldeloire.fr](mailto:ceser@centrevaldeloire.fr)  
[ceser.centre-valdeloire.fr](http://ceser.centre-valdeloire.fr)

